UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

RAPPORT WERNER / RAPPORT DELORS
DEUX PERSPECTIVES D'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE (UEM)

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

JORD OPPERMANN

JUIN 1997

REMERCIEMENTS

Mes remerciements les plus sincères vont à Monsieur Christian Deblock, professeur de science politique à l'Université du Québec à Montréal, dont les connaissances, le dynamisme et la disponibilité ont grandement contribué à la bonne réalisation de ce mémoire.

Un grand merci à Bruno Hamel pour ses précieux commentaires.

RÉSUMÉ

Ce mémoire a pour objet de recherche l'évolution du processus européen d'intégration monétaire. Plus spécifiquement, ce mémoire compare deux perspectives dans la façon d'appréhender l'Union économique et monétaire (UEM). S'appuyant sur les propositions du cadre théorique des régionalismes de première et seconde génération, l'analyse se veut comparative. De plus, celle-ci repose sur une présentation historique, qui se veut essentiellement descriptive, et ce, dans le but de

mieux comprendre les évolutions, notamment théoriques, de l'intégration monétaire européenne. La chronologie de cette présentation s'échelonnera de 1950 (création de l'Union européenne des paiements) à 1995 (présentation du Livre vert).

Notre analyse s'articule autour de deux textes bien précis. D'une part, le Rapport Werner qui, en octobre 1970, fixe comme objectif la mise en place d'une Union économique et monétaire et ce, dans un délai de dix ans, avec libéralisation totale des mouvements de capitaux, fixation irrévocable des parités et le remplacement des six monnaies nationales de l'époque par une monnaie unique. Malgré son insuccès, ce rapport marque une étape cruciale de la construction européenne. Le Rapport Delors est publié en avril 1989. Même si ce texte s'inspire du Rapport Werner, notamment dans la méthode, le Rapport Delors s'inscrit dans une perspective différente.

Comme nous entendons le montrer, le Rapport Werner s'inscrit dans une logique de régionalisme de première génération, fondamentalement introvertie, dans la mesure où il s'agît, conjointement, de consolider les acquis du Marché Commun tout en faisant du monétaire, le levier qui concrétisera l'ambition politique du projet intégratif européen. Par contre, le Rapport Delors émerge d'une nouvelle pratique de l'intégration, inspirée par les conceptions du régionalisme de seconde génération, principalement extravertie et stratégique. En effet, et même si la dimension politique perdure, l'UEM apparaît davantage comme le cadre permettant aux économies européennes de s'ajuster, notamment au niveau compétitif, face à une économie internationale désormais globalisée.

Les critères de convergence sont à cet égard emblématique d'une volonté de voir l'Union Monétaire exprimer, en particulier à l'externe, un rapport de force avantageant les économies européennes. Le Rapport Werner est davantage conçu dans une perspective de coordination en vue de consolider le socle économique du projet politique. Dimension, soit dit en passant, toujours présente dans la perspective de Maastricht, mais subordonnée à des préoccupations d'ordre stratégique, soit l'établissement d'un rapport de force et le développement d'avantages compétitifs pour des États liés par une entente économique régionale.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS ii

RÉSUMÉ iii

TABLE DES MATIÈRES iv

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1
REPÈRES HISTORIQUES DE L'EUROPE MONÉTAIRE DEPUIS 1950 11
1.1 La renaissance de l'Europe 12
1.1.1 Le Plan Marshall et l'OECE 12
1.1.2 L'UEP comme première expérience monétaire 16
1.1.3 Une initiative prolongée par l'AME 17
1.2 De la CECA au Traité de Rome 18

1.2.1 L'option du Marché Commun ... 20
1.2.2 Timides avancées sur le dossier monétaire ... 22
1.3 L'UEM en projet ... 23
1.3.1 Les Plans Barre ... 24
1.3.2 Le Rapport Werner ... 27
1.3.3 Le serpent monétaire comme réponse à l'instabilité ... 28
1.4 Le SME ... 31
1.4.1 Priorité à la stabilité monétaire ... 32
1.5 La relance de la construction européenne ... 36
1.5.1 L'Acte Unique: l'objectif 1992 du "grand marché" ... 37
1.5.2 Le Rapport Delors: à Marché Unique, monnaie unique ... 39
1.5.3 La Conférence de Maastricht ... 41
1.5.4 Le Livre vert ... 44

CHAPITRE 2
LE RAPPORT WERNER DANS UNE LOGIQUE D'INTÉGRATION
DE PREMIÈRE GÉNÉRATION ... 49
2.1 Intégration économique et monétaire: les débats théoriques ... 49
2.1.1 La vision économique et politique de l'intégration ... 50
2.1.2 Le modèle keynésien et la coordination des politiques économiques ... 61
2.1.3 L'intégration monétaire comme facteur de stabilité ... 64
2.2 La logique du Rapport Werner ... 64
2.2.1 Un contexte international particulier ... 65
2.2.2 L'objectif du Rapport Werner ... 66
2.3 Les modalités ... 68
2.3.1 La coordination des politiques économiques ... 71
2.3.2 La réduction des marges de fluctuation ... 72
2.3.3 Le parallélisme entre l'économique et le monétaire ... 77
2.4 L'expérience du Rapport Werner: un bilan ... 79

CHAPITRE 3
LE RAPPORT DELORS DANS UNE LOGIQUE DE RÉGIONALISME STRATÉGIQUE ... 82
3.1 L'Europe monétaire: contexte et évolution des débats entre 1970 et 1990 ... 82
3.2 Présentation du Rapport Delors/Traité de Maastricht ... 86
3.2.1 Les contraintes de l'économie mondiale ... 94
3.2.2 Une conception dite "maximaliste" ... 94
3.3 La monnaie unique comme instrument stratégique ... 96
3.3.1 Les critères de convergence ... 98
3.3.2 Le déficit social de la monnaie unique ... 102
3.3.3 L'euro comme monnaie mondiale ... 104

CONCLUSION ... 112

BIBLIOGRAPHIE ... 116

INTRODUCTION

Le débat monétaire a constamment animé la construction européenne. Cet intérêt permanent trouve sa raison dans les motivations, tant d'ordre économique que politique, qui animent le processus d'intégration économique et monétaire (UEM). D'ordre économique d'abord, car l'Union Monétaire vient parachever la globalisation des marchés nationaux en un vaste marché intérieur[1]. D'ordre politique ensuite, car l'UEM constitue un levier fort pour l'intégration des souverainetés nationales. Aboutissement de l'Union Économique, l'UEM est aussi le fondement d'une future Union Politique.

L'objectif de ce mémoire est de comparer deux perspectives dans la façon d'appréhender l'UEM. Épaulés par les propositions théoriques, développées par Christian Deblock et Dorval Brunelle[2], sur les régionalismes de première et seconde génération, nous souhaiterions démontrer que le Rapport Delors s'inscrit dans une perspective différente de celle du Rapport Werner.

Pour ces deux auteurs, le modèle d'intégration, dit de première génération, se caractérise par une dynamique introvertie d'implantation de mécanismes institutionnels et de politiques communes susceptibles de permettre aux pays participants de mieux maîtriser les conditions de développement à l'interne et de créer un meilleur rapport de force sur l'échiquier de la scène internationale à l'externe. Dans le contexte d'après-guerre, où l'on assiste à une revalorisation des échanges économiques à l'échelle mondiale, c'est à ce modèle d'intégration régionale auquel l'Europe adhère. Ainsi, la mise en place du Marché Commun, en 1957, s'inscrit-elle bien dans cette volonté de dépasser les limites des marchés nationaux. L'État demeure cependant maître de cette dynamique transnationale d'intégration régionale qui s'inscrit dans le prolongement du modèle keynésien alors mis en place à l'intérieur du périmètre national.

Le second modèle d'intégration, dit de seconde génération, est fondamentalement extraverti et stratégique. Dans un contexte nouveau marqué par la globalisation des marchés d'une part[3], et par

---

[1] Robert Raymond, *L'unification monétaire de l'Europe*, PUF, "Que sais-je?", 1993, p. 4.

[2] Entre autres: Christian Deblock, *Les contours du nouveau régionalisme économique,* GRIEC, Cahier de recherche 94-7, 1994. Dorval Brunelle et Christian Deblock, "Une intégration régionale stratégique: le cas nord-américain", *Études Internationales,* vol. XXIV, #3, 1993. Dorval Brunelle et Christian Deblock, "Le régionalisme économique international: de la première à la deuxième génération", sous la direction de Michel Fortmann, S. Neil MacFarlane et Stéphane Roussel, *Tous pour un ou chacun pour soi,* Institut québécois des hautes études internationales, 1996. Sous la direction de Dorval Brunelle et Christian Deblock, *Amérique du Nord-Union européenne: intégration économique, intégration sociale?*, PUQ, 1994.

[3] "La principale différence qualitative introduite par la notion de globalisation tient au fait que, dans une économie internationale, l'essentiel des activités économiques sont étroitement liées à l'État lui-même et s'inscrivent dans le cadre des

l'émergence de nouveaux foyers de croissance (articulés autour des pôles Amérique, Asie et Europe) au sein de l'économie mondiale d'autre part, le régionalisme économique de seconde génération offre aux pays participants le double avantage d'apporter une réponse commune aux contraintes de compétitivité qu'imposent ces deux réalités et de permettre la formation de vastes espaces économiques sur lesquels ceux-ci pourraient s'appuyer, individuellement et collectivement, pour se positionner plus avantageusement dans l'économie mondiale et promouvoir ainsi plus efficacement les intérêts et les valeurs qui sont les leurs. C'est en ce sens que ce régionalisme sera qualifié d'extraverti et stratégique: d'extraverti, dans la mesure où celui-ci participe du mouvement général de libéralisation et de globalisation des marchés: de stratégique, dans la mesure où celui-ci répond à l'objectif plus politique d'apporter une plus grande sécurité économique dans les relations que les pays participants entretiennent avec l'extérieur.

Nous débuterons notre analyse sur le postulat suivant: l'Europe, comme modèle d'intégration, relève du régionalisme de première génération. La logique du Rapport Werner est à cet égard manifeste puisqu'il s'agit de mettre en oeuvre une politique monétaire commune soulignant la volonté des États européens de desserrer les contraintes internationales et ce, dans une logique introvertie. Il s'agit de pousser toujours plus loin l'intégration économique, base de l'intégration politique à venir. De plus, en fixant irrévocablement les parités monétaires, l'Europe espère s'isoler des perturbations sur le marché des changes internationaux, tout en favorisant à l'interne la stabilité monétaire, indispensable dans le cadre de politiques communes style Politique agricole commune (PAC). En favorisant la stabilité monétaire et une meilleure coordination des politiques économiques, on souhaite isoler le Marché Commun des perturbations externes.

---

relations d'échanges qu'un État entretient avec les autres sur une base bilatérale ou multilatérale alors que dans une économie globale, ces distinctions entre interne et externe, entre national et international se dissolvent pour finalement ne plus faire guère de sens." Jean-François Thibault, *Le nouveau régionalisme, un défi pour les relations internationales,* GRIEC, Cahier de recherche 95-5, 1995, p. 4. On peut pousser plus en avant la comparaison: "A globalized international economy is a distinct ideal type from that of the world-wide economy and can be developed by contrast with it. In such a global system, distinct national economies are subsumed and rearticulated into the system by a essentialy international processes and transactions. The world-wide economy, on the contrary, is one in which processes that are determined at the level of national economies still dominate and international phenomena are outcomes that emerge from the distinct and differential performance of the national economies. The world-wide economy is an aggregate of nationally-located functions. Thus while there are in such an economy a wide and increasing range of international interactions (financial markets and trade in manufactured goods, for example) these tend to function as opportunities or constraints for nationally-located economic actors and their public regulators." Paul Hirst et Grahame Thompson, "The Problem of "Globalization": International Economic Relations, National Economic Management and the Formation of Trading Blocs", *Economy and Society*, vol. 21, #4, 1992, p. 361.

Le projet d'unification monétaire qui est proposé par le Rapport Delors, et même s'il ne fait que consolider un peu plus le socle économique du projet politique, s'inscrit dans un contexte différent de l'UEM proposée vingt ans plus tôt. En effet, comme le souligne Christian Deblock,

> (...) les contraintes nouvelles qu'imposent la globalisation des marchés pèsent de plus en plus fortement sur les choix politiques, forçant ainsi les pays de la Communauté à un arbitrage de plus en plus complexe à gérer entre la recherche de structures souhaitables sur le plan économique et sur le plan social et la nécessité de rencontrer les normes de compétitivité internationale.[4]

Aussi, la question qui peut se poser est de savoir dans quelle mesure l'intégration européenne, sa dimension monétaire avant tout, répond à une logique introvertie ou extravertie, communautaire ou stratégique. Notre problématique peut se définir comme suit: comment la perspective de l'Europe monétaire, en tenant notamment compte des évolutions de l'économie mondiale, a-t-elle évolué? Peut-on aborder de la même manière l'UEM telle que proposée par le Rapport Werner et celle définie dans le Rapport Delors?

Le projet européen d'intégration monétaire s'inscrit globalement dans une logique d'intégration de première génération. Comme le note Christian Deblock, "l'Europe communautaire reste en quelque sorte prisonnière de son modèle"[5]. Pourtant, particulièrement sous l'influence de l'environnement international, la perspective de l'Europe monétaire a évolué. En effet, si le Rapport Werner s'inscrit dans une logique de première génération, c'est notre hypothèse de travail, nous pensons que l'esprit du Rapport Delors introduit de profondes modifications dans la manière d'envisager l'intégration économique et monétaire, questionnant ainsi la place et le rôle[6] que doit jouer l'Europe, et sa monnaie, au sein d'une économie mondiale devenue à la fois plus ouverte et plus compétitive.

En effet, il nous semble que dans son esprit, le Rapport Delors, nous pensons ici aux critères de convergence fixés à Maastricht[7], permet aux États européens de s'adapter stratégiquement aux

---

4 Christian Deblock, *Les contours du nouveau régionalisme économique,* op. cit., p. 19.

5 *Ibid*, p. 19.

6 Comme l'écrit Panayotis Soldatos: "La finalité d'intégration politique de l'Europe s'éclipse, sans nécessairement disparaître, derrière (...) la valorisation des impératifs économiques (...) aussi la CE s'insère-t-elle plus aujourd'hui dans la logique des blocs régionaux agissant sur la globalisation de l'économie et de ses défis." *L'Amérique du nord et l'Europe communautaire: intégration économique, intégration sociale?,* op. cit., p. 93.

7 Il nous faut souligner que le Rapport Delors exprime dans les faits le volet monétaire du Traité sur l'Union européenne signé à Maastricht. Aussi, nous nous permettrons de faire référence, sans distinction, à l'un comme à l'autre de ces textes, puisque semblables autant dans l'esprit que dans la teneur.

contraintes de la compétitivité mondiale. Dès lors, le Rapport Delors s'inscrit dans une démarche différente de celle du Rapport Werner. Selon nous, les principes de la monnaie unique vont créer

> un environnement favorable que ce soit par la mise en place de politiques macro-économiques dites soutenables et de politiques structurelles dont l'objet est d'éliminer les sources de rigidités.[8]

Le concept de "régionalisme stratégique" est ici central. Par régionalisme stratégique, nous entendons:

> toute forme de politique économique internationale qui vise, en s'appuyant sur le régionalisme économique, à établir un rapport de force et à développer un avantage compétitif sur les marchés internationaux en faveur d'un groupe de pays que lie une entente économique régionale.[9]

Que nous montre en effet la lecture des critères sur lesquels doivent converger les économies européennes, sinon que la future monnaie unique doit être hautement concurrentielle et que les politiques économiques des États membres doivent aller conjointement dans le même sens d'une croissance dite soutenable? Autrement dit, avec le Rapport Delors, l'Europe s'engage dans le cercle vertueux qui impose l'assainissement des économies, des normes macro-économiques strictes (équilibre budgétaire) et ce, dans une logique anti-inflationniste. Nous pouvons ainsi dire de l'euro[10] qu'il représente un instrument stratégique permettant aux économies européennes de s'insérer dans l'économie mondiale le plus compétitivement possible. Dès lors, la convergence économique insufflée par l'actuelle dynamique monétaire impose des ajustements structurels, remettant en cause, par le fait même, les paramètres keynésiens de la politique économique. Comme l'écrit Jacques Pelkmans,

> this is abundantly clear in the case of EC 92 which boils down to a massive program of deregulation, regulatory competition and internal liberalisation.[11]

Le "régionalisme stratégique" nous renvoie à un deuxième aspect. Les États européens, en s'engageant à partager leur souveraineté monétaire, répondent ensemble aux défis lancés par la mondialisation des marchés et par les jeux de force qui animent la tripolarisation de l'économie mondiale. Les critères de convergence sont en fin de compte des critères de compétitivité auxquels les

---

8 Christian Deblock, *Les contours du nouveau régionalisme économique,* op. cit., p. 15.

9 Dorval Brunelle et Christian Deblock, "Une intégration régionale stratégique: le cas nord-américain", loc. cit., p. 596.

10 L'appellation euro, décidé à Madrid en décembre 1995, est le résultat d'une volonté allemande, qui voyait dans la précédente appellation, Ecu, outre une traduction délicate, une connotation inflationniste.

11 Jacques Pelkmans, "Regionalism in World Trade. Vice or Vertue?", sous la direction de L. Bekemans et L. Tsoukalis, *Europe and Global Economic Interdependance,* EIP, 1993, p. 131.

économies européennes doivent s'adapter pour mieux réagir à l'externe. La logique est désormais extravertie. En faisant de l'euro une monnaie forte, il y a la volonté de concrétiser monétairement la puissance économique européenne, face aux autres devises fortes, à savoir le dollar et le yen. C'est là toute la dimension extravertie du régionalisme de seconde génération[12]. La dynamique actuelle de l'Europe monétaire est l'ajustement vis-à-vis du marché mondial et ce, dans une logique monétariste qui viendra renforcer la capacité compétitive des Etats européens.

Ce travail tentera de soutenir l'hypothèse selon laquelle la future monnaie européenne est appréhendée par rapport à des préoccupations compétitives d'ordre stratégique tel que l'impose le nouveau contexte mondial même si, la dimension politique demeure. Aussi allons-nous insister sur le fait que l'euro répond principalement à une logique de concurrence internationale, de compétitivité extérieure. Le Rapport Delors, esprit du Traité de Maastricht, fixe une Europe monétaire marquée par des critères de compétitivité, adaptant les économies nationales à une convergence concurrentielle. L'euro répond à une dynamique externe qui impose de s'ajuster aux rivalités du marché mondial. La déréglementation et l'ouverture des frontières ont pour code de conduite une gestion monétaire et financière rigoureuse. La perspective de l'UEM offre aux États un outil stratégique de politique économique compétitive. Les principes de l'euro mettent en place, "d'une part, de nouveaux mécanismes de régulation au sein d'espaces économiques régionaux déjà fortement intégrés, (et permettent) d'autre part, aux pays concernés de profiter des avantages stratégiques que leur offre la création de communautés régionales d'intérêt"[13] au sein d'une double dynamique: une économie mondiale de plus en plus intégrée et dont la scène se tripolarise autour de trois pôles de croissance.

Le Rapport Werner s'inscrit dans une perspective différente. Il s'agît surtout de sécuriser les relations intra-communautaires, en favorisant notamment la stabilité des changes intra-européens. C'est la dimension introvertie de ce modèle de régionalisme. Il y a également la volonté de répondre collectivement aux contraintes externes et ceci, plus dans un souci de préservation, d'imperméabilité, que dans le cadre d'une stratégie concurrentielle. La logique d'intégration, dans ce cas-ci, est introvertie puisqu'"il s'agissait principalement de canaliser les processus intégratifs de manière à les rendre compatibles avec les objectifs poursuivis par les États sur le plan domestique."[14]

---

12 "L'Europe ne peut avoir pour projet monétaire que la monnaie unique. Assumer pleinement des interdépendances qui s'imposent de toutes manières et changer le rapport stratégique avec les États-Unis sont les deux raisons de s'engager dans cette voie." Michel Aglietta, *L'Ecu et la vielle dame: un levier pour l'Europe,* Économica, 1986, p. 20.

13 Christian Deblock et Dorval Brunelle, *Amérique du Nord, Union européenne: intégration économique, intégration sociale?,* op. cit., p. 11.

14 *Ibid*, p. 12.

La perspective de l'époque se voulait d'inspiration keynésienne dans le sens où l'intégration permettait une meilleure redistribution des fruits de la croissance. La perspective actuelle est de s'adapter le plus stratégiquement possible au nouveau cadre de l'économie mondiale. Soit dit en passant, les critères de convergence[15], par la rigueur qu'ils imposent, réorientent des programmes sociaux, imaginés à une autre époque, à la baisse. Comme le signalent Deblock et Brunelle,

> (...) les États-nations ont dû renoncer aux engagements qu'ils avaient pris en matière de plein-emploi et de développement social (...) pour donner la priorité à la compétitivité de l'économie et aux conditions d'un développement en économie ouverte.[16]

À la régulation sociale interne succède donc un ajustement compétitif dont la monnaie unique constitue le modèle.

Dès lors, la perspective du Rapport Delors remet en cause le rôle régalien de l'État, tant dans sa fonction de palliatif face aux excès du marché, que dans sa fonction de régulateur monétaire et financier. Avec la future Banque centrale européenne (BCE), la régulation devient supranationale. On mesure bien le mouvement d'intégration tant le fait de battre la monnaie s'est toujours identifié avec la souveraineté nationale.

En somme, et ce sera l'argument central de notre travail, dans l'esprit du Rapport Werner, "il s'agissait surtout de renforcer la cohésion économique et monétaire de l'Europe communautaire"[17], tandis qu'avec le Rapport Delors, il s'agit surtout d'offrir un cadre stratégique permettant aux États européens de mieux répondre aux contraintes concurrentielles et de se placer, collectivement et individuellement, de manière plus avantageuse au sein d'une économie mondiale soumise, répétons-le, à deux types de tensions: celles de la globalisation d'une part, celles de la rivalité systématique entre les trois grandes régions économiques mondiales d'autre part.

---

15 Dans le Traité de Maastricht sont inscrits cinq critères qui permettront de mesurer les efforts entrepris par les États membres afin de converger vers l'objectif commun de l'Union Monétaire. Remplir ces critères est indispensable pour l'État qui souhaite adhérer à la monnaie unique. Ces critères sont: le déficit public doit être inférieur à 3% du PIB. La dette publique doit être inférieure à 60% du PIB. Le taux d'inflation ne doit pas dépasser de plus de 1.5% la moyenne des taux des trois États membres les plus vertueux. Le taux d'intérêt à long terme ne doit pas dépasser de plus de 2% ceux des trois États membres les plus vertueux. Le taux de change doit respecter les marges de fluctuation du SME pendant au moins deux ans. Voir Dominique Pélissier, "Les critères de convergence dans l'union monétaire: fondements théoriques et difficultés pratiques", *Problèmes économiques,* #2329, 1993.

16 Christian Deblock et Dorval Brunelle, *Amérique du Nord, Union européenne: intégration économique, intégration sociale?,* op. cit., p. 11.

17 *Ibid*, p. 297.

Nous avons opté pour l'option méthodologique suivante: l'analyse sera de type comparatif[18]. Nous sommes partis de deux textes officiels relayant, chacun dans le contexte de son époque, une perspective propre. Nous avons déterminé que ces deux plans d'Union économique et monétaire, parce qu'ils traitaient d'un même sujet, pouvaient faire l'objet d'une comparaison[19]. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur un cadre théorique précis, les régionalismes de première et seconde génération, ce qui nous a permis d'établir qu'il y avait eu changement dans la perspective de l'UEM en Europe.

Préalablement à la démarche principale de notre travail, il nous semble nécessaire de présenter un bref historique de l'Europe monétaire. Cet exercice a une double utilité. Il permet d'abord de baliser les principaux repères, l'évolution des débats, des cadres théoriques bref des perspectives telles que l'histoire les a façonnées. Cette chronologie s'échelonnera de l'Union européenne des paiements (UEP), signée en 1950, qui représente l'amorce d'une organisation monétaire de l'Europe, au Livre vert, publié en 1995 et scénario de référence officiel dans la mise en place de la monnaie unique.

Le second chapitre de notre travail s'attardera en détail sur le Rapport Werner. Nous aurons eu soin, avant de présenter la nature et l'objet de ce rapport, de dégager les principaux points de repère théorique de l'intégration. Le contexte, tant historique que théorique, dans lequel s'inscrit la perspective du Rapport Werner, devrait ainsi mieux être défini.

Dans le troisième chapitre, nous présenterons la perspective du Rapport Delors, en nous attachant à souligner les différences avec la perspective du Rapport Werner. De plus, il nous a semblé important de souligner l'évolution contextuelle entre les deux dates de parution soit 1970 et 1989. Enfin, des problématiques plus larges (la dimension sociale notamment), intimement liées à la question de l'intégration monétaire, feront l'objet d'une attention particulière.

---

[18] Sous la direction de Pierrette Bouchard, *La recherche qualitative: études comparatives*, LABRAPS, Cahier de recherche 17, Université Laval, 1994.

[19] Voir notamment David Cobham, "Strategies for Monetary Integration Revisted", *Journal of Common Market Studies*, vol. XXVII, #3, 1989. David Gros, "Paradigms for Monetary Union in Europe", *Journal of Common Market Studies*, vol. XXVII, #3, 1989.

CHAPITRE 1. REPÈRES HISTORIQUES DE L'EUROPE MONÉTAIRE DEPUIS 1950

Au départ, une double préoccupation anima le projet d'intégration européenne. Préoccupation politique d'abord, car il s'agissait d'empêcher le retour de la guerre notamment en réconciliant durablement France et Allemagne. Préoccupation économique également, en réinsérant l'Europe au sein de l'économie internationale d'après-guerre. Ainsi, et même si l'économique a joué le rôle intégrateur, la dimension politique a toujours été au coeur de la dynamique européenne. Comme le signale Christian Deblock, "depuis ses tout débuts, le projet économique européen s'est doublé d'un volet politique."[20]

Le débat relatif à l'unification monétaire de l'Europe fait appel à plusieurs niveaux d'analyse. Au niveau politique d'abord, dans la mesure où le statut de l'État-nation est redéfini dans le cadre d'un espace monétaire unifié. Souveraineté, légitimité, compétence, autant de concepts qui dans la

[20] Dorval Brunelle et Christian Deblock, "Une intégration régionale stratégique: le cas nord-américain", loc. cit., p. 620.

dynamique de l'UEM s'articulent du niveau national au niveau communautaire. C'est finalement l'opposition fondamentale entre deux modèles pour l'Europe: la vision supranationale versus la vision intergouvernementale.

Le débat est également économique. Les vertus des taux de change fixes ou flottants, l'intégration régionale exclusivement basée sur la dynamique du marché, monnaie unique ou numéraire commun, les points de discorde n'ont pas manqué tout au long de la construction européenne. Afin de mieux comprendre l'intégration monétaire européenne, il nous semble important de présenter le contexte historique[21] dans lequel se sont articulés ces débats.

1.1 La renaissance de L'Europe

1.1.1 Le Plan Marshall et l'OECE

L'Europe sort ruinée du second conflit mondial. Démunis de réserve de change, dans l'impossibilité d'importer, privés de leurs réseaux d'échanges pourtant indissociables de la relance économique, les pays européens sont en plein déclin. La part de l'Europe au sein du commerce international passe de 60% en 1880 à 35% en 1945[22]. Comme le signale Piquet Marchal,

> les disponibilités monétaires, accumulées pendant la guerre, sont pléthoriques. Ce déséquilibre entre offre et demande entraîne, sur tout le continent, une forte poussée inflationniste, le recul de l'épargne, des obstacles à l'investissement et l'agitation sociale. (...)
> Sa capacité (celle de l'Europe) d'exportation est très restreinte devant prioritairement satisfaire les besoins nationaux. Ses réserves d'or et de devises sont très faibles. L'Europe n'équilibre pas ses comptes, particulièrement avec les États-Unis.[23]

Malgré la tentative de remédier à ses déséquilibres conjoncturels et de réformer ses structures par un programme d'équilibre des finances, l'Europe est, en 1947, au bord de l'effondrement économique, en proie à d'intenses tensions sociales. En fait, le marché européen est cloisonné, les restrictions quantitatives généralisées, le contrôle des changes, les licences d'importation empêchant

---

[21] Robert Triffin, "L'histoire de l'unification monétaire européenne: de l'UEP à nos jours", *Revue d'économie financière,* #8/9, 1989. Pour un bon survol historique de la décennie 1945-1955, voir H.K von Mangoldt, "De l'union européenne des paiements à l'accord monétaire européen", et Roger Auboin, "Vers une politique monétaire moderne, dix années d'expérience et de progrès", *La restauration des monnaies européennes*, Sirey, 1960.

[22] Jean-Louis Mucchielli, *Relations économiques internationales*, Hachette, 1991, p. 17.

[23] Marie-Odile Piquet Marchal, *Histoire économique de l'Europe des dix*, librairies techniques, 1985, p. 2.

toute réelle réactivation des circuits d'échanges. L'autonomie des décisions étatiques ayant débouché sur l'échec, il s'agit de trouver une issue commune face au marasme économique.[24]

Par ailleurs, à l'échelle mondiale se met en place un nouveau système monétaire exprimant les nouveaux rapports de force. Les Accords de Bretton Woods (1944) préconisent un retour rapide à la convertibilité externe des monnaies et une discipline dans la défense des parités. Ce système, visant la stabilité, est censé favoriser les échanges internationaux notamment grâce à la fixité des parités. Les États-Unis, grands vainqueurs en 1945, favorisent la réhabilitation du commerce international en profitant de leur statut de leader économique et monétaire. Ainsi, chaque État s'engage à régler ses paiements extérieurs en dollars.[25]

Dans ce monde, dont on sent poindre les prémisses de la bipolarisation, l'Europe trouve son salut dans le soutien bilatéral américain: c'est le Plan Marshall (1947)[26]. Pour l'Europe, cette aide permet d'entamer la reconstruction. Pour Washington, il s'agit de réactiver les circuits d'échanges commerciaux dont l'Europe ne peut rester absente pour des raisons certes économiques, mais également politiques vis-à-vis d'une URSS désormais rivale.[27]

Les États-Unis, en incitant vigoureusement les pays européens à l'échange et à la coopération, souhaitent alors voir se mettre en place un système de "clearing" monétaire multilatéral à l'échelle de l'Europe et parallèlement, voir celle-ci s'engager dans une dynamique de réduction des tarifs et autres obstacles pouvant déboucher sur une Union Douanière. En "multilatérisant" les accords financiers, Washington voulait surtout éviter la mise en place d'accords bilatéraux, un pis-aller en situation de pénurie de devises qui ne pouvait que figer le développement des échanges et entraîner le repli des pays européens sur eux-mêmes dans l'immédiat après-guerre. De plus, l'expérience régionale de libre-

---

[24] Toute la question porte sur la forme d'intégration."Les fédéralistes estimaient qu'il fallait commencer par instituer au-dessus des États un pouvoir politique européen, qui pourrait ensuite imposer une intégration économique. Pour les unionistes, les États, restés souverains, devaient développer leur coopération d'un commun accord. Les fonctionalistes jugeaient la fédération impossible et la coopération insuffisante et préconisaient de commencer par des actions communes dans le domaine économique afin d'amorcer une fusion progressive des intérêts." Pierre Gerbet, *La naissance du Marché Commun*, éditions Complexe, 1987, p. 40.

[25] "Il ne s'agissait cependant pas d'établir un libéralisme total fonctionnant par le seul jeu des automatismes, mais de créer un ordre économique international géré par des institutions régulatrices." *Ibid,* p. 38.

[26] "Le volume global de l'aide est connu à l'avance et réparti sur 4 ans, ce qui permet l'élaboration, par les États, de programmes d'utilisation harmonieux. Il s'agit pour les 9/10 de dons et pour 1/10 de prêts à 2,5% remboursables en 35 ans à partir de juin 1956. C'est une aide collective, attribuée à l'ensemble des bénéficiaires, invités à concerter leurs politiques économiques et monétaires, et à s'octroyer une aide mutuelle." Marie-Odile Piquet Marchall, *Histoire économique de l'Europe des dix,* op. cit., p. 5. Sur le Plan Marshall, voir Marcel Morantz, *Plan Marshall, succès ou faillite?*, éditions Marcel Rivière, 1950.

[27] "Les États-Unis militaient pour l'unité européenne avec insistance depuis l'été 1947. Ils ne le firent pas par idéalisme fédéraliste ou pour le bonheur des européens. Les préoccupations de reconstruction économique de l'Europe s'intégraient dans une vaste réflexion sur le danger soviètique." Gérard Bossuat, *La France, l'aide américaine et la reconstruction européenne 1944-1954*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1992, p. 200.

échange européen n'est, pour les États-Unis, qu'une étape vers un libre-échangisme à l'échelle mondiale déjà manifesté à Bretton Woods.[28]

La vision américaine est motivée par une double préoccupation[29]. À la fois, il y a la volonté de rationaliser la production par l'intégration des marchés (c'est notamment la position du négociateur américain William Clayton) mais aussi l'idée de coordonner les politiques économiques de manière plus centralisée par le biais d'une organisation permanente, seule habilitée à décider des priorités dans la relance des secteurs, la répartition des ressources, voire la destination des investissements.[30]

Ainsi, les États-Unis proposent-ils aux Européens un accord global visant le redressement de l'économie européenne. À la charge de l'Europe de supprimer les entraves aux échanges extra- et intra-européens, les Américains se chargeant de l'apport en capital. De cette entente va naître, en 1948, l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), dont le mandat sera, entre autres, de supprimer les goulots d'étranglements aux échanges[31] et de favoriser une intégration plus poussée des économies européennes entre elles. C'est l'option de la coopération intergouvernementale qui est choisie, à défaut d'Union Douanière. Même si les Français, les Américains et les Italiens sont pour, la Grande-Bretagne y est formellement opposée, soucieuse de conserver une relation bilatérale privilégiée avec son empire d'un côté, avec les États-Unis de l'autre. Aussi, si le rôle premier de l'OECE[32] est de partager et de répartir entre les seize États membres l'aide américaine, il revient à l'organisation d'engager les pays européens sur la voie de la libéralisation des échanges, une voie qui devrait conduire à l'intégration par le marché, à défaut d'avoir choisi la voie plus politique de l'Union Douanière. D'un autre côté, comme le souligne Gerbet,

---

28 "La reconnaissance d'une union régionale de paiement privilégiant le commerce intra-européen était accentuée par le fait que celle-ci fonctionnait dans un contexte où le processus du GATT gagnait en crédibilité et en puissance." Barry Eichengreen et Peter B. Kenen, "L'organisation de l'économie internationale depuis Bretton Woods: un panorama", *Économie Internationale,* #59, 1994, p. 24.

29 Voir la communication de Pierre Mélandri, "L'intégration contre la désintégration: Les États-Unis, le Plan Marshall et l'unification de l'Europe (1947-1950)", *Le Plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe,* Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1991.

30 Ce débat économique n'aura cesse d'animer la question de l'intégration. Pour les libéraux, c'est l'Union Douanière, assortie du rétablissement de la convertibilité des monnaies, et ce dans une logique de grand marché livré aux lois de la concurrence, qui va permettre la meilleure allocation de l'intégration. Les dirigistes, pour leur part, favorisaient la coordination des politiques économiques pour accompagner toute libéralisation des échanges. Ce débat aura également prise au niveau social avec deux grands modèles: un modèle communautaire a vocation fédéraliste et d'inspiration keynésienne et un modèle commercial à vocation libre-échangiste d'inspiration libérale.

31 Le mandat de l'OECE reposait sur le principe de la répartition de l'aide US et sur le souci d'accroître les échanges commerciaux, notamment grâce à la libération des mouvements de capitaux, une coordination des politiques économiques et l'abolition des mesures de représailles.

32 Sur L'OECE, voir Gérard Bossuat, *L'Europe occidentale à l'heure américaine*, éditions Complexes, 1992. Également H. T. Adan, *L'Organisation européenne de coopération économique*, Librairie de droit et jurisprudence, 1949.

> la production des pays européens dépassait en 1949 le niveau d'avant-guerre. Mais le volume du commerce intra-européen lui restait inférieur, ce qui risquait d'amoindrir les effets bénéfiques du Plan Marshall. Si les pays européens ne développaient pas leurs achats entre eux, ils ne pourraient pas réduire suffisamment leurs importations en dollars et risquaient d'avoir encore besoin longtemps de l'aide américaine.[33]

Il s'agit ainsi de lever progressivement les restrictions quantitatives aux échanges en favorisant la non-discrimination entre les pays en fonction de leurs disponibilités en devises[34]. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer l'accord, l'Union européenne des paiements (UEP), qui sera conclu en 1950 en vue de mettre en place un mécanisme de compensation.

1.1.2 L'UEP comme première expérience monétaire

L'UEP (1950) est un système multilatéral de compensation et de crédits qui avait pour but de relancer les relations commerciales tout en s'efforçant d'économiser les devises, aucun paiement n'étant plus effectué directement d'un pays à l'autre. Cet accord permettait notamment la transférabilité intégrale des monnaies participant au système. C'est en ce sens que l'UEP a pu être qualifiée d'"Union Monétaire régionale"[35], voire de premier essai de "coopération monétaire organisée".[36]

Le système aura pour principal succès le rétablissement de l'équilibre des balances européennes de paiements, tel était d'ailleurs l'objectif. Pour reprendre Raymond, "en facilitant les règlements intrazone, l'UEP permit d'intensifier les échanges et de les faire libérer progressivement, par abandon des contingentements et des accords bilatéraux"[37]. Voilà comment est décrit, à l'époque, le système de l'UEP:

> le but de L'Union Européenne des Paiements est d'assurer la transférabilité des monnaies européennes. Chacun devra désormais faire abstraction de sa balance à l'égard de chacun des autres pour ne s'occuper que de sa balance à l'égard du groupe entier. (...) Tout en donnant aux débiteurs le moyen d'obtenir la monnaie nécessaire pour combler un déficit raisonnable, à l'égard de tous les autres pays du groupe, il importait de décourager

---

33 Pierre Gerbet, *La naissance du Marché Commun*, op. cit., p. 51.

34 "Europe was not yet prepared for general convertibility, but there was a common desire finally to escape from bilateralism, from trade descrimination, and from trade and exchange restrictions, wich were the main obstacles to the expansion of competitive intra-European trading." Peter Coffey and John R. Presley, *European Monetary Integration*, The MacMillan Press, 1971, p. 13. Sur l'UEP, voir Robert Trffin, *Europe and the Money Muddle*, Yale University Press, 1957.

35 Baron Ansiaux et Michel Dessart, *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973*, Vander, 1975, p. 11.

36 Jean-Pierre Patat, *L'Europe monétaire*, La découverte, 1992, p. 19.

37 Robert Raymond, *L'unification monétaire de l'Europe,* op. cit., p. 20.

les déficits excessifs, afin que les créanciers ne fussent pas contraints d'ouvrir des crédits illimités.[38]

L'Union européenne des paiements, qui regroupera jusqu'à 17 États membres, va surtout permettre de résoudre les problèmes dus à l'inconvertibilité de certaines monnaies grâce à son système de compensation global, système qui sera centralisé dans le cadre de la Banque des règlements internationaux (BRI)[39]. Une fois les devises européennes de nouveau convertibles entre elles sur le marché des changes, l'UEP n'avait plus lieu d'être. Ce mécanisme sera effectivement dissout le 27 décembre 1958.

1.1.3 Une initiative prolongée par l'AME

L'Accord monétaire européen (AME) est signé le 5 août 1955. Il repose sur deux piliers. D'abord un Fonds européen, destiné à aider financièrement[40], de façon temporaire, les États membres soumis à des difficultés de balance des paiements et ce, dans le but de faire fonctionner le plus harmonieusement possible le système de règlements. Si l'UEP était motivé par le souci d'assurer la convertibilité des monnaies, l'AME, pour sa part, va faciliter les règlements entre les monnaies désormais convertibles, grâce à un nouveau système qui devait assurer aux Banques centrales le règlement des engagements pris par les pays déficitaires. L'accord va prévoir également la réduction des marges de fluctuation entre les dix-sept monnaies participantes. Un écart de 0,75% entre ces dernières est envisagé contre 1% par rapport au dollar comme il était stipulé dans les Accords de Bretton Woods.

L'AME[41], comme l'UEP, va ainsi permettre aux monnaies européennes d'atteindre de nouveau un taux de convertibilité permettant à l'Europe de participer aux circuits d'échanges économiques internationaux. En s'attachant au multilatéralisme, les Européens prennent surtout conscience que leur

---

38 André Philip, *L'Europe unie et sa place dans l'économie internationale*, PUF, 1953, p. 117.

39 "L'ECA mettait à la disposition de L'UEP une somme de 350 millions de dollars pour faciliter le lancement de l'organisation. Ces mécanismes complexes étaient gérés par la Banque des Règlements Internationaux qui tenait les <<comptes>> de chaque pays, établissait les compensations et accordait automatiquement les crédits dans les limites des quotas. (...) La réalisation de L'UEP s'accompagna forcement d'une libéralisation des échanges." Gérard Bossuat, *L'Europe occidentale à l'heure américaine,* op. cit., p. 275.

40 Ce Fonds disposait d'un capital de six cents millions de dollars. Michel lelart, *La construction monétaire européenne,* Dunod, 1994, p. 9.

41 "Les partisans d'une approche collective voulaient transformer l'UEP pour qu'elle prenne en charge les fonctions assumées par les marchés des changes. L'approche individualiste des Anglais préconisait de liquider l'UEP pour que les devises principales retrouvent leur rôle antérieur sur les marchés monétaires mondiaux. L'Accord Monétaire Européen de juillet 1955 tenta cette conciliation." Michel Aglietta et Christian de Boissieu, "L'aide Marshall et l'UEP, les enseignements à en tirer pour les pays du COMECOM", *Le Plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe*, op. cit., p. 739.

avenir est désormais commun. S'inspirant d'une logique volontariste, l'Europe peut s'engager sur la voie de son unification. L'équation des industries charbonnière et sidérurgique sera l'étape initiale de ce processus d'intégration d'inspiration plus politique, qu'économique.

1.2 De la CECA au Traité de Rome

C'est en cherchant à coopérer plus étroitement dans le domaine des industries de base (Charbon, acier, électricité, transports...), première étape vers la formation progressive du Marché Commun, que les pays européens vont contourner leur incapacité à créer une Union Douanière[42]. Ce sera la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Comme le déclarera Robert Schuman,

> la mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes, de développement économique, première étape de la Fédération européenne (...). Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensables à l'établissement d'une communauté économique et introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.[43]

Grâce à des "réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait" (Plan Schuman), avec également la mise en place d'une autorité indépendante des gouvernements[44], les pères de l'Europe ont tranché en faveur d'une approche fonctionnaliste en matière d'intégration[45]. Une institution publique européenne, la Haute Autorité, aura alors pour mission d'organiser un Marché Commun de l'acier et du charbon, notamment en assurant le respect d'une saine concurrence, en supprimant les droits de douane

---

42 On se rappellera l'échec, en août 1947, de l'union Franco-italienne (Francita), de la tentative avortée d'union entre la France et le Benelux (Finebel) ou encore l'Uniscan entre la Grande-Bretagne et les pays scandinaves. Seul le Benelux, comme groupement économique régionale, se réalisa le 1er janvier 1948.

43 "Déclaration de M. Schuman, Ministre des affaires étrangères", *Notes et études documentaires*, #1339, 1950. "Il semble qu'on ait enfin compris qu'une fédération doit se construire par la base et non par le sommet, qu'il faut créer d'abord des services communs avant d'envisager un gouvernement européen pour les diriger, qu'il faut s'unir d'abord avec ceux qui sont prêts à l'union au lieu d'user son effort à convaincre ceux qui répugnent visiblement à s'engager." Maurice Duverger, *Le monde*, 15 mai 1950.

44 "Concept de pure géographie économique, le marché commun ne saurait à lui seul engendrer quoi que se soit. Mais ce qui est vrai, sans doute, c'est que l'élargissement du marché bouleverse complètement les conditions dans lesquelles les différents facteurs économiques de l'expansion sont appelés à jouer et à s'influencer réciproquement (...). Le Traîté ne pouvait se borner, cela va de soi, à rétablir un régime concurrentiel pur dans le cadre du marché unique. Cette réforme appelait nécessairement un complément institutionnel, l'expérience ayant montré que l'économie libérale n'est pas à l'abri des déviations. Il s'est donc avéré nécessaire de doter le nouveau marché d'un organe ayant compétence pour assurer la permanence et la sauvegarde du caractère concurrentiel du système." Par un groupe d'étude de l'institut des relations internationales de Bruxelles, *La Communauté européenne du charbon et de l'acier*, Armand Colin, 1953, p. 10.

45 Voir, entre autres, Ernst B. Haas, *The Uniting of Europe: Political, Social and Economic Forces*, Stanford University Press, 1958.

et autres pratiques restrictives. Le rôle de la CECA apparaît positif, surtout au niveau politique, car en tant que

> première communauté européenne, elle a fourni le cadre concret de la réconciliation franco-allemande, où s'est formé l'esprit communautaire et où se sont rodés les mécanismes institutionnels. Elle a habitué à l'idée d'une autorité européenne avec laquelle administrations nationales, entreprises et syndicats se sont accoutumés à collaborer pour opérer les nécessaires ajustements entre intérêts communs et intérêts nationaux. Expérience d'intégration partielle, la CECA conduisait tout naturellement à envisager la mise en oeuvre de la même méthode dans d'autres secteurs.[46]

Après l'échec d'une intégration plus poussée sur le terrain militaro-politique (échec de la Communauté européenne de défense en 1954[47]), la construction européenne va poursuivre ses efforts d'intégration dans le domaine économique, plus particulièrement au niveau commercial. Le 25 mars 1957 est signé le Traité de Rome.[48]

Outre l'EURATOM[49], ce Traité institue la Communauté économique européenne (CEE). Reposant sur le principe de la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux[50], le Traité a pour ambition de mettre en place un marché intérieur entre les six États signataires[51] et ce faisant, d'augmenter, en libéralisant par la suppression des contingentements, les échanges intra-zones au sein de l'Union Douanière. Parallèlement, l'activité commerciale, qui va découler de la suppression des entraves aux échanges, va rapidement confirmer la nécessité d'aller au-delà de la seule intégration économique et d'engager les pays signataires sur la voie de la coopération monétaire, le Marché Commun ne pouvant être sécurisé que par un régime interne de changes stables.

1.2.1 L'option du Marché Commun

---

46 Pierre Gerbet, *La naissance du Marché Commun*, op. cit., p. 65. "Avec le pool Charbon-Acier, et par le biais de cette création, on semblait avoir déjà franchi une double étape: dans la voie du fédéralisme politique, en venant fixer l'extension géographique de futures réalisations; dans la voie des méthodes d'intégration économique, avec le choix d'une procédure conduisant à l'union régionale." Jean Weiller, *L'économie internationale depuis 1950,* PUF, 1965, p. 98.

47 "L'abandon du Traité de la CED avait été considéré par beaucoup comme un recul sur la voie de l'unification de l'Europe: on ne pouvait en rester là. Dès lors que tout progrès était interdit dans le domaine de la défense, dès lors aussi que nul ne songeait serieusement à aborder le terrain de la coopération en matière de politique étrangère, il fallait bien en revenir à la conception des "solidarités de fait" qui avait inspiré la création de la CECA." Jean-Marc Boegner, *Le marché commun de six à neuf*, Armand Collin, 1974, p. 14. En juin 1955, à Messine, les Européens jettent les fondements d'un Marché Commun articulé autour du commerce et de l'énergie atomique.

48 Voir de Christiane Rimbaud et Christian Pineau, *Le grand pari: l'aventure du traité de Rome*, Fayard, 1991.

49 CEEA: Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

50 Ce principe des "quatre libertés" sera rappelé en 1986 avec la signature de l'Acte Unique.

51 Ces États sont la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. À noter le projet alternatif de Londres d'une grande Zone de Libre-échange dans le cadre de l'OECE. Pour les positions nationales respectives, voir Pascal Fontaine, *L'Union européenne,* éditions du Seuil, 1994, pp. 41-53.

Le Traité de Rome s'inscrit dans un processus de libéralisation commerciale, déjà palpable à l'échelle mondiale, mais avec à l'esprit l'ambition d'élargir les dimensions des marchés nationaux et de mettre en place à l'échelle régionale un espace économique intermédiaire entre ces derniers[52], désormais trop étroits, et un marché mondial jugé trop vaste. Comme le dit clairement le préambule du Traité, il s'agit d'établir "les fondements d'une Union sans cesse plus étroite entre les peuples européens", la Communauté économique n'étant pas une fin en soi, mais une étape vers un objectif plus vaste, soit l'objectif ultime d'une Union Politique européenne.

Le principal fondement théorique que l'on puisse appliquer aux choix monétaires du Traité de Rome est une prise de position en faveur des taux de change fixes. Soit dit en passant, ce choix était conforme aux dispositions des Accords de Bretton Woods. Aussi, comme le signalent Ansiaux et Dessart,

> il est possible et nécessaire, dans le cadre du Marché Commun, d'assurer simultanément l'équilibre externe et l'équilibre interne des économies sous un régime de taux de changes étroitement liés les uns aux autres.[53]

Dans le cadre de l'Union Douanière, on souhaitait alors assurer une certaine stabilité monétaire et une plus grande coordination des politiques monétaires, le tout étant supervisé par le Comité monétaire. Mais il y a, nous semble-t-il, plus encore. Même si les souverainetés monétaires nationales ne sont pas contraintes par le Traité, on perçoit l'obligation pour les États membres de coopérer entre eux dans le domaine monétaire. C'est la conviction de Toulemon:

> le choix du marché commun- union douanière assortie de politiques communes- plutôt que de la zone de libre-échange correspondait à l'intention des Six de faire de leur Communauté la base d'une construction appelée éventuellement à s'étendre au domaine politique et à établir entre eux, suivant la formule du Traité, "une union sans cesse plus étroite".[54]

1.2.2 Timides avancées sur le dossier monétaire

---

[52] "Il existe deux conceptions de l'unification économique européenne. *L'association* économique correspond à la libéralisation des échanges par la suppression des barrières douanières à la circulation des produits entre les pays membres de l'organisation. *L'intégration* économique comporte, outre cette démobilisation tarifaire interne, l'adoption d'une politique douanière commune à l'égard des pays extérieurs à l'organisation et d'une coopération , voire d'une union, dans le domaine économique et social." Gérard Dorel et André Gauthier, *Genèse et économie de la Communauté économique européenne*, éditions Bréal, 1986, p. 51.

[53] Baron Ansiaux et Michel Dessart, *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973*, op. cit., p. 44.

[54] Robert Toulemon, *La Construction européenne*, Fallois, 1994, p. 94.

Tout ceci doit bien entendu être nuancé puisque le Traité de Rome est relativement silencieux sur les questions monétaires, ce qui peut néanmoins être expliqué. Au niveau international d'abord, il revenait au système de Bretton Woods, comme régime de changes fixes, d'assurer la stabilité des monnaies. Pourquoi s'opposer à "une composante naturelle du Marché Commun en voie d'élaboration?"[55]. Ensuite, au niveau communautaire, on se rappellera des réticences nationales à partager les souverainetés notamment lors du débat sur la CED. Dès lors, toute avancée vers une souveraineté monétaire européenne paraissait prématurée. Néanmoins, il est intéressant de relever que le Traité de Rome demande à chaque État de traiter sa politique monétaire comme un problème d'intérêt commun (art. 107).

Dans cet esprit, et afin d'assurer une stabilité des monnaies à long terme, l'article 105 préconise aux États de coordonner leurs politiques économiques. Mais si le Comité monétaire devait veiller à cette fin, en fait,

> le Traité de Rome ne prévoyait pas la création d'une zone monétaire européenne et se bornait à souhaiter une coordination des politiques.[56]

Il est à noter également que l'objectif de convertibilité des monnaies européennes est intimement lié à la libéralisation des échanges. La libre circulation des capitaux et des paiements (art. 106, 67 à 73) s'inscrit dans cette préoccupation.

Ceci étant dit, et parce qu'il était principalement consacré à la libéralisation du commerce et au rapprochement des politiques économiques, il n'y a pas lieu de s'étonner de voir le Traité de Rome stigmatisé pour la faiblesse de ses dispositions d'ordre monétaire, même si on peut penser, qu'à l'échelle régionale, le Traité de Rome avait pour ambition tacite de venir compléter les Accords de Bretton Woods.[57]

1.3 L'UEM en projet

---

55 Tommaso Padoa-Schioppa, *Europe, monnaie et politique économique*, Perspectives européennes, 1985, p. 102.

56 Jean-Pierre Patat, *L'Europe monétaire*, op. cit., p. 20.

57 Michel Lelart, *La construction monétaire européenne*, op. cit., p. 2.

C'est le 24 octobre 1962 que sera présenté par Robert Marjolin[58] un mémorandum indiquant la volonté d'adopter la fixité des taux de change et ce, en vue de créer une Union Monétaire. Cette initiative rend compte de l'intégration économique croissante des États européens, plus que jamais soumis au besoin de stabiliser leur taux de change, une politique commerciale commune ne pouvant, adéquatement, se passer d'une politique monétaire commune.[59]

En 1964, une étape importante va être franchie. Le Conseil va en effet prendre la décision de créer un Comité des gouverneurs des Banques centrales et donner ainsi une meilleure assise institutionnelle à la coopération des politiques monétaires. Ce système de consultations entre États membres va permettre l'ébauche d'une position commune en matière de relations monétaires internationales. Surtout, à l'heure où la Politique agricole commune (PAC) requiert une fixation des prix, il est primordial pour les Européens de gérer les modifications de parité en commun.

1.3.1 Les Plans Barre

1968 va cependant porter au grand jour toute l'insuffisance de la coordination monétaire au sein de la CEE. Ainsi, le 24 novembre, la France réintroduit-elle, souverainement, le contrôle des changes. Cette décision allait provoquer une série de mesures unilatérales[60], mettant en péril la fragile solidarité monétaire[61], ce à quoi la Commission allait réagir en présentant au Conseil, le 12 février 1969, un mémorandum plus connu sous le nom de premier Plan Barre[62]. Le document stipule la nécessité pour l'Europe de converger, parallèlement à l'intégration économique, vers une meilleure

---

58 Robert Marjolin, secrétaire général de l'OECE, a été vice-président de la Commission de la CEE. La lecture du troisième chapitre de son ouvrage autobiographique, consacré à la création et au fonctionnement de l'OECE, est particulièrement intéressante. Robert Marjolin, *Le travail d'une vie*, Robert Laffont, 1986.

59 "Il est évident que l'incertitude monétaire fait obstacle aux mouvements des marchandises, des services et des facteurs de production. La dévaluation ou la réévaluation d'une monnaie modifient profondément les rapports de concurrence entre les pays intéressés (...) il ressort que les dévaluations et les réévaluations ne correspondent absolument pas à l'image idéale d'une communauté économique intégrée." Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, "L'intégration monétaire dans la CEE", *Problèmes économiques*, #1170, 1970, p. 18.

60 Le 8 août 1969, la France dévalue sa monnaie de 11.1%. Le 24 octobre 1969, l'Allemagne réévalue le mark de 9.3%. Chiffres cités par Baron Ansiaux et Michel Dessart, *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973*, op. cit., p. 47."Sur les 20 milliards de DM entrés avant l'institution du mark flottant, 19 milliards ont reflué à l'étranger, ce qui a entrainé un resserrement inhabituel de la liquidité bancaire. Mais c'est là, précisément, la thérapeutique qu'il faut employer pour maîtriser la surchauffe, plus précisément pour obtenir un resserrement et un renchérissement sensibles du crédit, de même qu'un ralentissement de l'activité économique." Hans Roeper, "À quoi a servi la réévaluation du mark?", *Problèmes économiques*, #1148, 1970, p. 14.

61 Il faut se rappeler que dans le système de Bretton Woods, si les parités des monnaies sont stables, elles sont également ajustables. Ces ajustements, de plus en plus fréquents durant cette période, mettent en péril l'indispensable stabilité monétaire dont la CEE, au risque de se vider de tout son contenu, ne peut se passer.

62 "L'idée centrale du plan de Raymond Barre (...) était que les influences réciproques se faisaient de plus en plus sentir sur les conjonctures et les politiques des États membres." Jacques Nême et Colette Nême, *Économie de l'union européenne*, Litec, 1994, p. 264.

coordination des politiques macro-économiques et un rapprochement des politiques monétaires. Le document précise bien le concept de coordination:

> il ne s'agit pas d'astreindre tous les pays à pratiquer une politique identique, mais de veiller à ce que leurs décisions respectives soient suffisamment cohérentes pour que l'évolution de leurs économies s'accomplisse selon des normes indicatives, définies en commun dans une perspective à moyen terme et destinées à prévenir plutôt qu'à corriger l'aggravation des déséquilibres.[63]

Une période transitoire de dix ans est envisagée pour atteindre l'UEM, celle-ci ne pouvant s'accomplir qu'au terme d'un plan de mesures de solidarités communes. Comme le notent Ansiaux et Dessart, le Plan Barre repose sur la coordination des politiques monétaires, "expression réaliste et concrète d'une solidarité monétaire."[64]

Voulant dépasser ce premier texte, un deuxième Plan Barre sera présenté le 4 mars 1970. L'esprit du texte entend souligner que coordination économique[65] et solidarité monétaire sont désormais indissociables:

> s'il est exact que l'Union Monétaire doit reposer sur une base économique solide, caractérisée par la compatibilité des évolutions et la convergence des politiques économiques, sous peine de demeurer précaire, il est non moins vrai que le renforcement de la solidarité monétaire facilite cette compatibilité et encourage cette convergence. L'interaction de l'économique et du monétaire constitue un facteur puissant d'une plus grande cohésion au sein de la Communauté.[66]

C'est aussi à cette époque que commence à émerger un débat[67] qui n'aura cesse d'animer la construction monétaire européenne. D'un côté, notamment chez les Allemands, on retrouve les partisans de l'école dite "économique", dont la thèse est que tout progrès réel dans l'intégration

---

63 Baron Ansiaux et Michel Dessart, *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973,* op. cit., p. 52.

64 *Ibid*, p. 52.

65 Il faut souligner qu'à cette époque, il existait une opposition entre États privilégiant le développement économique dans le cadre de Plans (c'est le cas de la France et des Pays-Bas) et ceux qui y étaient fondamentalement hostiles comme l'Allemagne. Comme référence consensuelle, on parle de coordination économique à moyen terme.

66 *Communication de la Commission au Conseil au sujet de l'élaboration d'un plan par étapes vers une Union économique et monétaire,* Bruxelles, 4 mars 1970, article C.5.a.

67 "Le but de l'intégration économique est l'utilisation optimale des moyens de production disponibles de façon que la prospérité économique globale s'en trouve accrue. Dans une conception généralement admise, on considère que l'intégration monétaire, c'est-à-dire la monnaie commune, doit être la réalisation qui vient couronner et parfaire l'édifice de l'intégration économique. La création d'une monnaie commune constitue une de ces voies de passage de l'unification européenne en tant qu'elle réalise une structure d'accueil sociologique particulièrement efficace. Cette approche du problème paraissait se heurter à une certaine conception économique (...) suivant laquelle l'unité monétaire est le point final de l'intégration économique. Cette conception est maintenant largement contesté: la réalisation de l'unité monétaire précédant l'achèvement de l'intégration économique est considérée comme un facteur décisif de celle-ci." Armand Crifo, *L'unification européenne*, Arthaud, 1972, p. 33.

monétaire doit être lié aux avancées parallèles dans l'interpénétration des économies, dans la coordination des politiques économiques et dans l'élargissement des compétences des institutions communautaires. De l'autre, on retrouvera les défenseurs de la thèse dite "monétaire"[68], défendue notamment par les Français, pour qui l'intégration monétaire doit entraîner l'intégration économique, la convergence des économies n'étant plus un préalable mais une conséquence de l'Union Monétaire. Pour ces derniers, en fixant un calendrier qui donne réalité à la perspective de l'UEM, on multiplie les chances de modifier le comportement des acteurs économiques.[69]

Rappelons que c'est à cette époque que commence à être remis en question le Gold Exchange Standard, fondement des Accords de Bretton Woods. Il y a plusieurs causes à ceci. Tout d'abord, il y a le déficit chronique de la balance des paiements américaine, provoqué par la fourniture internationale de dollars afin de combler la pénurie de moyens de paiements pour les autres pays du système (dollar-gap)[70]. À cela s'ajoute l'accroissement constant des réserves en dollars à l'extérieur des États-Unis (les eurodollars), qui rendent de plus en plus problématique leur conversion en or à la parité officielle, soit 35$ l'once. Enfin, l'effet de la guerre du Vietnam et la politique interne de "grande société" vont contribuer au creusement des déficits américains. La surévaluation du dollar aboutit à un désajustement entre l'or et la monnaie-étalon du système.

Comme nous l'avons déjà mentionné, si le lien entre stabilité des changes et ouverture des frontières est très vite apparu dans les préoccupations européennes, la fixité du système de Bretton Woods désengageait les Européens de toute coopération monétaire trop poussée. Les perturbations sur les marchés des changes, dès 1968, liées au lézardement du système monétaire international, vont venir remettre en question cet acquis et faire de l'Union Monétaire une question désormais prioritaire.

---

68 "Les monétaristes de la Communauté n'étaient pas des tenants de la doctrine de Milton Friedman et de la Banque centrale de Saint Louis, suivant laquelle c'est la stabilisation de la masse monétaire qui doit conduire à celle de la conjoncture économique. Mais on les appela monétaristes parce que, dans la mise en oeuvre de l'Union économique et monétaire, ils entendaient confier le rôle moteur aux éléments monétaires, c'est à dire au système communautaire des taux de change et à la mise en commun des réserves de devises." Rainer Hellmann, *La guerre des monnaies*, Dunod, 1977, p. 33.

69 Fabrice Fries, *Les grands débats européens,* éditions du Seuil, 1995, p. 364.

70 "Le dollar est simultanément monnaie nationale, librement utilisée par les agents américains et monnaie de réserve internationale. Le déficit extérieur américain peut donc être réglé par une création de dollars. Pour les États-Unis, il s'agit, selon l'expression de Jacques Rueff, d'un<<déficit sans pleurs>>. Pour le système monétaire international, c'est le principal mécanisme de créations de liquidités." Jean-Pierre Faugère et Colette Voisin, *Le système financier et monétaire international*, Nathan, 1992, p. 21. Voir également la thèse de Joanne Gowa qui, pour expliquer la décision américaine de 1971, écrit: "First, the Nixon administration emphasized the primacy of national autonomy over regime maintenance, an emphasis that accurately reflected the preferences of society at large and the structure of the US economy. Second, the US governement was organized for the conduct of international monetary policy in such a way as to award a position of preeminence to the departement of the Treasury." *Closing the Gold Window*, Cornell University Press, 1983, p. 9.

1.3.2 Le Rapport Werner

C'est en décembre 1969 à La Haye, sur la base des propositions de Raymond Barre, que le Conseil européen décide de confier au Comité Werner l'élaboration d'un rapport ayant pour but de dégager les options censées permettre la réalisation par étapes d'une UEM. Le Rapport Werner sera étudié plus en profondeur dans notre second chapitre, la logique historique nous impose pourtant une brève présentation.

Le Rapport Werner, présenté le 8 octobre 1970, définit ainsi la notion d'Union Monétaire:

> une Union Monétaire implique à l'intérieur la convertibilité totale et irréversible des monnaies, l'élimination des marges de fluctuation des cours de change, la fixation irrévocable des rapports de parité et la libération totale des mouvements de capitaux.[71]

Le Rapport va également prendre en compte l'indispensable transfert de compétences du national vers le communautaire[72] grâce à l'initiative institutionnelle de la mise en place d'un système communautaire des Banques centrales. Y-avait-il à l'époque la volonté politique de subordonner les décisions nationales aux exigences d'une politique monétaire commune? Apparemment, cette volonté n'existait pas. Quoi qu'il en soit, le schéma évolutif (trois étapes) et daté (dix ans) du Rapport Werner va permettre un certain consensus entre "monétaristes" et "économistes"[73]. La première des trois étapes[74] (1970-1971) prévoyait un renforcement de la coordination des politiques économiques doublé d'un affermissement des consultations dans le domaine des relations monétaires. Le principe du parallélisme est respecté. De plus, l'échéance de 1980 devait permettre une convergence d'attitude de la part des acteurs en vue de constituer un ensemble monétaire individualisé. L'évolution du système monétaire international, en pleine crise à partir de la décision américaine du 15 août 1971 de dévaluer

---

71 *Rapport au Conseil et à la Commission concernant la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire dans la communauté, Rapport Werner,* Bruxelles, 8 octobre 1970, chapitre III.

72 Nous faisons ici référence au concept développé par l'économiste Mundell, dit "triangle des incompatibilités". Il n'est pas possible de réunir les trois conditions suivantes: liberté des mouvements de capitaux, stabilité des changes et autonomie des politiques monétaires nationales. Ce dernier élément est incompatible avec les deux autres.

73 La thèse "monétaire", ou "institutionnelle", considère que seule la fixation d'un calendrier et l'énoncé de certaines règles de conduite, procurant une crédibilité à la perspective de l'Union Monétaire, vont modifier le comportement des agents économiques. L'intégration monétaire est finalement le cadre auquel doit s'ajuster l'intégration économique, contrairement à la thèse "économique", ou du "couronnement", selon laquelle l'Union Monétaire n'est que l'aboutissement de la convergence des économies nationales. Ainsi, voir l'article de Fritz Franzmeyer dans lequel ce dernier dénonce l'influence des "économistes" dans la politique européenne française. Paris, nous sommes en 1971, bloquerait l'unification monétaire progressive en abusant de la "clause de prudence", la France insistant en effet pour que l'harmonisation de la politique conjoncturelle ne soit pas moins rapide que celle de la politique monétaire. "L'intégration économique et monétaire de l'Europe: le plan et la réalité", *Problèmes économiques*, #1224, 1970.

74 Les trois étapes seront présentées plus en détail dans le cadre du second chapitre.

le dollar, va cependant contrarier l'ambition commune du Rapport Werner déjà fragilisée par l'absence de réelle volonté politique.

1.3.3 Le serpent monétaire comme réponse à l'instabilité

La décision de Richard Nixon de suspendre la convertibilité du dollar en or, outre le fait de provoquer une crise des changes à l'échelle internationale, consacre la fin de la période de stabilité permise grâce aux Accord de Bretton Woods[75]. Les monnaies européennes sont très vite soumises à une potentialité de fluctuation pouvant atteindre un maximum de 9%[76]. Pour l'Europe, c'est le risque de voir dépérir les acquis de la construction communautaire.

Réagissant à cette instabilité générale, les Européens imaginent alors un régime monétaire "bi-dimensionnel"[77]. Il s'agit de mettre en place un double système d'ancrage pour les monnaies européennes à la fois entre elles, mais également vis-à-vis du dollar. Selon Genin,

> au pays européens des années 70 dont les échanges commerciaux étaient intenses, il est apparu (...) nécessaire et urgent de stabiliser leurs monnaies d'où l'entrée en vigueur de règles assez souples certes, mais destinées néanmoins à restreindre les fluctuations excessives de capitaux.[78]

Ainsi, les Accords de Bâle en avril 1972 vont-ils mettre en place un système fixant des marges qui encadrent, limitent les variations des cours de change. Ces derniers, entre les monnaies européennes, ne varieraient que dans la limite de 2,25%; c'est le serpent monétaire. Particularité du système, les cours des devises européennes ne pouvaient fluctuer que dans une limite de plus ou moins 2,25% par rapport au dollar; le serpent est dans le tunnel.

---

75 "Dans la mesure où l'économie mondiale veut continuer à jouir des avantages d'une intégration des marchés nationaux, comme tel a été le cas de toute évidence au cours de la dernière décennie sous le régime de la convertibilité externe des monnaies, il lui faut un système reposant, en principe, sur des taux de changes fixes. Une dérogation à ce système ne doit être tolérée que si des déséquilibres fondamentaux se manifestent, ce qui suppose, bien entendu, une meilleure harmonisation de la politique économique et des interventions plus vigoureuses dès qu'apparaît un déséquilibre de la balance des paiements. Chercher refuge dans des taux de changes flexibles équivaut à jeter le manche après la cognée parce que l'on doute de sa propre capacité à prendre les décisions qui s'imposent." Max Ilke,"Les récents réajustements des parités monétaires et leurs enseignements", *Problèmes économiques,* #1148, 1970, p. 11. Le système de Bretton Woods va en fait subir les contre-coups de ses propres succès. En effet, les démantèlements des restrictions commerciales et des contrôles sur les paiements, ainsi que les réductions tarifaires et le rétablissement de la convertibilité, vont entraîner une mobilité des capitaux rendant les économies plus ouvertes, accentuant en conséquence les conflits entre les objectifs internes et les contraintes externes.

76 Les Accords du Smithsonian Institute rétablissent les marges de fluctuation des monnaies par rapport au dollar en les élargissant à 2,25% de part et d'autre du cours de parité.

77 Alain Jean, *L'Ecu, le SME et les marchés financiers*, éditions d'Organisations, 1990, p. 39.

78 Frank Genin, *Monnaie européenne*, Économica, 1995, p. 18.

Chocs pétroliers, pressions de la part des marchés, absence de politique commune de change face au dollar, très vite le système va se désolidariser[79]. Le "flottement concerté" déçoit, au point d'imaginer des solutions alternatives comme les "Montants compensatoires monétaires" (MCM) visant à atténuer les nuisances des variations de change sur les politiques communes style PAC.[80]

Il faut toutefois souligner l'institution du Fonds de coopération monétaire (FECOM) le 3 avril 1973. Cette décision n'est que la concrétisation d'une directive émise par le Rapport Werner, ce Fonds ayant pour tâche la gestion des crédits mutuels entre les Banques centrales. Ces années sont surtout marquées par un souci de stabilisation monétaire. C'est notamment l'avis de Jean pour qui,

> c'est la recherche de moyens permettant de s'opposer aux tendances dites erratiques du marché qui a sans cesse présidé tant à la genèse d'un embryon de zone monétaire européenne qu'à ses améliorations successives (...). Si, de temps à autres, cette volonté a pu être prise en défaut, c'est uniquement parce que le risque de déstabilisation intérieur découlant des tentatives de stabilisation du cours extérieur de la monnaie nationale devenait beaucoup trop importante.[81]

Avec le Système monétaire européen (SME), l'Europe va se doter d'un mécanisme dont le souci principal est la stabilité des monnaies européennes.

1.4 Le SME

Tirant les constats de l'expérience déçue du serpent, sous l'initiative de Valérie Giscard d'Estaing et d'Helmut Schmidt, il est convenu à Brème, le 5 décembre 1978, d'instituer le Système monétaire européen (SME). Celui-ci se distingue du système précédent par le fait que les fluctuations de changes, ou marges de fluctuation, sont calculées en fonction du cours-pivot établi par rapport à l'Ecu[82] et non plus par rapport au dollar. L'objectif principal demeure toutefois, soit la prévention des

---

79 La livre quitte le mécanisme le 23 juin 1972, la lire le 13 février 1973, le franc le 19 janvier 1974. Le serpent, compte tenu des écarts d'inflation provoqués par la crise, n'est plus dès lors qu'une "zone mark".

80 "L'uniformisation des prix agricoles sur le territoire de la Communauté, ainsi que leur alignement sur les prix mondiaux, constituent une règle trop contraignante. Or, dès qu'une certaine parité des prix est permise, une nouvelle difficulté se fait jour. En effet, comment empêcher que cette situation ne crée des distorsions de concurrence défavorables aux agriculteurs les moins performants? (...) Ainsi, en 1969, alors que l'on autorisait la France à maintenir ses prix agricoles inchangés, malgré la dévaluation de sa monnaie, il fut décidé de taxer les produits français exportés vers les autres pays de la Communauté, afin d'en hausser le prix au niveau commun; inversement, les produits européens importés en France furent désormais subventionnés pour être rendus compétitifs sur le marché français. On appelle MCM négatifs les montants destinés à compenser les écarts (négatifs) entre les prix appliqués dans les pays à monnaie dévalué et les prix communs. Les MCM positifs interviennent dans la situation symétrique." Claude Gnos, *L'Ecu, instrument de la politique agricole commune*, éditions universitaires de Dijon, 1989, p. 21.

81 Alain Jean, *L'Ecu, le SME et les marchés finaciers*, op. cit., p. 43. Soit dit en passant, cette citation illustre bien notre proposition selon laquelle l'Europe monétaire va passer d'une dynamique introvertie à une dynamique fondamentalement stratégique.

82 L'Ecu, pour European Currency Unit, est à la fois une unité de compte autour duquel s'organise le SME, une monnaie de règlement pour régler les soldes d'intervention, une monnaie de réserve gérée par le FECOM. La valeur de l'Ecu est calculée

fluctuations entre monnaies européennes en limitant l'incertitude des coûts liée au risque de change si dommageables pour le Marché Commun. En fait, le SME c'est,

> un système visant à établir une coopération monétaire plus étroite aboutissant à une zone de stabilité en Europe.[83]

Les cours des changes entre les monnaies européennes vont désormais être établis selon un système de parités fixes, mais ajustables. Il y a la volonté de combattre les perturbations monétaires intra-européennes, mais également "d'isoler" la dynamique européenne des variations du dollar. C'est dans ce sens qu'il faut lire la citation précédente.

Le SME repose sur trois principes. Le premier principe est d'assurer la stabilité monétaire, ce qui transparaît avec les taux de change fixes, mais ajustables, par rapport à un numéraire commun, l'Ecu. Les marges de fluctuation sont limitées à 2,25% du cours-pivot, un indicateur de divergence[84] étant censé avertir les Banques centrales de toute fluctuation jugée excessive. Le second souci est celui de partager ensemble, et de façon équitable, les charges d'intervention et d'ajustement. Le troisième principe est celui de la solidarité, avec la mise en commun partielle, dans le cadre du FECOM, des réserves de change. Celles-ci seront mises à la disposition des États soumis à des difficultés de balance de paiements ou serviront à financer les interventions d'ajustement.

1.4.1 Priorité à la stabilité monétaire

Au lendemain d'une période de flottement généralisé des monnaies et de deux chocs pétroliers si nuisibles pour l'Europe[85], le SME apparaît comme l'alternative régionale crédible face aux turbulences monétaires internationales[86]. C'est d'ailleurs ce que retiendra l'histoire, puisque ce système

---

selon une moyenne pondérée de la valeur de toutes les monnaies participantes, un "panier" de monnaies en fin de compte. Voir Gérard Bekerman et Michèle Saint-Marc, *L'Ecu*, PUF, "Que sais-je?", 1993. À noter le texte de Robert Triffin qui propose l'introduction d'une monnaie parallèle européenne, l'Europa, comme centre de gravité (calcul des taux de change communautaires) et comme unité monétaire (interventions officielles sur le marché des changes). Robert Triffin, "Je vous l'avais bien dit", *Les cahiers français*, #196, 1980.

83 *Résolution du Conseil européen concernant l'instauration du Système monétaire européen (SME) et des questions connexes*, Brême, 5 décembre 1978, annexe 1.1.

84 "La première limite (marge de 2,25% par rapport aux autres monnaies nationales prises individuellement) est fondée sur une variation par rapport aux cours-pivots bilatéraux. La seconde limite (seuil de divergence fixé à 75% de l'écart maximal de divergence) est calculée par rapport aux cours-pivots centraux en Ecus." Alain Jean, *L'Ecu, le SME et les marchés financiers*, op. cit., p. 58.

85 "Les politiques économiques et monétaires nationales n'ont jamais été, depuis vingt-cinq ans, plus discordantes, plus divergentes qu'elles ne le sont aujourd'hui (...). L'Europe n'est pas plus avancée dans la voie de l'Union économique et monétaire qu'il y a cinq ans. En fait, si il y a eu mouvement, ce mouvement a été le recul." *Union économique et monétaire 1980*, *Rapport Marjolin*, Bruxelles, 8 mars 1975, p. 31. Le SME serait donc une réaction aux stratégies économiques nationales divergentes dont l'Europe fut victime dans la décennie 1970.

86 Au plan interne, la Communauté souhaite préserver l'Union Douanière et les politiques communes de l'instabilité monétaire. Au niveau externe, l'Europe manifeste la volonté de créer une Zone monétaire dont le poids financier puisse rééquilibrer le SMI.

permettra de rétablir la stabilité monétaire en Europe, et par le fait même, de renforcer la solidarité des pays membres sur le plan monétaire.

En fait, l'essence du système est de créer une zone de stabilité en permettant tout changement de parité[87], le réalisme du SME consistant à prévoir les révisions de parité comme faisant partie d'un processus normal[88]. De plus, les dispositifs du système ont fait converger, dans la souplesse, les indicateurs de monnaie et de change exprimant ainsi le souci initial d'engendrer une forte solidarité monétaire. Cela étant dit, la politique monétaire très stricte de l'Allemagne s'est au fil des ans imposée, jugulant en conséquence l'inflation en Europe[89]. Le cercle "vertueux" du mark va dès lors engendrer une forte tendance à la désinflation, mais également une coordination dite "asymétrique" puisque calquée sur les performances d'un seul partenaire.[90]

Par ailleurs, il faut aussi relever que, contrairement à ce qui était recherché, le SME ne favorisera pas à proprement parler l'émergence d'une identité monétaire, la fixité des parités n'étant pas absolue. Patat signale à cet égard qu'

> un panier de monnaie ne peut en effet jouer véritablement le rôle d'une monnaie car en toutes occasions, comportements sur les marchés de change, taux d'intérêt, il n'est que le reflet des évolutions de ses composants.[91]

Pour un bon historique et une vision "politique" du SME, voir Horst Ungerer, "The EMS-The First Ten Years. Policies-Developments-Evolution", *EUI Working Papers in Economics,* #90/2, 1990. Du même auteur, "Political Aspects of European Monetary Integration", *EUI Working Papers European Policy Unit*, #93/2, 1993.

87 Entre sa création et 1992, on peut compter douze réajustements des cours pivots. Il faut également noter que l'Accord de Bâle-Nyborg (1987) approfondit et perfectionne le SME dans la perspective d'une libéralisation complète des mouvements de capitaux. Ainsi, les Banques centrales sont appelées à s'engager plus activement et de façon coordonnée au mécanisme de change.

88 Dominique Perrut, *L'Europe financière et monétaire,* Nathan, 1993, p. 103.

89 Pour Jacques Van Ypersele, le désir de faire converger les économies européennes vers une plus grande stabilité, grâce à la réduction vers le bas des divergences des taux d'inflation, n'est que le constat de l'époque des méfaits sur les échanges internationaux et la croissance d'une inflation à long terme. "SME et coopération monétaire", *Les cahiers français,* #196, 1980. Paul de Grauve et Guy Verfaille considèrent pour leur part que l'influence du SME sur le mouvement à la baisse des taux d'inflation en Europe est de moindre importance par rapport au mouvement mondial de désinflation à partir du début des années 1980. "Le SME, une évaluation", *Le système monétaire européen en perspective*, Économica, 1987, p. 62.

90 "Le SME, même s'il n'avait pas explicitement été conçu pour ça, a fonctionné comme une machine à aligner les performances nominales des pays européens sur celles de l'Allemagne." Jean-Paul Fitoussi, *Le débat interdit*, Arléa, 1994, p. 280. Le SME, dans son effort de combattre l'inflation, a imposé des contraintes. Outre les vertus déflationnistes, les contraintes du SME ont légitimé des politiques restrictives, posant la question de l'aspect asymétrique du SME et plus globalement sur les principes de coopération et de non-coopération. Ainsi l'Allemagne, dans une démarche non-coopérative, décide seule de sa politique monétaire. Cette lecture du fonctionnement asymétrique et non-coopératif du SME implique l'impossibilité de mener des politiques monétaires autonomes pour certains partenaires. Au rapprochement vers une moyenne communautaire s'est substitué une convergence vers le pays le plus performant. L'unicité de la politique monétaire, l'ajustement à un modèle, est un des conflits d'intérêts dont la monnaie unique devra arbitrer l'issue.

91 Jean-Pierre Patat, *L'Europe monétaire*, op. cit., p. 29.

Mais, comme nous l'avons dit plus haut, le SME a à son actif d'avoir inauguré une période de grande stabilité des taux de change. Par sa rigueur, le SME devait aussi favoriser une plus grande convergence, indispensable processus dans la marche vers l'Union Monétaire, des performances économiques et monétaires. La dynamique du SME, comme mécanisme d'encadrement des cours du marché, nous renvoie à un débat fondamental de l'intégration monétaire européenne opposant partisans des systèmes de taux de change flottants et partisans des taux de change fixes[92]. Pour les premiers, dont l'argumentation théorique s'accommode mal d'une unification monétaire, le jeu des marchés des changes permet le rééquilibrage automatique des balances des opérations courantes. Les politiques économiques n'auront plus alors à se soucier des contraintes de stabilisation, gagnant en autonomie, celles-ci pouvant suivre, par exemple, des objectifs propres en matière de taux d'intérêts avec le résultat que la Banque centrale ne serait plus tenue de défendre une parité monétaire en puisant notamment dans ses réserves. Pour Milton Friedman, la flexibilité des taux de change,

> c'est le moyen de permettre à chaque pays de rechercher la stabilité monétaire comme il l'entend sans être amené à faire subir à ses voisins les conséquences de ses propres erreurs ou à souffrir de leurs erreurs.[93]

À l'inverse, les tenants des taux de change fixes se méfient des dysfonctionnements du marché. De leur point de vue, il serait souhaitable d'imposer des contraintes au niveau des relations de changes, ceci dans un souci de stabilité monétaire. Les autorités seraient donc habilitées a intervenir sur le marché des changes en vue de respecter la logique d'un même espace monétaire, l'objectif étant de favoriser la stabilité des changes pour promouvoir la confiance dans l'investissement[94] et de créer un climat favorable à la convergence des instruments économiques.

---

92 Pour une synthèse des débats, voir le Bulletin de la Société des banques suisses, "Cours de change fixes ou flexibles: avantages et inconvénients de chaque système", *Problèmes économiques*, #1098, 1969. Bertrand Lemennicier, "Parités fixes ou fluctuantes: un faux espoir", *Les cahiers français*, #153, 1972. Otmar Emminger, "La douteuse efficacité des changes flottants", *Les cahiers français*, #198, 1980.

93 Cité par Alain Jean, *L'Ecu, le SME et les marchés financiers,* op. cit., p. 25. Dans son article référence, Milton Friedman répond à ses détracteurs pour qui la flexibilité des changes, système fondamentalement instable, provoque l'incertitude pour les économies nationales, l'accentuation de la spéculation financière et la versatilité des prix dans les relations commerciales. "The Case for Flexible Exchange Rates", in Philip King, *International Economic and International Economic Policy*, Mc Grawhill, 1995, pp. 289-304. Pour Harry Johnson: "Fixity of exchange rates does not carry with it either the freedom of competition over the market aera that is necessary to the realization of the full benefits of a united currency." "Equilibrum under fixed exchanges", *The American Economic Review,* 1963, p. 114. Également: "Si le SME porte à son crédit une stabilité certaine des monnaies à court terme, il convient aussi d'apprécier les coûts induits par les blocages artificiels des taux de change." Gérard Bekerman et Michèle Saint-Marc, *L'Ecu*, op. cit., p. 49. Il est important de souligner qu'aujourd'hui encore, certains prônent le décrochage du franc face au mark, ce qui reviendrait a une dévaluation. Soit dit en passant, le "compromis de Bruxelles" de 1993, qui réaménage les marges de fluctuation de 2,25% à 6%, équivaut quasiment à faire du SME un système de change flottants. Voir Barry Eichengreen et Charles Wyplosz, "Pourquoi le SME a explosé et comment le relancer", *Revue économique*, vol. 45, #3, 1994.

94 Pour Paul R. Krugman, l'incertitude des changes est nuisible car les agents économiques sont tentés d'adopter une "wait and see attitude". *Exchange Rate Instability,* The Mit Press, 1990, p. 4.

L'option choisie par la Commission européenne se retrouve exprimée dans les écrits de Tommaso Padoa-Schioppa, très critique à l'endroit de la flexibilité des taux de change.

> L'instabilité en matière de fluctuations à court et à moyen terme a souvent été telle que la flexibilité n'a pas été d'un grand secours en ce qui concerne les ajustements de balance de paiements. Elle a eu au contraire comme effets indésirables à la fois de fausser, par le jeu de modifications importantes de prix relatifs, l'allocation de ressources entre les biens échangeables et les autres, et de décourager l'investissement (...) par le jeu du risque croissant.[95]

En résumé, et pour conclure cette section, le bilan du SME, au regard de ses objectifs, stabilité et convergence, est globalement positif[96], même si son aspect purement "technique", l'absence de politique commune face au dollar, les contraintes imposées par le mécanisme de divergence, le faible usage de l'Ecu officiel sont autant de facteurs ayant limité la promotion de l'unification monétaire.[97]

1.5 La relance de la construction européenne

L'arrivée, en 1985, de Jacques Delors à la tête de la Commission européenne, coïncide avec une réactivation de la dynamique européenne. Certes, Roy Jenkins avait avant lui fait preuve d'un certain enthousiasme vis-à-vis du dossier monétaire[98], mais force est de constater qu'à sa prise de fonction, Jacques Delors découvre une Europe en quête d'impulsion.

La présentation, en juin 1985, du Livre blanc sur l'achèvement du marché intérieur va procurer un nouvel élan à l'Europe. L'Acte Unique, qui entre en vigueur le 1er juillet 1987, va prolonger les dispositions du Traité de Rome en définissant le grand marché intérieur comme

> un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée.[99]

---

95 Tommaso Padoa-Schioppa, *Europe, monnaie et politque économique*, op. cit., p. 24.

96 "Le SME s'est révélé un cadre puissant et efficace de coopération monétaire. (...) Une obligation de comportement-la convergence-a été étroitement associé à une obligation de résultat-la stabilité des taux de change." Jean-Paul Mingasson, "Le système monétaire européen: bilan et perspectives", *Le Système monétaire européen en perspective,* op. cit., p. 16. "Le SME n'est pas un exemple de coordination mais un cas de convergence basé sur l'acceptation d'une situation dissymétrique avec un chef de file, les pays dominés acceptant des sacrifices de court terme afin de renforcer la crédibilité du tournant de leur politique économique." Catherine Mathieu, "Avantages et limites de la coordination internationale: l'exemple du SME", *Les cahiers français*, #245, 1991, p. 89.

97 "The EMS is weak in a number of respects. It has a minimal institutional structure. It is not a reserve system. The ECU is not a reserve currency. The European Monetary Institute (EMI) was only an embryo of a European monetary authority, which only handles the credit, accounting and reserve mechanisms of the EMS, its board of governors consiting of the governors of the national central bank, and its technical operations conducted by the Bank of International Settlements in Basle." Willem Molle, *The Economics of European Integration*, Dartmouth publishing, 1994, p. 409.

98 Roy Jenkins, "Sept arguments pour une monnaie européenne", *Les cahiers français,* #195, 1980.

99 *L'Acte unique européen*, commentaire par Jean de Ruyt, éditions de l'université de Bruxelles, 1987, article 13.

Le problème monétaire est dès lors posé: l'unification du marché européen suppose une coordination accrue des politiques monétaires à partir du moment où la libération complète des mouvements de capitaux (juillet 1990) inaugure l'espace financier européen. Le projet d'intégration monétaire, dans la mesure où l'intégration économique est sur le point d'être complétée, est la dynamique sur laquelle va reposer le processus d'intégration européenne.

1.5.1 L'Acte Unique: l'objectif 1992 du "grand marché"

La libéralisation financière, qui accompagne la mise en place du Marché Unique, va en effet confronter les pays européens à un dilemme qu'il convient de préciser. Au début des années 1960, l'économiste Mundell avait développé un modèle théorique dit des "Zones monétaires optimales"[100] où l'ajustement optimal ne se réalise plus par la variation des taux de change, mais par la mobilité des facteurs de production (main-d'oeuvre et capital principalement)[101]. Ce modèle était applicable, non sans réserve, à l'Europe, dans la mesure où l'ouverture complète des frontières vient bouleverser les structures nationales et provoquer des transferts d'investissements et de facteurs de production, avec le risque d'appauvrir les régions désavantagées à l'intérieur de ce nouvel espace économique.[102]

---

[100] Robert A. Mundell, "A Theory of Optimum Currency Aera", *The American Economic Review,* 1961. Frank Genin donne une définition d'une "Zone monétaire optimale": "(...) une zone à l'intérieur de laquelle les ajustements économiques et sociaux seraient harmonisés, optimisés, réalisés aux moindres coûts sans le levier de réajustement du taux de change", *Monnaie européenne*, op. cit., p. 56. "Jusqu'alors, on s'était seulement posé le problème de savoir si un pays, defini à la fois géographiquement et monétairement (c'est-à-dire l'espace de circulation de sa monnaie et l'espace géographique délimités par les frontières), avait intérêt à adopter des taux de change fixes ou des taux de change flexibles. R.A. Mundell a posé le problème autrement en montrant qu'il existait des cas où il serait optimal, du point de vue de l'ajustement, de redessiner les frontières, de manière à ce que des régions faisant partie primitivement de pays différents se rassemblent en de nouvelles entités. (...), en soulignant la non-optimalité de certaines situations, R.A. Mundell attirait l'attention sur les conditions nécessaires à l'intégration monétaire. Autrement dit encore, le critère de savoir si une zone monétaire est optimale, ou non, est également le critère permettant de savoir si, pour une zone en train de se constituer, il est, ou non, optimal d'adopter un régime de fixité des taux de change." Pascal Salin, "La Zone monétaire optimale", *L'unification monétaire européenne,* Calmann-Levy, 1974, p. 73. À partir de ce modèle théorique, de nombreux écrits se sont portés sur le cas européen. Voir notamment Stéphane Mantel, "Le rôle de la mobilité du travail dans l'UEM", *Problèmes économiques*, #2358, 1994. Ronald Mckinon, "Optimum Currency Aeras," *The American Economic Review,* 1963. Ce dernier propose comme critère supplémentaire le degré d'ouverture des économies en tenant compte du rôle perturbateur de l'inflation importée.

[101] "La mobilité du travail dans la Communauté européenne est faible pour des raisons culturelles et ne devrait guère évoluer dans un proche avenir.(...) Le rééquilibrage régional consécutif à un choc asymétrique empruntera donc très probablement une autre voie dans l'Union européenne." Armand-Denis Schor, *La monnaie unique*, PUF, "Que sais-je?", 1995, p. 49. Il faut également prendre en compte le fait que "les règles mises en lumière par Robert Mundell indiquent qu'en changes flottants, il est plus efficace de consacrer la politique monétaire à l'équilibre interne et la politique budgétaire à l'équilibre externe. C'est bien ce qui est envisagé pour la politique monétaire dans l'Europe intégrée. Toutefois, l'Union ne dispose pas en l'état prévisible des choses d'une politique budgétaire grâce à laquelle elle puisse influencer l'équilibre externe. Il manque donc un instrument à la politique économique européenne et, dans cette situation, rien n'indique comment vont être mis en oeuvre les souhaits des responsables européens en matière de change." Marie-Ange Debon-Jay, Frédéric Lemoine et Pierre Merviel, *Économie de l'intégration européenne*, PUF, 1994, p. 289.

[102] "the optimum currency area is the region", Robert A. Mundell, "A Theory of Optimum Currency Aera", op. cit., p. 660. "Les Zones monétaires sont des zones à l'intérieur desquelles les taux de change sont fixes; les Zones monétaires optimales sont des domaines idéaux. Il existe une définition du domaine idéal selon laquelle la Zone monétaire optimale est le monde lui-même. Cependant, des facteurs politiques et sociaux peuvent conduire à une fragmentation du monde en blocs concurrents fermés par des barrières d'information. (...) les taux de change flexibles ou les contrôles peuvent exister entre différentes zones." R.A. Mundell, "Plan pour une monnaie européenne", *L'unification monétaire européenne,* op. cit., p. 176.

Les thèses de Mundell nous intéressent surtout pour le constat qu'elles dressent de l'incompatibilité entre certains objectifs d'ajustements. C'est la "trilogie impossible"[103] ou le "quatuor incompatible"[104]: à partir du moment où un État appartient à un espace financier caractérisé par la mobilité des capitaux, ce qui entraîne une concurrence sans entrave des devises, soit cet État renonce à appartenir à une zone de taux de change stables afin de rendre possible les ajustements par la variation de sa parité monétaire, soit il renonce à l'autonomie de sa politique monétaire en acceptant d'appartenir à un système de taux de change fixes.

Dans la dynamique européenne, fondée sur la convergence économique et la coordination monétaire, c'est la souveraineté de certaines décisions économiques qui est de la sorte remise en cause. La question monétaire se pose alors en termes politiques dans la mesure où l'Europe rentre dans une logique cumulative de l'intégration, l'intégration économique appelant l'intégration monétaire: comme la division monétaire de l'Europe a un coût, engendrant de nombreuses distorsions entre les structures des prix, des taux d'intérêts, comment le Marché Unique peut-il dès lors s'accommoder de douze numéraires en concurrence les uns avec les autres? Le résultat s'impose de lui-même: l'intégration financière, pour être optimale, appelle l'intégration monétaire[105]. En posant comme objectif la fixation irrévocable des monnaies, auquel se substituera une monnaie unique, le Rapport Delors ne fait en quelque sorte que constater les progrès de l'Union Économique, mais également souligne les risques, en cas d'immobilisme, de voir l'Europe réduite à l'état de Zone de Libre-échange, ce qui manifesterait un recul évident par rapport au projet que celle-ci s'est donnée.

1.5.2 Le Rapport Delors: à Marché Unique, monnaie unique.

Entre l'option d'un système de change fixe et une monnaie unique, il est apparu au Comité Delors que le choix d'une monnaie unique présentait le meilleur rapport coûts/avantages en termes économiques[106] dans la mesure où la monnaie unique et l'Union Économique complètent le marché intérieur. C'est une conception "maximaliste".[107]

---

[103] Pascal Riché et Charles Wyplosz, *L'Union monétaire de l'Europe*, éditions du Seuil, 1993, p. 33.

[104] Tommaso Padoa-Schioppa, *Europe, monnaie et politique économique*, op. cit., p. 105.

[105] "Si la Communauté ne devait pas progresser vers l'UEM, la situation <<1992+SME>> serait-elle une alternative stable? Rien ne permet de l'affirmer, dans la mesure où la libération complète des capitaux exige quasiment une politique monétaire unifiée pour maintenir la stabilité des taux de change." Sous la direction de Michael Emerson, *Marché unique*, *monnaie unique*, Économica, 1991, p. 9.

[106] Michael Emerson et Christopher Huhne, *L'Ecu*, Économica, 1991.

[107] En effet, la monnaie unique et une politique monétaire unique sont préférées à une monnaie commune dans une zone monétaire renforcée.

Le rapport du Comité Delors, présenté en avril 1989, se caractérise par une méthode, parallélisme, liant l'achèvement de l'Union Économique à la réalisation de l'Union Monétaire. L'UEM proposée par le Rapport Delors se définit comme

> une totale liberté de circulation pour les personnes, les biens, les services et les capitaux, ainsi que des parités fixées irrévocablement entre les monnaies nationales et, finalement, une monnaie unique.[108]

Le scénario de passage se divise en trois étapes. La première a pour objectif d'accroître la convergence des performances économiques en renforçant la coordination monétaire et économique. Débutant en 1990, avec la libéralisation des mouvements de capitaux, cette étape voit la surveillance multilatérale s'intensifier dans le cadre de consultations et de recommandations du Conseil des Ministres ÉCOFIN[109]. Cette phase est aussi l'occasion de promouvoir l'autonomie des Banques centrales, condition essentielle dans le modèle monétaire auquel l'Europe adhère.

La deuxième étape implique une modification importante du cadre institutionnel avec la mise en place du SEBC[110] permettant une réelle inclinaison vers une politique monétaire commune. La dernière étape, couronnement du processus, voit le passage à la fixité des parités s'effectuer[111]. La responsabilité monétaire de l'Europe est transmise à une autorité commune, les monnaies nationales sont remplacées par une monnaie communautaire.

Conjointement à ce processus d'intégration communautaire, dans le sens où il s'agit d'achever le marché intérieur, on assiste dans le même temps à une intégration économique à l'échelle mondiale[112]. En respectant fermement les principes de concurrence propres aux lois du marché,

---

108 *Rapport sur l'Union économique et monétaire dans la Communauté européenne*, *Rapport Delors,* Bruxelles, 1989, p. 15.

109 Conseil ÉCOFIN: Conseil des Ministres de l'Économie et des Finances des États membres de la Communauté européenne.

110 Système européen de banques centrales. "C'est sa nature *fédérale* qui a imposé le recours à la notion de Système, en tant qu'ensemble d'organes et de règles visant à la réalisation d'objectifs communs. La structure fédérative s'imposait en raison de la nature même du processus communautaire (...) de la pluralité que l'on souhaite sauvegarder parmi les États et de la préexistence de Banques centrales nationales, riches, pour la plupart, de traditions et de compétences. (...) L'*autonomie* est une autre caractéristique fondamentale du Système qui doit se réaliser, selon le Rapport Delors, par l'interdiction pour les organes nationaux, communautaires ou autres, d'adresser des instructions aux organes du Système, et par la durée suffisament longue des mandats. Elle est assurée aussi par l'octroi de la personnalité juridique, de pouvoirs propres de décision et de ressources adéquates et autonomes en personnel et en moyens financiers." Jean-Victor Louis, "Les aspects institutionnels de l'intégration monétaire", sous la direction de Paul Van den Bempt, Jean-Victor Louis et Marc Quintyn, *Intégration financière et Union monétaire européenne*, Économica, 1991, p. 216.

111 Parmi les conditions nécessaires à remplir pour l'Union Monétaire, il y a la garantie d'une convertibilité totale et irréversible des monnaies entre elles, la libération complète des mouvements de capitaux, et l'intégration des marchés financiers qui en découle, et enfin l'élimination des marges de fluctuation ainsi que la fixation irrévocable des parités. Va suivre la mise en place d'une monnaie unique.

112 "(...) deux lignes de forces se dessinent. D'un côté, le processus de mondialisation, qui est impulsé par les entreprises, et qui est favorisé par l'abaissement des coûts de transports et de communications. De l'autre, la permanence des nations, qui sont attachées à leur territoire, et qui cherchent à s'organiser dans le cadre régional suivant leurs relations de proximité géographique ou historique." Gérard Lafay, *Comprendre la mondialisation*, Économica, 1996, p. 7. Voir également Lester Thurow, *Head to*

l'Europe s'adapte, pour mieux s'insérer, à cette dynamique globale. Nous reviendrons plus en détail sur cette dimension importante.

1.5.3 La Conférence de Maastricht

C'est sur la base des propositions formulées par le Rapport Delors que sera signé, le 7 février 1992, le Traité de Maastricht[113]. Une fois ratifié par les États membres[114], ce texte entraîne l'Europe sur une voie qui doit la conduire, par un processus irréversible, à se doter d'une monnaie unique au tournant du siècle. À la différence des échéances floues du Rapport Werner, un calendrier précis est fixé dans le cadre du Traité.

Une première étape, conformément à l'avis du Comité Delors, est principalement basée sur une accentuation du degré de surveillance multilatérale quant au degré de convergence économique entre les États signataires.

> Les États membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil (...). Afin d'assurer une coordination plus étroite des politiques économiques et une convergence soutenue des performances économiques des États membres, le Conseil (...) procède régulièrement à une évaluation d'ensemble.[115]

Cette étape, commencée en juillet 1990, s'achève le 1er janvier 1994. On retiendra de cette première phase qu'elle accentue la convergence des performances économiques en particulier en matière de hausse des prix et de déficit budgétaire.

La seconde étape, que nous pouvons qualifier d'institutionnelle, a pour objet la mise en place de l'Institut monétaire européen (IME) et une coordination des politiques renforcée par l'adoption de règles précises. Ainsi, "les États membres s'efforcent d'éviter les déficits publics excessifs" (art. 109-E-4)[116], de plus, il faut entamer "le processus conduisant à l'indépendance de sa Banque centrale" (art.

Head, Nicolas Brealey Publishing LTD, 1993. Aussi l'article de Antoine Jeancourt-Galignani, "Contre la tentation des blocs régionaux", *Commentaire*, vol. 16, #62, 1993.

113 Outre le volet économique et monétaire, les parties justice, politique étrangère et sécurité commune composent le Traité sur l'Union européenne. Le Traité adopté à Maastricht est l'aboutissement d'une série de travaux préparatoires, inaugurés à Hanovre en juin 1988, et de la prise en compte du caractère irréversible de la réalisation du Marché Unique. Alain Raoux et Alain Terrenoire, *L'Europe et Maastricht, le pour et le contre*, le Cherche Midi éditeurs, 1992. Jim Cloos, *Le traité de Maastricht: genèse, analyse, commentaire,* Bruylant, 1994. Pour un bon survol du Traité, voir également M.J. Artis, "The Maastricht Road to Monetary Union", *Journal of Common Market Studies,* vol. XXX, #3, 1992.

114 Le Royaume-Uni, ainsi que le Danemark, bénéficient de la clause "opting out" n'engageant pas, de façon irréversible, ces deux États dans l'ultime phase de l'UEM.

115 *Traité sur l'Union européenne,* articles 103.1 et 3.

116 Les valeurs de référence sont de 3% du PIB pour le déficit et de 60% du PIB pour la dette. Le taux d'inflation ne devra pas être supérieur de 1,5% par rapport à celui de la moyenne des trois États les plus performants. Les taux d'intérêt de base bancaire

109-E-5). L'IME est la genèse de la future Banque européenne; elle veille au rapprochement économique, selon les critères de convergence stricts, notamment au niveau budgétaire.

La troisième étape, celle de la monnaie unique, est la plus délicate. Nous savons maintenant, qu'au terme d'une convergence économique basée sur le couple désinflation compétitive/stabilité monétaire, le basculement à l'euro est irréversible le 1er janvier 1999. Les États ayant rempli les critères disposent alors d'une monnaie unique, gérée par la Banque centrale européenne (BCE).

La responsabilité de la politique monétaire européenne incombe dès lors à une institution supranationale, les États étant dessaisis de leurs prérogatives. Pour certains pays, comme la France, où la centralisation empêchait toute autonomie de la Banque centrale, cette nouvelle optique est un bouleversement fondamental[117]. En fait, l'euro est fortement calqué sur le modèle monétaire dominant en Europe, à savoir le modèle allemand. Soit dit en passant, il est notable de souligner la concordance entre les statuts (indépendance) et la mission (garantir la valeur de la monnaie) de la Bundesbank, une banque "conservatrice", et ceux de la future Banque centrale européenne. À ce propos, l'avis de Riché et Wyplosz est intéressant:

> l'UEM apparaît donc comme un gigantesque marché passé entre l'Allemagne et les onze autres pays de la CEE: la première offre son mark, les seconds s'engagent à être sages sur le plan monétaire.[118]

Ainsi, et outre l'aspect concurrentiel des critères de convergence qui impose un ajustement structurel aux économies européennes, le Traité de Maastricht rappelle à plusieurs reprises le principe d'"une économie de marché ouverte où la concurrence est libre" (art. 102-A). Cette préoccupation sera rappelée en 1993 dans le Livre Blanc[119] qui énonce les grands principes économiques auxquels l'Europe doit s'ajuster.

---

ne devront pas excéder de plus de 2% la moyenne des taux des trois pays les plus stables. Il faut respecter les mécanismes de change du SME, deux ans au moins avant la date d'entrée dans l'UEM.

117 La notion de "gouvernement économique" est défendue par Paris, dans son souci de soumettre à l'indépendance monétaire de la BCE une autorité politique. Voir Chritiane Balleiz, "Discours politique et intégration européenne: les gaullistes face au projet de Banque centrale européenne", *Revue d'intégration européenne,* Vol. XVII, 1993.

118 Pascal Riché et Charles Wyplosz, *L'Union monétaire de l'Europe*, op. cit., p. 69. Également John Pinder qui écrit: "The momentum that the EMU project had gained by 1990 bured much to the strenght of the french commitment, motivated (...) by a particular desire to replace the Bundesbank's tutelage by a common Community control over monetary policy and in general, to stranghten the Community framework for the coutainment of German power." *European Community*, OUP, 1991, p. 139.

119 "L'ouverture des marchés à la libre concurrence est un des objectifs du traité sur l'Union européenne. L'Union a grand intérêt à promouvoir l'ouverture des marchés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté. L'ouverture des marchés est un élément clé de la compétitivité internationale. (...) Un cadre général et ouvert pour des échanges et des relations économiques respectant des règles fixées au niveau international et mises en vigueur multilatéralement, assortie d'une stricte coordination des politiques dans les domaines échappant à ces règles, est le seul moyen de maximiser la croissance dans un monde interdépendant. Mais ce moyen ne peut fonctionner que si l'économie communautaire retrouve une position compétitive à long terme sur les marchés mondiaux. (...) mais la compétitivité européenne chute moins à cause des écarts des coûts sociaux

On sent manifestée, à la lecture de ce document officiel, la recherche de la compétitivité extérieure, ouverture et flexibilité étant deux énoncés fréquemment cités. En conséquence de quoi, les États doivent réduire leurs déficits publics (politiques budgétaires restrictives) et suivre des politiques monétaires stables, afin de faire tendre à la baisse les taux d'intérêt, condition permettant la relance des investissements nécessaires à la modernisation et à la compétitivité des économies. L'objectif est d'acquérir un avantage concurrentiel, une compétitivité accrue dans les secteurs exposés à la concurrence extérieure.

Plus globalement, le Traité de Maastricht a révélé au grand jour les réticences des nations face à la perte d'autonomie dans le cadre d'une structure contraignante. Nous faisons ici référence aux consultations populaires de 1992, à la fois au Danemark et en France, qui ont clairement exprimé le trouble vis-à-vis du bouleversement identitaire qu'appelle l'UEM. Dès lors, et malgré les avantages économiques annoncés[120], l'euro pose la question politique en terme de souveraineté, de démocratie et de légitimité. C'est toute la dimension politique de l'euro.

Pourtant, il y a consensus, mise à part les courants idéologiques nationalistes farouchement hostiles au mondialisme, pour reconnaître que l'avenir de l'Europe passe par un renforcement de son influence commune, les solutions purement nationales étant vouées à l'échec, dans un monde économique où les rapports de force se tripolarise. C'est finalement tout l'enjeu pour l'Europe qui consiste à profiter pleinement de son intégration économique tout en gérant le fragile équilibre politique entre la nation et la communauté. Au débat quant au mérite économique de l'euro[121] se superpose donc la dimension politique.

1.5.4 Le Livre vert

---

internationaux, dans quelques secteurs, que parce que nous-mêmes souffrons de graves distorsions structurelles en Europe." *Livre Blanc. Croissance, compétitivité, emploi: les défis et les pistes pour entrer dans le XXIe siécle*, Bulletin des Communautés européennes, 6/93, 1993, p. 111.

120 Outre la réduction des coûts liés aux risques de change, l'UEM comporte l'avantage de couronner un marché d'environ 340 millions d'habitants, d'amoindrir les tensions inflationnistes par la discipline de la BCE, d'imposer des finances saines, de mieux adapter l'Europe aux chocs externes tout en faisant de l'euro une monnaie mondiale puissante. "Marché unique, monnaie unique, une évaluation des avantages et coûts potentiels de la création d'une Union économique et monétaire", *Économie européenne,* #44, 1990. "Un marché intérieur ne peut réaliser son efficacité dans l'allocation des ressources et ne peut être le siège d'une cohérence macro-économique, qualitativement distincte des ajustements internationaux, que sous l'égide d'une monnaie unique. Cette dernière renforce l'homogénéité des prix de tous les éléments économiques mobiles dans l'espace et remplace les pressions sur les changes par des contraintes de financement dans le traitement des déséquilibres de paiements." Michel Aglietta, "Union monétaire et politique économique", *Les cahiers français,* #244, 1990, p. 37.

121 "Les économistes <<néokeynésiens>> plaident pour des budgets généreux, propres à augmenter le revenu disponible, donc la consomation et, partant, l'investissement et la production. Leurs détracteurs rétorquent qu'assainir les finances publiques est bon en soi et que l'austérité peut provoquer la relance. En termes de croissance, le déficit ne paie pas." *Le monde,* 29 octobre 1996.

Le Sommet de Cannes, les 26 et 27 juin 1995, marque la fin de notre présentation chronologique. Les informations relatives à l'Union Monétaire sont quotidiennes, il a donc fallu nous imposer un repère. Ce Sommet est intéressant à bien des égards. Il marque la présentation du Livre vert, scénario de référence quant au passage à la monnaie unique[122]. La Commission a dû trancher entre plusieurs scénarios afin d'entamer les préparatifs adéquats et doter le projet de la plus grande crédibilité par un signal politique clair.

Le premier scénario dit du "big bang" (basculement de l'ensemble des secteurs à la monnaie unique en une seule fois), même s'il avait le mérite de la simplicité, s'est révélé psychologiquement trop brutal et techniquement infaisable[123]. L'approche du "big bang décalé" (fixation des parités comme préalable au basculement) avait le défaut de manquer de crédibilité, notamment vis-à-vis des marchés financiers, en s'étirant dans le temps. La vision britannique, ou scénario du marché, est très vite apparue comme manquant de prévision en laissant trop de libertés aux forces du marché.

C'est finalement l'esprit du Traité de Maastricht qui l'a emporté. Le quatrième scénario, qualifié de "graduel", prévoit un processus à la fois simple, crédible et le plus court possible, avec plusieurs basculements successifs, ce qui minimise les coûts de transaction. Les Allemands, plutôt partisans d'une approche décalée, ont accepté la volonté générale en insistant, en contrepartie, sur la nécessité pour les États participants de respecter avec la plus grande rigueur les critères de Maastricht voire d'en affirmer le caractère permanent.[124]

Reprenons. Le Marché Commun, dans le cadre d'une expansion intra-régionale du commerce par l'intégration propensive des marchés, va appeler une organisation monétaire au sein de l'Europe. Pourtant, ce n'est qu'avec les Plans Barre et Werner que l'autonomie des nations est remise en cause sur le plan monétaire. Rappelant au passage la dimension politique du projet, l'UEM suppose une politique monétaire commune voire unique. Les espoirs déçus du Rapport Werner vont finalement déboucher sur un système monétaire (SME) qui apportera une certaine stabilité monétaire, mais qui reste somme toute

---

122 "Passage à la monnaie unique: les propositions du Livre vert de la Commission européenne", *Problèmes économiques*, #2430, 1995.

123 "Pour la France seule, c'est un total de quelques 7 milliards de pièces nouvelles qu'il faudra frapper, stocker et distribuer." Philippe Marchat, "La France et la monnaie unique", *Défense nationale*, 1996, p. 104.

124 C'est avec cette perspective qu'il faut interpréter le "Pacte de stabilité pour l'Europe" présenté par le Ministre allemand des finances Théo Waigel. Ce document envisage la révision des critères de Maastricht à la hausse (50% au lieu de 60% du PIB pour la dette, 1% au lieu de 3% pour le déficit), considérant ces propositions comme "marges de sécurité nécessaire". La rigueur monétaire devra s'appliquer au risque de voir des "mécanismes de sanctions" condamner les États jugés trop laxistes. *Les Échos*, 13 décembre 1995. Ainsi, en cas de dépassement des 3% du PIB, l'État fautif doit déposer une somme égale à 0,2% du PIB. Le pays ne retrouve son dépôt qu'après redressement rapide de ses finances. Pour un déficit de 3,1%, l'amende passe à 0,21% du PIB. *Le monde*, 14 décembre 1996.

éloigné d'un projet d'UEM, dans la mesure où les décisions nationales ainsi que les forces du marché (crises de 1992-93)[125] demeurent souveraines dans le processus.

Si le Traité de Rome prévoyait, dans la logique du Marché Commun, une coordination des politiques économiques, la nécessité d'une Union Économique, voire d'une Union Monétaire, ne s'est pas tout de suite manifestée. La stabilité du système international de Bretton Woods, système de taux de change fixes, peut expliquer cette absence de préoccupations. Pourtant, avec la fin de la période transitoire (1969), il apparaît nécessaire, à la fois d'approfondir et de consolider les acquis du Marché Commun en accentuant la coordination des politiques économiques et en promouvant la coopération monétaire. Le Rapport Werner, plan d'UEM en trois étapes, est le résultat de cette prise en compte.

Pourtant, face au dérèglement du système monétaire international, l'Europe abandonne l'ambition du Rapport Werner au profit d'une alternative, le serpent monétaire, plus modeste. Il faut attendre la fin des années 1970, et la mise en place du SME, pour voir le dossier monétaire de nouveau évoqué. Malgré une notable avancée dans la promotion de la stabilité des changes au cours de cette décennie, il faut attendre 1989 pour que soit présenté un nouveau plan d'UEM.

Sur la lancée de l'Acte Unique (1986), nous pensons notamment au processus de libération des capitaux, l'intégration économique et monétaire de l'Europe apparaît plus que jamais incontournable. Tout en facilitant les échanges à l'interne au sein du Marché Unique, l'Union Monétaire est présentée comme l'instrument privilégié d'échanges pour le commerce avec l'étranger et comme l'élément régulateur dans le domaine des relations financières internationales. Le Rapport Delors vient souligner l'évolution de l'Europe sur la scène économique internationale, mais c'est également la question politique de l'intégration européenne qui est posée par la monnaie unique.

Avec le Rapport Delors, l'Europe s'engage dans une dynamique irréversible débouchant à terme sur une monnaie unique. Dimension économique, puisque l'on assisterait à l'achèvement du Marché Unique, mais dimension politique aussi, car avec une Banque européenne supranationale, c'est la concrétisation d'un transfert de compétences pouvant déboucher à terme sur une Europe unifiée.

---

[125] Sur cette crise des changes, voir l'article de Renzo G. Auesani, Giampiero M. Gallo et Mark Salmon, "On the Nature of Commitment in Flexible Target Zones and the Measurement of Credibility: The 1993 ERM Crisis", *EUI Working Papers in Economics*, #95/6, 1995. À partir de la théorie des Zones cibles de Williamson, les auteurs insistent sur la notion de crédibilité en marché ouvert. Sur L'Europe, les auteurs écrivent: "The additional desire to impose convergence on the participating economies prior to European Monetary Union set a constraint on the system that it was eventually unable to bear and it was quite simply not designed to achieve this objectives. The policy coordination role explicitly recongnised within the Maastricht Treaty appears to have taken a secondary role and the burden for achieving coordination and convergence was laid on the ERM.", p. 16.

L'ultime étape de l'UEM sera finalement révélatrice de l'ambition des États européens de réaliser un projet politique commun par le véhicule économique.

Le second chapitre de notre travail va traiter plus en détail du Rapport Werner. Plus précisément, de la perspective de ce projet d'UEM qui s'inscrit, comme nous allons le voir, dans un contexte bien particulier. En effet, l'intégration européenne de cet époque répond aux critères d'un régionalisme de première génération, soit une logique introvertie, fondamentalement politique et exprimant des considérations keynésiennes de sécurité économique.

Dans le troisième chapitre, nous tenterons de démontrer que le Rapport Delors doit être apprécié dans une perspective différente car essentiellement stratégique et extravertie, dans la mesure où les données du débat monétaire sont énoncées dans un contexte propre aux régionalismes de seconde génération.

CHAPITRE 2. LE RAPPORT WERNER DANS UNE LOGIQUE D'INTÉGRATION DE PREMIERE GÉNÉRATION

Dans le contexte historique dans lequel le Rapport Werner s'inscrit, trois débats théoriques s'imposent. Le premier porte sur les trois niveaux d'analyse (économique, politique et monétaire) qui constituent les fondements même de la nature de l'intégration étudiée. Le deuxième débat a trait à l'articulation entre le modèle national d'intervention économique, qui repose principalement sur des paramètres keynésiens, et la coordination des politiques économiques indissociables de toute volonté intégrative. Enfin, le troisième débat a trait à la possibilité de créer une zone de stabilité monétaire au sein même d'un SMI alors traversé par la crise. Nous présenterons ces trois débats pour ensuite revenir sur le Rapport Werner et montrer en quoi celui-ci s'inscrit dans une conception intégrative que nous pouvons qualifier de première génération.

Il y a dans l'histoire monétaire européenne un avant et un après Rapport Werner. Comme le notent Ansiaux et Dessart,

> jusqu'à l'époque de ce rapport, qui est indissolublement lié à la Conférence de La Haye, les États membres avaient conservé la perspective d'une union économique, en tout cas d'un marché commun, qu'ils jugeaient réalisables moyennant le recours, en matière monétaire, à la seule *coordination* de leurs politiques; à partir de la Conférence de la Haye et du rapport Werner, ils ont admis que l'union économique ne pourrait se faire si l'on ne réalisait pas progressivement l'*union monétaire*.[126]

2.1 Intégration économique et monétaire: les débats théoriques

Rappelons encore une fois que l'Europe, au sortir de la guerre, est confrontée à une formidable désorganisation ayant pour conséquence une grave crise économique. Les pays européens, conscients

---

[126] Baron Ansiaux et Michel Dessart, *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973*, op. cit., p. 1.

de leurs modestes dimensions respectives et de l'échec des solutions purement bilatérales dans l'immédiat après-guerre, se sont alors engagés sur la voie de l'intégration régionale[127] en ayant à l'esprit le double souci de tirer, en commun, le plus optimalement possible, tous les avantages économiques d'une meilleure allocation des ressources productives[128] et de faire de l'intégration économique le socle d'une intégration politique à venir.

2.1.1 La vision économique et politique de l'intégration

L'objectif recherché de l'intégration économique est en effet une plus grande efficacité et une plus grande complémentarité économique entre des pays voisins qui entendent coopérer plus étroitement entre eux dans le cadre d'un accord régional. Si le processus d'intégration repose sur la suppression de toutes les formes de discrimination entre ces pays, le résultat sera la formation d'un espace économique, que l'on peut qualifier d'intermédiaire, à l'intérieur de l'espace économique mondial[129]. Cet espace économique pourra prendre les formes constitutionnelles d'une Zone de Libre-échange, d'une Union Douanière ou d'un Marché Commun, mais dans un cas ou dans l'autre, le processus intégratif repose sur une relation économique préférentielle entre les partenaires impliqués et engage ces derniers dans des formes particulières de coopération plus ou moins évoluées que l'on peut situer sur un axe dont les deux extrêmes vont de la simple ouverture des marchés à la formation d'une nouvelle entité juridique sur la scène internationale. C'est pour cette raison qu'il faut poser la question de l'intégration à la fois en termes économique et politique.

Dans la perspective des débats théoriques d'après-guerre, le processus d'intégration est présenté comme fondamentalement dynamique dans le sens où l'intégration, c'est plus qu'une addition de pays participants[130]. Ce mouvement est également défini comme globalement positif tant au niveau

---

127 Selon Machlup, il y a consensus sur ces trois éléments de l'intégration: "(...) that economic integration refers basically to division of labour; that it involves mobility of goods or factors or both; and that it is related to discrimination or non discrimination in the treatment of goods and factors." Edited by Fritz Machlup, *Economic Integration, Worldwide, Regional, Sectorial*, The MacMillan Press LTD, 1976, p. 63.

128 "Les phénomènes de spécialisation et l'élargissement des marchés permettent une meilleure exploitation des économies de dimension et donc une augmentation de la productivité et une diminution des coûts unitaires de production. (...) L'expérience d'intégration favorise l'émergence de processus dynamiques renforçant la compétitivité et les perspectives de croissance des économies." Pierre Maillet et Philippe Rollet, *Intégration économique européenne, théorie et pratique*, Nathan, 1991, p. 27. Pour les objectifs de l'intégration, voir Stéphane Bernard, "Matériaux pour une théorie de l'intégration européenne," *Revue d'intégration européenne,* Vol. I, #1, 1977, p. 15.

129 Voir Christian Deblock, *Les contours du nouveau régionalisme économique*, op. cit.

130 Maurice Byé, *Relations économiques internationales*, Dalloz, 1965.

de la prospérité que de la paix, l'intégration étant un idéal de valeurs[131]. Par le fait même, l'intégration est également une action volontaire et dirigiste[132], censée provoquer une meilleure allocation des échanges internationaux dans le cadre de l'économie de marché. De plus, et cela a de l'importance dans l'exemple européen, l'intégration doit commencer par être régionale[133], pour ensuite se poursuivre à une échelle toujours plus large, par effets de débordement (ou "spill-over"), et déboucher sur l'intégration mondiale. C'est dans ce sens qu'il faut lire le projet économique libéral d'après-guerre.

Jacob Viner[134], et sa théorie des Unions Douanières, est l'un des premiers auteurs à avoir engagé une réflexion sur le processus d'intégration. Ainsi, Viner tente notamment de mettre en évidence les effets exercés par la suppression des barrières douanières sur l'expansion du commerce ainsi que sur le bien-être des nations[135]. Ce dernier insiste tout particulièrement sur les effets de détournement et de création de commerce qu'engendre la signature d'accords régionaux, faisant de la création nette du commerce le critère d'accumulation. Le problème de l'harmonisation des politiques économiques puis, dans un second temps, des mesures de politiques macro-économiques à mettre en relation, est à cette occasion posé par les écrits de Viner[136]. Néanmoins, et il faut le relever, dans le modèle de Viner, l'intégration relève des jeux du marché, de la libération des échanges. Ce principe sera d'ailleurs poussé à l'extrême par Bela Belassa[137] et son schéma évolutif[138] du marché. Cette

---

131 Pour Myrdal, l'intégration est le moyen de réajuster les hétérogénéités des structures économiques dues aux différences de développement. Gunnar Myrdal, *Une économie internationale*, PUF, 1958. À propos de cette égalisation du facteur prix, "ceci est une norme idéale plutôt qu'un objectif opérationnel." Charles P. Kindleberger, *Histoire financière de l'Europe occidentale,* Économica, 1986, p. 525.

132 Jan Tinbergen, *International Economic Integration,* Elsevier Publishing, 1965.

133 "Les politiques régionales ont une justification tout à fait sérieuse dans le processus d'intégration. Les politiques de développement régional dans une nation ou un ensemble de nations sont une condition des politiques d'intégration: (...) tout le possible doit être fait pour insérer les politiques régionales des nations composantes dans la politique économique général de l'ensemble en voie d'intégration." Robert Erbes, *L'intégration économique internationale*, PUF, 1966, p. 15.

134 Jacob Viner, *The Customs Union Issue*, Kramer, 1950.

135 Lipsey insistera énormément sur le lien entre bien-être des peuples et élargissement des marchés. Selon ce dernier, trois éléments conditionnent la bonne réalisation d'une Union Douanière: "the complete elimination of tariffs as between the member territories, the establishment of a uniform tariff on imports from outside the union, apportionment of customs revenue between the menbers in accordance with an agreed formula." Richard G. Lipsey, *The Theory of Customs Unions: A General Equilibrium Analysis*, Weidenfeld and Nicolson, 1970, p. 1.

136 "L'approche des auteurs les plus célèbres de ce temps se situaient nettement dans la perspective de l'école classique libre-échangiste dans le cadre mondial. (...) (ils) étaient cantonnés dans un schéma théorique étriqué ("trade creation" v/s "trade diversion") qui allait bientôt être dépassé par l'évidence même de l'importance considérable des mouvements effectifs des facteurs de production (surtout du capital et du savoir-faire) et du caractère inadéquat de l'approche consistant à ne considérer que le commerce de marchandises." Frédéric Boyer de la Giroday, "L'intégration monétaire de l'Europe", *L'unification monétaire de l'Europe,* op. cit., p. 15. Pour une analyse du modèle de Viner et, plus globalement, pour un survol de l'évolution de la théorie de l'intégration, voir Alfred Tovias, "A Survey of the Theory of Economic Integration", *Revue d'intégration européenne,* vol. XV, #1, 1991.

137 Bela Belassa, *The Theory of Economic Integration,* R. Irwin, 1961. Cet auteur est partisan de l'école de la convergence qui insiste sur les effets de rééquilibrage dont profiteraient des zones en retard de développement, contrairement à certains auteurs (Perroux, Myrdal) qui s'inquièteront du déséquilibre économique et géographique qui accompagne tout processus d'intégration entre nations aux performances disparates; c'est l'école de la divergence. Dans la même logique que Viner, Meade ou Belassa, "Scitovsky favoured a large customs union aera because such an aera would tend to be more conducive to the utilisation of

conception libérale de l'intégration repose sur le principe de coopération intergouvernementale dans la mesure où il s'agit d'une dynamique fondamentalement économique d'où toute connotation politique est absente, puisqu'il revient aux États de s'en tenir à la seule libéralisation des échanges.

Une telle conception de l'intégration n'est pas sans être ambigüe puisqu'il ne s'agit ici que d'aller dans le sens d'une économie de marché: élimination des barrières contingentaires, libre circulation des travailleurs, des capitaux, des services, élimination des pratiques abusives résultant d'ententes, de concertations, suppression d'aides étatiques pouvant fausser la concurrence relèvent d'une logique libérale. Cette conception a deux défauts. Le premier, c'est de dissocier le processus économique de l'intégration du projet politique qui, d'une façon générale, le sous-tend. Comme nous l'avons mentionné plus haut, intégrer, ce n'est pas simplement juxtaposer des économies entre elles. En outre, s'agissant de faire de l'intégration économique le socle du projet politique, comme c'est le cas dans l'exemple européen, celle-ci sera forcement influencée en conséquence. Le second défaut de cette conception, c'est qu'elle sous-entend le fait que la coordination des politiques économiques peut conduire à une "programmation européenne".

La voie intégrative suivie, dès l'origine, par les six pays européens est différente de la voie libérale telle que préconisée par les économistes et les partisans d'une libéralisation graduelle des échanges pour qui l'intégration régionale n'est qu'une étape sur la route du libre-échangisme universel. Ainsi, dès 1957, le Traité de Rome envisage-t-il la mise au point d'une politique de conjoncture, la définition d'une Politique agricole commune (PAC), l'harmonisation des législations sociales, la recherche d'une politique commerciale commune, la mise en place d'un Comité de surveillance monétaire[139], bref une dimension communautaire très forte articulée autour du volontarisme politique. Comme le note Cardis, à propos de l'expérience européenne,

---

economies of scale and the principles of standardisation and specialisation. Also, through competition, he anticipated an efficient relocation of productive resources. He emphasised correctly the important dynamic role of capital investment but perhaps slightly less correctly the necessity of creating a European capital market. He warned, nevertheless, that the danger existed that capital would tend to move to the richer nations. He therefore believed that an integrated employment policy should take precedence over an integrated capital market. In this connection the public allocation of funds should be carrefully planned and channelled through a supranational public works authority, endowed with fiscal and monetary powers. Scitovsky strongly stressed the need for supranationality in the Common Market." Peter Coffey, *Europe and Money*, The MacMillan Press LTD, 1977, p. 31.

[138] Ce schéma se compose des étapes suivantes: Tarifs Préférentiels, Zone de Libre-échange, Union Douanière, Union Économique, Intégration économique complète. "The first three stages are steps of pure market integrations, while the last two stages constitue pure forms of policy integration." Jacques Pelkmans, "Economic Theories of Integration Revisted", *Journal of Common Market Studies*, Vol. XVIII, #4, 1980, p. 334.

[139] À propos du débat sur l'Union Économique dans le cadre d'un marché institutionnalisé, voir Jean Weiller, *L'économie internationale depuis 1950*, op. cit., pp. 80-123.

> (...) entre le système de la coopération intergouvernementale dont les expériences du passé avaient si clairement démontré les limites et l'étape finale de l'intégration politique, il convenait de faire oeuvre nouvelle, en permettant à des secteurs limités pour commencer, puis à l'économie toute entière, de bénéficier à l'échelle européenne des moyens d'action et des avantages qu'offre un espace unifié doté d'une structure étatique aussi complète que possible. C'est ainsi que la grande originalité des Communautés européennes fut précisément de réaliser ce que l'on appelle parfois une expérience de fédéralisme fonctionnel, en créant des institutions communes dont les pouvoirs, bien que restreints à un objet déterminé, n'en devaient pas moins être capables, grâce à leur supranationalité, d'exercer sur les secteurs concernés une action véritablement efficace. On constate donc que l'avènement d'un marché institutionnel répondait finalement à la double préoccupation de mettre en place au niveau européen les instruments d'une politique économique commune et d'acquérir du même coup, dans un domaine limité mais concret, une expérience de gestion commune précieuse dans la perspective d'une éventuelle fédération politique.[140]

En fait, le projet européen s'écarte de la vision purement économique de l'intégration. Ainsi, à la logique économique, il convenait d'adjoindre la dimension politique[141], ne serait-ce qu'en faisant comme Tinbergen[142], c'est-à-dire en distinguant l'intégration "négative" de l'intégration "positive". L'intégration "négative" est essentiellement de nature micro-économique[143] et ne vise que le démantèlement des barrières commerciales, le tout s'inscrivant dans une pure logique d'intégration par le marché. L'intégration "positive" est, parce qu'elle déborde sur les souverainetés nationales, plus ambitieuse. La dynamique d'intégration économique d'un tel processus se double d'une dimension politique, avec le résultat que la souveraineté des États est remise en cause par le projet constitutif d'une nouvelle entité juridique. L'interdépendance croissante des économies est interprétée, et orientée en conséquence, comme moyen devant conduire à l'instauration de nouveaux mécanismes institutionnels de type soit fédéralistes soit de type "centraliste".[144]

Ainsi, l'intégration d'inspiration libérale s'inscrit dans une perspective "négative" dans le sens où la dimension politique d'une telle entente se limite à la coopération intergouvernementale, les États-nations n'étant aucunement engagés dans un processus de transfert de compétences. L'intégration

---

140 François Cardis, *Fédéralisme et intégration européenne*, Centre de recherches européennes, 1964, p. 173.

141 "Le renforcement de la solidarité économique permet d'avancer un peu plus dans la voie de l'unification politique, laquelle, à son tour, est un facteur de renforcement de la solidarité économique. Il convient donc d'agir sur les deux tableaux, politique et économique, en progressant parallèlement sur l'un et sur l'autre." André Marchal, *L'Europe solidaire*, Cujas, 1964, p. 239.

142 Pour cet auteur, la notion d'intégration pose le problème de la politique économique optimale vis-à-vis du degré de centralisation institutionnel en vue de maximiser le "bien-être social." Jan Tinbergen, *International Economic Integration*, op. cit.

143 Jacques Pelkmans, "Economic Theories of Integration Revisted", loc. cit., p. 340.

144 À propos de Deutsch et Haas, voir Marie-Élisabeth de Bussy, Hélène Delorme et Françoise de la Serre, "Approches théoriques de l'intégration européenne", *Revue française de science politique,* #21, 1971. Sur le fonctionnalisme, voir Ernest B. Haas, *The Uniting of Europe,* Stanford University Press, 1958. Également, David Mitrany, *A Working Peace System,* Quadrangle Books, 1966.

"positive", censée déboucher sur une entité nouvelle, d'inspiration supranationale, s'inscrit dès lors dans une logique constructiviste qui se prêtera aisément, comme nous le verrons plus loin, à la conception keynésienne de la régulation économique et sociale. C'est ce que nous avons voulu faire ressortir dans les deux tableaux ci-dessous.

TABLEAU 1.
Les écoles de pensée

Libérale

Volontariste

TABLEAU 2.
Les processus

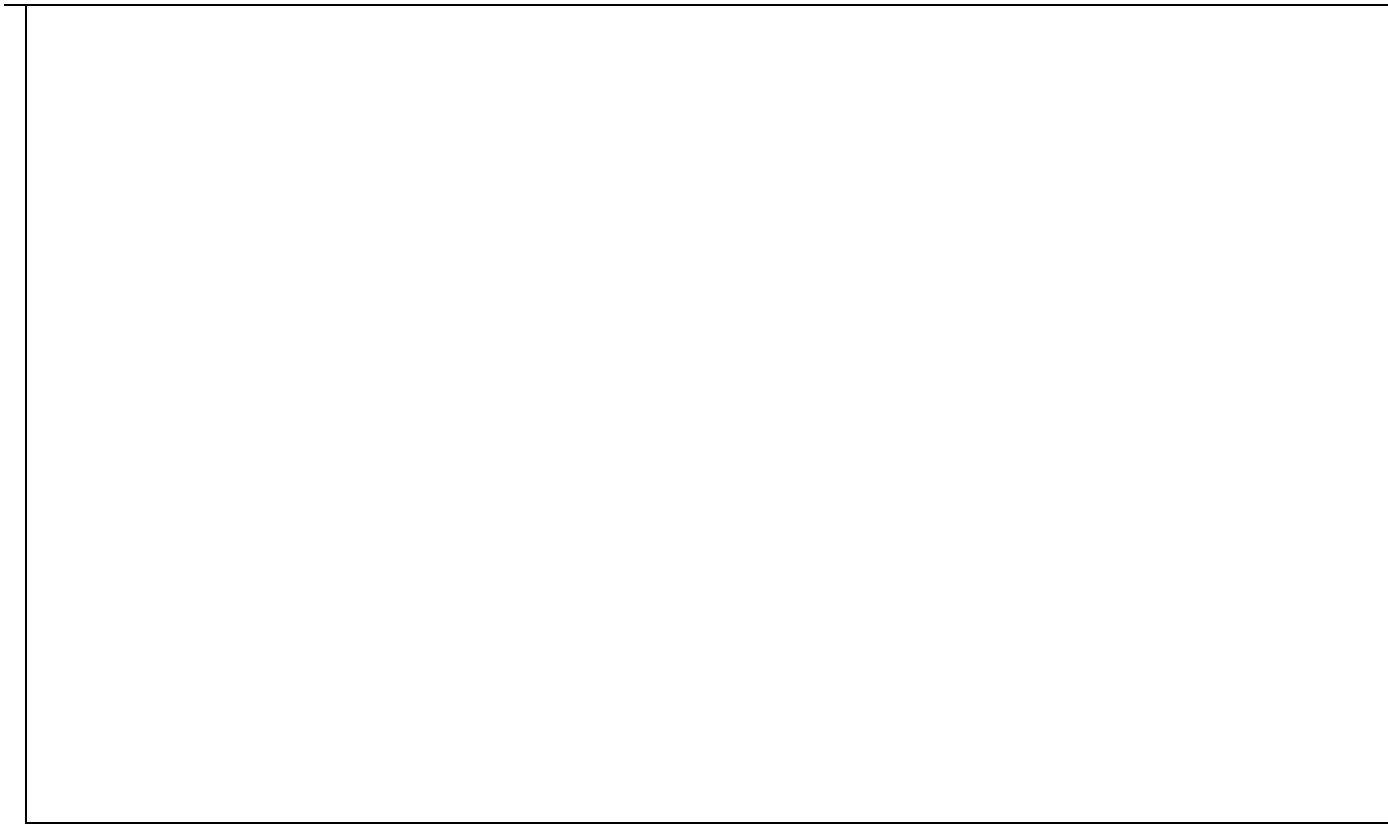

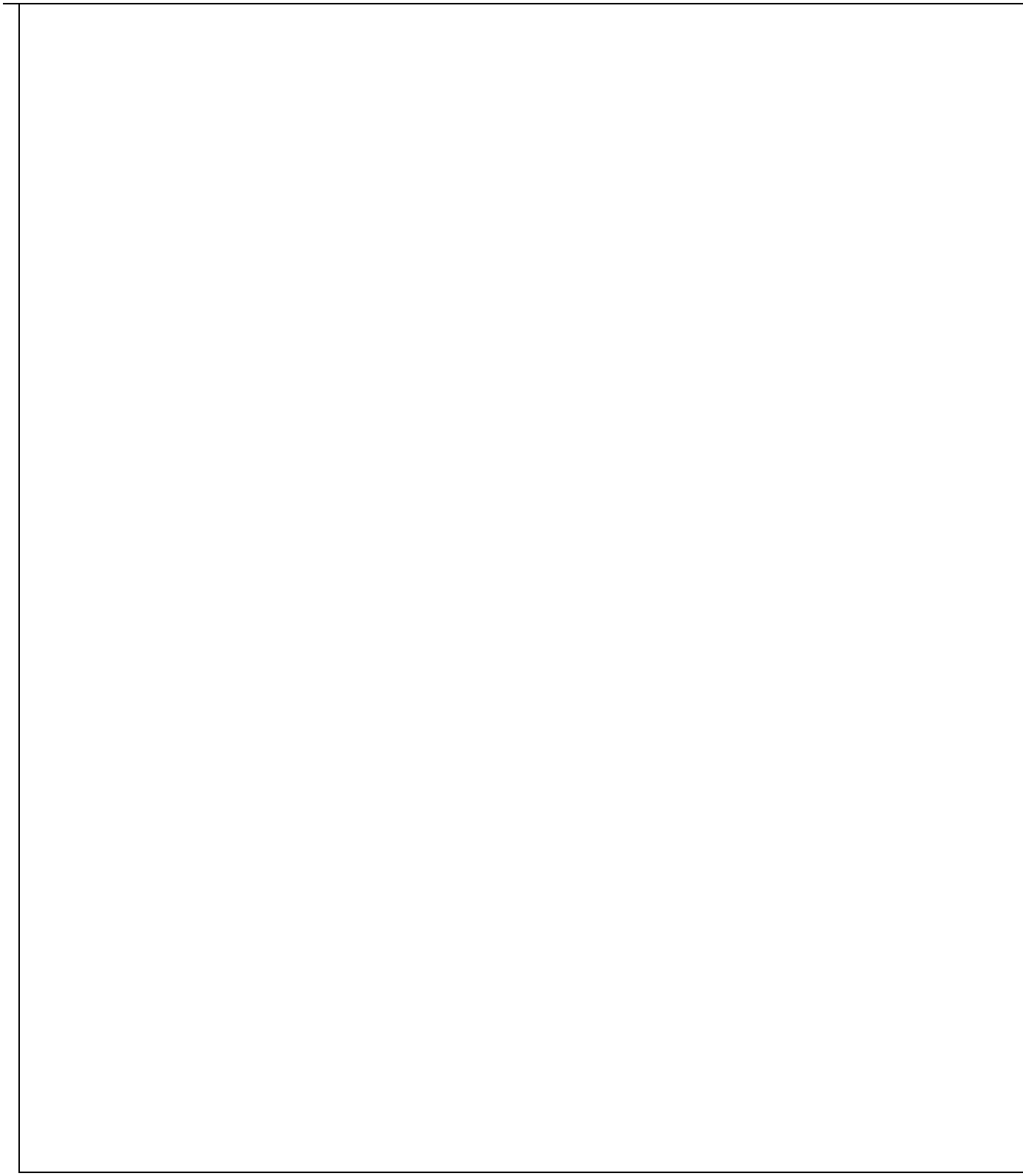

La question de l'intégration se pose de manière toute particulière lorsque nous abordons le débat monétaire. La monnaie a valeur de symbole politique tant celle-ci est intimement associée à la notion de souveraineté nationale. Ainsi, la logique qui voudrait que l'intégration économique déborde sur l'intégration politique n'apparaît pas "naturelle" pour des auteurs qui voient dans l'intégration politique le préalable, et non la conséquence, de l'intégration monétaire[145]. Pour Samuelson notamment,

> l'union monétaire institutionnalisée n'est pas concevable avant que l'intégration économique , et donc politique, ne soit parvenue au stade final.[146]

Le débat politique se pose ainsi: en tenant compte de l'avancée de l'intégration économique, et par conséquent au vue du partage d'intérêts communs croissant, faut-il passer à l'étape monétaire qui, par l'engagement politique qu'elle appelle, concrétisera la volonté d'instaurer une nouvelle entité ou bien faut-il, préalablement, constater une ambition et des mécanismes politiques solides (sous forme par exemple de conscience collective[147]), au risque de voir l'Union Monétaire échouer face à l'absence de motivation?

---

145 Nous pensons ici plus particulièrement à Maurice Allais, hostile au Traité de Maastricht, qui écrit: "(...) si la réalisation d'une monnaie commune européenne (...) est hautement souhaitable dès que possible, penser qu'un tel objectif soit réalisable, sans l'établissement préalable d'une Communauté Politique Européenne est parfaitement illusoire. L'établissement d'une monnaie européenne commune (...) implique en effet des abandons de souveraineté généralement tout à fait sous-estimés et réellement inconcevables en dehors d'institutions politiques communes." Maurice Allais, *L'Europe face à son avenir: que faire?,* Robert Laffont, 1991, p. 85. Également: "Il se pose la question de savoir si l'union monétaire doit précéder ou suit nécessairement l'unification politique, tant est-il difficile autrement d'obtenir la coordination d'instruments sensibles-proches du centre de la souveraineté-tels que les politiques monétaire et fiscale." Charles P. Kindleberger, *Histoire financière de l'Europe occidentale*, op. cit., p. 532. "Un régime de changes fixes implique une perte de "souveraineté" puisque la fixité des taux de change signifie la dépendance de la politique monétaire des pays concernés. En ce sens, la théorie de l'unification monétaire, en tant que système de changes fixes, n'est qu'une application de la théorie générale des changes fixes. S'il y a une part d'illusion dans cette proposition, c'est qu'elle consiste à supposer que l'unification monétaire par les changes fixes est un "truc" permettant d'obliger les États à abandonner une partie des prérogatives qu'ils détiennent pour le moment au profit des autres États ou d'un "État européen". Or, l'histoire montre bien que l'unification politique a toujours précédé l'unification monétaire." Pascal Salin, *L'ordre monétaire mondial*, PUF, 1982, p. 125.

146 Alain Samuelson, *Économie monétaire internationale*, PUF, 1976, p. 143. Dès 1988, Jacques Delors, en faisant avancer de pair deux conférences, l'une sur l'Union Monétaire, l'autre sur l'Union Politique, place les États devant un dilemme proprement politique. "L'union monétaire, en même temps que la dernière marche de l'intégration économique, est la première marche de l'intégration politique." Philippe Jurgensen, *Ecu, naissance d'une monnaie,* Lattès, 1991, p. 258. Voir Daniel Vernet, "L'Europe dans l'engrenage de la monnaie unique", *Le Monde,* 19/20 janvier 1997.

147 C'est notamment l'avis de Jean-Pierre Chevènement pour qui, il faut "d'abord faire naître un sentiment d'identité européenne par une coopération toujours plus étroite entre les nations. Faire ainsi émerger dans chaque pays la conscience d'un intérêt général européen. Créer, ensuite, un espace commun de communication et de délibération à l'échelle de l'Europe. Structurer à travers des débats nationaux des références et des repères communs. Faire naître une opinion européenne transcendant progressivement les frontières nationales. Ensuite, mais ensuite seulement, délimiter des espaces de compétences exercées en commun de telle manière que les citoyens sachent où sont les responsables et comment ils peuvent peser sur les décisions. C'est alors, mais alors seulement, que la monnaie unique apparaîtrait comme un projet réaliste." Jean-Pierre Chevènement, *France-Allemagne, parlons franc*, Plon, 1995, p. 180.

En fait, deux stratégies[148], tantôt concurrentes, tantôt complémentaires, ont constamment animé le processus politique d'intégration européenne. On retrouve tout d'abord la stratégie de la coopération qui tend à rapprocher, voire à harmoniser, les politiques étatiques et ce, dans le respect des souverainetés respectives. Mais on retrouve aussi, plus ambitieuse, la stratégie de l'intégration qui s'inspire du principe de supranationalité et cherche à transférer les compétences des États vers des instances transnationales. La construction européenne, du fait de son originalité dans l'histoire et compte tenu de la constance de certaines réalités, les États-nations, dut constamment alterner entre les réticences intergouvernementales et les ambitions communautaires.

Dans la même veine, il faut relever que la monnaie européenne, parce qu'elle est au croisement de l'intégration économique et de l'intégration politique, pose la question de l'intégration en terme "institutionnel"[149] dans le sens où l'UEM, à son stade final, situe l'Europe dans une dynamique davantage fondée sur des considérations supranationales. En effet, l'intégration monétaire finale, par le transfert de prérogatives qu'elle suppose entraîne une redéfinition des compétences étatiques. Au même titre que la convergence des performances économiques[150], l'intégration monétaire ne peut s'accommoder de divergences entre décisions étatiques. Avec l'UEM, et l'architecture institutionnelle qu'elle provoque, les États nationaux abandonnent le pouvoir monétaire, pourtant symbole de l'autorité étatique la plus traditionnelle (voir tableau 3).

TABLEAU 3.
Les caractères de l'UEM finale

148 Jean-Louis Quermonne, *Le système politique européen*, éditions Montchrestien, 1993.

149 "Le lien entre les débats institutionnels et l'Union Monétaire résulte plus profondément de la nécessité de doter cette dernière d'une assise politique et démocratique. La monnaie est une affaire éminemment politique, et la politique monétaire, une fonction toute régalienne. Conférer ces attributs étatiques à l'Union et le pouvoir monétaire à une Banque centrale européenne indépendante sans étoffer concomitamment la dimension politique de l'Union créerait un déséquilibre et un vide redoutables du point de vue de la démocratie et de la citoyenneté européennes." Laurent Cohen-Tanugi, *Le choix de l'Europe*, Fayard, 1995, p. 98.

150 "On ne peut imaginer une Union Monétaire entre des pays dont les performances économiques seraient très divergentes, en particulier en matière d'inflation et d'endettement public. Les tensions qui en résulteraient seraient si fortes-écarts de compétitivité, pressions sur les taux d'intérêt-que la zone monétaire ne pourrait fonctionner. D'où l'importance attachée à la convergence dans le passage à l'Union complète." Marc Berthiaume et René Revol, *La Communauté européenne, de l'intégration économique à l'Union européenne*, Vuibert, 1992, p. 131.

Source: Alain Samuelson, *Économie monétaire internationale*, PUF, 1976, p. 143.

Nous l'avons mentionné, le projet européen est fondamentalement politique. L'intégration est de nature "positive"[151]. Il y aura toujours en amont de son intégration économique une ambition, et par le fait même la résistance des souverainetés nationales, plus vaste pour l'Europe. C'est dans cette perspective qu'il faut lire Jean Monnet.

> Les nations souveraines du passé ne sont plus le cadre où peuvent se résoudrent les problèmes du présent. Et la communauté elle-même n'est qu'une étape vers les formes d'organisation du monde de demain(...), l'unité politique de demain dépendra de l'entrée effective de l'union économique.[152]

L'intégration européenne, comme nous allons le voir, se situe dans un entre-deux théorique. Principalement articulé autour de la dynamique économique (Marché Commun, Marché Unique...), l'Europe, comme projet intégratif, s'avère pourtant de nature fondamentalement politique. Partagée entre l'intégration par le marché et la conciliation des principes keynésiens, contrainte par la volonté des États, l'intégration européenne relève finalement davantage d'un pragmatisme forcé que d'un modèle théorique clairement défini.

En fait, l'idée d'Union Monétaire en Europe se situe dans le prolongement du Marché Commun. C'est l'incompatibilité entre le principe de stabilité et celui de la flexibilité des changes, dans un contexte d'intégration économique complète, qui contraint les décideurs européens à poser la question de l'intégration monétaire. Comme nous avons eu l'occasion de le voir précédemment, l'harmonisation des politiques économiques, telle que prévue par le Traité de Rome, requiert la suppression de toute discrimination d'origine monétaire dans la mesure où la politique monétaire est un élément de la politique économique générale. L'UEM supprime les frais de transaction d'un pays à l'autre tout en éliminant les aléas liés à la variation des cours des devises, potentiellement facteur

---

151 John Pinder, "Positive Integration and Negative Integration: Some Problems of Economic Union in the EEC", *The World Today*, 1968.

152 Jean Monnet, *Mémoires*, Fayard, 1976, p. 617. À contrario, on peut se référer aux écrits de Charles de Gaulle pour une vision intergouvernementale de l'Europe. Pour Jean-Pierre Chevènement, hostile face à la tangente supranationale de l'actuelle dynamique européenne, il y a trois ingrédients principaux dans la méthode Monnet: "D'abord une vision stratégique du détour (l'union politique par l'économie ou ultérieurement par la monnaie) dans laquelle ses adversaires verront un art de la dissimulation. Ensuite l'idée d'un intérêt général européen distinct des intérêts nationaux dont la définition n'appartiendra pas seulement aux gouvernements, mais à une institution originale: la Commission européenne conçue comme catalyseur de cet <<intérêt européen commun>>, grâce en particulier à son monopole de la proposition. Enfin, la règle du vote à la majorité, à l'intérieur du Conseil. La méthode Monnet permet de progresser de biais, de l'économie à la monnaie, puis de celle-ci à une union politique fédérale, en court-circuitant le débat démocratique. L'autre méthode, celle de la coopération intergouvernementale entre les États, implique l'unanimité et débouche soit sur le plus petit commun dénominateur, soit sur une Europe à géométrie variable. On le voit, dès le début des années soixante, les principaux éléments du débat étaient déjà sur la table." Jean-Pierre Chevènement, *France-Allemagne, parlons franc*, op. cit., p. 60.

d'incertitude préjudiciable à la bonne santé de l'économie européenne. Enfin, la monnaie unique doit exprimer l'irrévocable imbrication des intérêts réciproques et mieux institutionnaliser la personnalité de l'Europe; c'est l'essence même du projet fondateur.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le débat sur l'intégration monétaire en Europe ne prend un réel essor qu'à la fin des années 1960, c'est-à-dire à un moment où les États européens prennent conscience des risques que la spéculation monétaire, résultat d'une dérégulation à l'échelle mondiale, fait courir à la stabilité économique d'une Europe de plus en plus commercialement intégrée. La théorie des "Zones monétaires optimales" (voir la section 1.5.1) est à cette époque abondamment appliquée au modèle européen[153] , ce qui permettra d'ailleurs d'expliquer en partie l'échec du Rapport Werner.

> A complete economic and monetary union in a customs union implies the absolute removal of all obstacles to the movement of the factors of production-plus the adoption of common economic and monetary policies. Naturally such a union can only voluntary be accepted in times of economic expansion. In the immediate future, however, such expansion is likely to be only modest. This could imply (...) that some members of the European Economic Community will move ahead to a more advanced stage of economic and monetary union while others may opt for something half way between a free trade aera and a customs union. These are distinct possibilities of wich Europeans should be aware.[154]

Cela étant dit, la question qui se pose est toutefois la suivante: l'intégration monétaire est-elle l'instrument ou le point final de l'intégration économique? Pour les uns,

> la réalisation de l'union économique suppose, outre l'élimination de tous les obstacles à la libre circulation des marchandises , des services, des capitaux et des personnes entre les États membres, l'harmonisation et la coordination des politiques économiques, sociales, budgétaires et monétaires. C'est uniquement de cette façon que l'on aboutira à une utilisation optimale des moyens de production disponibles, de sorte que la prospérité économique globale s'en trouvera accrue. Il est évident que l'incertitude monétaire fait obstacle aux mouvements de marchandises, des services et des facteurs de production.[155]

Pour les autres au contraire, c'est-à-dire les partisans[156] d'une unification monétaire avant que ne soient réalisés tous les autres aspects de la communauté économique, y compris un haut degré d'unité politique, la plus grande discipline monétaire qu'implique cette unification, oblige les pays

---

153 Voir edited by Fritz Machlup, *Economic Integration, Worlwide, Regional, Sectorial*, op. cit., pp. 218-245.

154 20 ans plus tard, cette citation est toujours d'actualité. Peter Coffey, *Europe and Money*, op. cit., p. 80.

155 Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, "L'intégration monétaire dans la CEE", *Problèmes économiques*, #1170, 1970, p. 18.

156 Notamment François Garrelli, *Pour une monnaie européenne,* éditions du Seuil, 1969.

membres à adopter des politiques communautaires. Selon cette optique, c'est l'instauration d'une monnaie unique qui favorisera la convergence économique.

Précisons simplement ici que le Rapport Werner tiendra compte de ces deux opinions, en affirmant le principe de faire progresser parallèlement la convergence des politiques économiques et l'intégration monétaire. De la sorte, et à la lecture du Rapport Werner,

> les dangers d'une intégration monétaire précédant l'harmonisation et la coordination des politiques économiques, sociales et budgétaires sont reconnus, mais il est insisté d'autre part sur la nécessité de faire coïncider une unification monétaire progressivement croissante avec l'intégration dans d'autres domaines.[157]

2.1.2 Le modèle keynésien et la coordination des politiques économiques

Le régionalisme européen fait également appel à deux autres niveaux d'analyse. Tout d'abord, la relation entre les notions du keynésianisme et la coordination des politiques économiques, notamment au niveau budgétaire. Ensuite, le rapport entre l'expérience européenne et le reste du monde. Le modèle de régionalisme auquel le Rapport Werner correspond a deux principales caractéristiques, dans la mesure où il s'agit de,

> (...) chercher à mettre en place des institutions supranationales d'inspiration keynésienne (...) et répondre à une dynamique introvertie qui relève d'un souci de desserrer les contraintes qui pouvaient alors découler de la mise en place de l'ordre multilatéral et de la division cardinale du monde.[158]

Une double idée se développe alors: il faut maîtriser les leviers du développement économique et social, tout en trouvant une voie intermédiaire entre l'option libérale proposée par les États-Unis et l'option socialiste de la planification. C'est dans ce contexte que le Rapport Werner doit être compris.

Rappelons qu'à la fin des années 1960, le monde se caractérise par la bipolarisation Est-Ouest à laquelle s'ajoute la fissure croissante Nord-Sud. L'Europe, dans ce contexte, va s'appuyer sur certaines données (par exemple les limites géographiques) imposées par cet ordre[159] pour mieux définir ses finalités, notamment politiques. De plus, à l'interne, les concepts keynésiens apparaissent alors

---

157 Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, "L'intégration monétaire dans la CEE", op. cit., p. 19.

158 Christian Deblock, *Les contours du nouveau régionalisme économique,* op. cit., p. 11.

159 On a souvent parlé de "fédérateur externe" pour désigner la menace soviétique par rapport à l'Europe.

compatibles avec l'accroissement du processus d'intégration. L'économique entraîne le monétaire, avec le souci d'une croissance saine, pour déboucher sur des institutions politiques supranationales d'inspiration keynésienne.

L'Union Monétaire suppose la convergence, comme l'harmonisation des politiques et le rapprochement des situations économiques. La nécessité de coordination apparaît manifeste dès lors qu'il faut harmoniser de façon effective les politiques économiques en vue d'une monnaie commune. La consolidation des liens économiques, par la mise en place de politiques communes, inscrit le Rapport Werner dans le cadre d'un contexte bien précis.

En effet, tout en renforçant la cohésion à l'interne, en canalisant les forces du progrès au vue de la libéralisation des échanges, l'intégration européenne apparaît comme l'extrapolation du modèle national, l'État-providence, à l'échelle régionale. Dès lors, deux dynamiques s'entrecroisent: il s'agit à la fois, de consolider le projet politique par un point d'ancrage économique toujours plus large, tout en transposant les mécanismes institutionnels d'inspiration keynésienne à l'échelle régionale. Le processus d'intégration monétaire s'inscrit dans cette double dynamique: proposer un cadre commun venant renforcer la cohésion économique et sociale à l'intérieur de l'espace européen, tout en élargissant l'action collective des États au sein d'institutions communes à forte saveur fédéralistes. Cette perspective doit être comprise dans le sens où,

> (...) il paraissait alors possible de maintenir une certaine étanchéité entre l'économie et le social, entre le marché national et le marché international, entre la libéralisation des échanges et les jeux de puissance, (...) on peut dire que le régionalisme de "première génération" s'inscrivait pleinement dans le contexte de son époque.[160]

L'extension d'une monnaie communautaire à l'échelle régionale résulte de la conséquence du glissement du niveau d'étanchéité entre les marchés nationaux, désormais insérés dans un marché régional de part l'expansion des échanges, et le marché mondial. La monnaie européenne vient rappeler, dans ce cas-ci, que le niveau d'intégration régionale de première génération apparaît à un niveau intermédiaire entre le national et le mondial.

2.1.3 L'intégration monétaire comme facteur de stabilité

---

160 Christian Deblock, *Les contours du nouveau régionalisme économique,* op. cit., p. 9.

Le régionalisme de première génération, perspective dans laquelle s'articule le Rapport Werner, cherche à isoler les pays européens des contraintes exercées par la mise en place de l'ordre multilatéral et de la division cardinale du monde. La dynamique du Marché Commun, par l'élargissement des marchés nationaux qu'elle provoque, va accroître collectivement la marge d'autonomie des États à l'externe dans le cadre d'institutions supranationales.

L'unification monétaire va, dans ce sens, permettre d'isoler la dynamique d'intégration économique des turbulences externes, notamment des fluctuations déstabilisatrices de la monnaie américaine, tout en permettant un gain d'autonomie collectif pour les pays européens. Cela suppose une certaine étanchéité entre le marché mondial et le Marché Commun. De plus, cette perspective exige une clarification, plus particulièrement au niveau des finalités. Dans le contexte de l'époque, les finalités, tant géographiques, que politiques, du Rapport Werner s'inscrivent dans une dynamique "positive": à l'intégration économique va succéder l'intégration monétaire. Cette étape acquise, c'est de fait l'intégration politique.

2.2 La logique du Rapport Werner

Le Rapport Werner, comme nous venons de le mentionner, s'inscrit dans un contexte où les débats théoriques sont bien définis dans le mesure où il s'agit de procurer au projet politique une assise économique, toujours plus large, en maîtrisant les forces économiques à l'interne, dans le sens où il s'agit de coordonner les politiques économiques vers un but commun, l'UEM. Le Rapport Werner ne vise rien d'autre qu'à consolider ce socle économique et à orienter l'intégration économique vers l'objectif ultime qui est de faire de l'Europe une entité juridique internationale à part entière. Le rôle de la monnaie européenne est précisément d'instaurer des mécanismes, tout au moins une dynamique de comportement, de consolidation (pour s'isoler d'un SMI instable tout en favorisant une stabilité à l'interne) en entraînant également la construction européenne vers des formes d'intégration plus poussées.

2.2.1 Un contexte international particulier

Il est important, pour bien comprendre la logique d'intégration du Rapport Werner, de replacer les débats dans le contexte de l'époque. Au niveau international d'abord, la décennie 1960 se caractérise par les premières difficultés du système monétaire imaginé 15 ans plus tôt à Bretton Woods.

Relativement modéré jusqu'en 1958, le déficit de la balance commerciale des États-Unis devient croissant et massif dans les années 1960[161]. Pour les pays étrangers, le déficit américain se traduit par un gonflement rapide et excessif des liquidités internationales, provoquant ainsi une poussée inflationniste mondiale, elle-même accentuée par le développement anarchique du marché des "eurodollars"[162]. Le contexte international, à la fin des années 1960, peut être présenté ainsi:

> (...) dans le système de taux de change lié au dollar, les pressions inflationnistes venant du pays-centre, en l'occurrence des États-Unis, empruntaient deux canaux complémentaires pour propager l'inflation au reste du monde: 1) la hausse directe des prix en dollars des biens échangeables en marks, couronnes, livres sterling, etc..., à moins que ces pays n'aient entrepris des actions discrétionnaires pour réévaluer leurs monnaies par rapport au dollar, 2) la forte tension sur la demande globale aux États-Unis qui détériorait aussi très gravement la balance commerciale américaine. Cette détérioration facilitait le départ des capitaux des États-Unis dans la mesure où les gens spéculaient sur la dévaluation éventuelle du dollar.[163]

L'abandon des principes de Bretton Woods, en 1971, va inaugurer un système de changes flottants caractérisé par l'instabilité et l'incertitude. Or, un espace économique a besoin de stabilité des taux de change entre les monnaies pour s'épargner l'incertitude de change, voire toute incitation à une compétition économique par l'entremise de la valeur de la monnaie; ce sont les dévaluations dites compétitives[164]. Pour le processus d'intégration européenne, ce contexte de crise[165] fait apparaître la forte dépendance externe des réalisations économiques du Marché Commun. À la fin des années 1960, l'Europe est confrontée à un double dilemme: il faut à la fois sauvegarder, sécuriser d'une certaine

---

161 "Cumulé de 1958 à 1971, (le déficit de la balance des paiements) représente 60 milliards de dollars." R. Benechi, J. Marseille et A. Plessis, *Le système monétaire internationale de 1880 à nos jours*, Nathan, 1991, p. 30.

162 Le déficit de la balance des paiements américaine, le retour à la convertibilité des monnaies, la croissance retrouvée de l'Europe ont pour effet une sortie massive de capitaux exprimés en dollars. Apparaissent de nouvelles formes de marchés monétaires, le marché des eurodollars, affranchis de toute réglementation nationale ou internationale. Ainsi, les eurodollars se définissent comme des dépôts inscrits dans les comptes de banques situées hors du territoire américain. On estime, en 1990, à environ 175 milliards de dollars l'émission d'euro-obligations. Jean-Marc Siroën, *Le désordre monétaire international*, Hatier, 1991, p. 145.

163 Ronald L. McKinnon, *Monnaie et finance dans l'échange international*, Bonnel, 1979, p. 279. "Il y avait (...) coïncidence entre la fonction de monnaie d'intervention du dollar et son haut degré de liquidité. Il n'en a plus été de même lorsque les États-Unis ont commencé à connaître un taux d'inflation plus élevé. L'accélération de l'inflation aux États-Unis est la cause profonde de la "crise monétaire"." Pascal Salin, *L'ordre monétaire mondiale,* op. cit., p. 158.

164 La dévaluation dite compétitive d'une monnaie abaisse, temporairement, les prix relatifs des biens et services et favorise, pour peu de temps, les exportations de l'État qui y procède.

165 "S'il faut employer le terme de crise, c'est en particulier parce que semblèrent soudain compromis non seulement l'ordre du système monétaire international, mais également les pratiques libérales du commerce mondial. On voyait constamment surgir à l'horizon le spectre de restrictions massives des importations américaines ou de taxes à l'importation qui auraient conduit plutôt à une réduction du commerce mondial qu'à un effacement des causes de la méfiance à l'égard de la politique monétaire." Fritz Diwok, *Monnaie, Or, Dollar, Mark, Franc*, Albin Michel, 1969, p. 18. La décision de 1971 marque une grave rupture dans la volonté manifestée à Bretton-Woods de promouvoir la coopération multilatérale dans le cadre d'un système de règles communes.

façon, les acquis de l'intégration économique face aux turbulences internationales et avancer plus loin sur la voie de l'intégration. D'une certaine manière, c'est à l'Union Monétaire, ou du moins au projet d'Union Monétaire tel que présenté dans le Rapport Werner, qu'il incombe de trouver une solution à ce dilemme.

2.2.2 L'objectif du Rapport Werner

Il est important de rappeler que la période prévue par le traité CEE pour la mise en place du Marché Commun s'achève le 31 décembre 1969. Les chefs d'États européens, réunis la même année à La Haye, manifestent leur détermination à aller de l'avant sur la voie de l'intégration en fixant au 31 décembre 1980 la date butoir d'achèvement de l'UEM.

> Une Union Monétaire implique à l'intérieur la convertibilité totale et irréversible des monnaies, l'élimination des marges de fluctuation des cours de change, la fixation irrévocable des rapports de parité et la libération totale des mouvements de capitaux. (...) des considérations d'ordre psychologique et politique militent en faveur de l'adoption d'une monnaie unique qui affirmerait l'irréversibilité de l'entreprise.[166]

L'Union Monétaire suppose l'élimination de tout risque de change à l'intérieur d'une zone donnée. En conséquence de quoi, pour les pays européens en voie d'intégration, puiqu'ils vont jusqu'à s'engager à réaliser l'UEM dans la décennie, l'option des changes fixes paraît naturelle, tout en sachant qu'à terme, une monnaie unique paraît préférable en procurant crédibilité et repère psychologique au processus.

Nous l'avons mentionné, un système de changes flexibles est intimement lié à l'idée d'autonomie des politiques économiques nationales. En régime de libération totale des mouvements de capitaux, un État ne peut, à la fois, profiter d'une politique monétaire indépendante et d'un système de changes fixes; c'est le "triangle d'incompatibilités" (voir section 1.5.1). Le Rapport Werner entend tenir compte de cet indispensable transfert de responsabilités du plan national au plan communautaire:[167]

> (...) sur le plan des réformes institutionnelles, la réalisation de l'Union économique et monétaire exige la création ou la transformation d'un certain nombre d'organes

---

166 *Rapport au Conseil et à la Commission concernant la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire dans la Communauté, Rapport Werner,* op. cit., Chapitre III.

167 Il y a deux grands axes au niveau institutionnel: un organe de décision pour la politique économique globale et un système communautaire des Banques centrales. Voir Hermann Wortmann, "Problèmes et progrès de l'intégration monétaire dans la CEE", *L'Union Monétaire de l'Europe*, Études et travaux de l'institut universitaire des hautes études internationales, 1971, p. 20.

communautaires auxquels devront être transférés des attributions jusque-là exercées par les autorités nationales. Ces transferts de responsabilité représentent un processus de signification politique fondamental qui implique le développement progressif de la coopération politique. L'Union économique et monétaire apparaît ainsi comme un ferment pour le développement de l'Union Politique dont elle ne pourra, à la longue, se passer.[168]

Il est clair que le Rapport Werner s'inscrit dans une conception constructiviste de l'intégration monétaire, dans le sens où l'intervention concertée des Banques centrales était primordiale pour assurer la stabilisation des monnaies et ce faisant, préserver les conditions d'une croissance économique forte et équilibrée, donc saine. Comme le souligne Philippe Narassiguin,

(...) le processus d'intégration monétaire était essentiellement perçu et présenté en terme d'harmonisation, et le rétrécissement progressif des marges de fluctuation entre monnaies européennes n'était qu'un volet mineur dans le plan global conduisant à l'unification.[169]

Voyons plus précisément les modalités prévues à cet effet.

2.3 Les modalités

Trois idées essentielles se dégagent du Rapport Werner[170]. Tout d'abord, le but est d'atteindre, parallèlement, l'Union Économique, c'est-à-dire la libre circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes sans pour autant engendrer des déséquilibres régionaux, et une Union Monétaire caractérisée par l'élimination des marges de fluctuation, la fixation irrévocable des parités, la libéralisation des mouvements de capitaux et la convertibilité totale et irréversible des monnaies. Il y a donc un objectif interne, parvenir à "un espace économique sans frontières" (A- 2-a)[171], et un objectif externe dès lors que l'on veut faire de la Communauté, au sein du SMI, "un ensemble économique et monétaire individualisé et organisé" (A-2-b).

---

168 *Rapport au Conseil et à la Commission concernant la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire dans la Communauté, Rapport Werner,* op. cit., Chapitre III.

169 Philippe Narassiguin, *L'unification monétaire européenne*, Économica, 1993, p. 6.

170 Dans le cadre de ce chapitre, nous utiliserons principalement les deux documents officiels suivants: *Communication de la Commission au Conseil au sujet de l'élaboration d'un plan par étapes vers une Union économique et monétaire,* Bruxelles, 4 mars 1970 ainsi que *Rapport au Conseil et à la Commission concernant la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire dans la Communauté, Rapport Werner*, Luxembourg, 8 octobre 1970. Ce dernier document est la version finale des recommandations qui composent le premier texte.

171 Le Rapport Werner est présenté comme tel: Le chapitre I pour l'Introduction. Le chapitre II pour le point de départ. Le chapitre III pour le point d'arrivée. Le chapitre IV pour les principes de réalisation du plan par étapes. Le chapitre V pour la première étape. Le chapitre VI pour la transition vers le point d'arrivée. Le chapitre VII pour les conclusions.

La dimension politique est le deuxième trait majeur du Rapport Werner. En effet, de larges transferts de responsabilités, du national au communautaire, sont envisagés. Ainsi, les principales décisions en matière de politique monétaire devront être centralisées dans le cadre d'un système communautaire de Banques centrales.

Enfin, le Rapport Werner prévoit, en fonction d'un "horizon temporel", que l'UEM soit réalisée progressivement, par étapes. La première étape (1970-1971) voit s'accélérer l'interpénétration des marchés financiers notamment par l'accroissement des mouvements de capitaux. En conséquence de quoi, obligation est faite aux États d'adopter des mesures d'harmonisation fiscale. En ce qui concerne la coordination des politiques économiques, il est proposé de mettre en place un système d'indicateurs d'alerte, afin de rendre plus efficace la coordination des politiques conjoncturelles. De plus, les grandes orientations à moyen terme en matière de politique budgétaire doivent être définies en commun. La deuxième étape (1972-1975), jugée "décisive", est "principalement consacrée à assurer la convergence des évolutions économiques des pays membres et à amorcer la formation d'un ensemble monétaire individualisé" (B-23). Pour ce faire, les lignes directrices de la politique économique globale sont définies en commun, en fixant spécifiquement les orientations de la politique conjoncturelle et budgétaire. Au niveau monétaire, il est prévu une limitation à 1% des écarts de cours entre les monnaies des pays membres. Au terme de cette deuxième étape, il est prévu que le Conseil procède à un examen d'ensemble, puis apprécie si la Communauté peut aborder l'UEM.

La dernière étape (à partir de 1976 ou de 1978) voit consacrer l'Union Monétaire avec, en particulier, des changements institutionnels et politiques importants. Il est attribué "aux institutions communautaires des pouvoirs nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire (il est de plus créé) un Conseil des Gouverneurs des Banques centrales en vue de la mise en place d'un système communautaire des Banques centrales" (C-29-1&3). Les marges de fluctuation entre les monnaies européennes sont irrévocablement éliminées. Un mécanisme de solidarité, le Fonds européen de coopération monétaire[172], vient parachever l'ensemble des conditions nécessaires à la réalisation de l'UEM.

---

172 "Ce fonds devra absorber les mécanismes de soutien monétaire à court terme et de concours financier à moyen terme. Au fur et à mesure des progrès réalisés vers l'Union économique et monétaire, le fonds deviendra graduellement un organe de gestion des réserves au niveau communautaire pour s'intégrer au stade final dans le système communautaire des Banques centrales qui sera alors crée." *Rapport au conseil et à la Commission concernant la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire dans la communauté, Rapport Werner*, Chapitre IV.

> L'Union économique et monétaire permettra de réaliser une zone à l'intérieur de laquelle les biens et les services, les personnes et les capitaux circuleront librement et sans distorsions de concurrence, sans pour autant engendrer des déséquilibres structurels ou régionaux.[173]

Le Rapport Werner est finalement le résultat d'un compromis entre les trois dimensions théoriques débattues plus haut. Même s'il repose sur une dynamique fondamentalement politique, c'est le processus économique, par l'accroissement des échanges, qui entraîne le monétaire, lui-même levier vers l'instauration de mécanismes institutionnels supranationaux. Par le fait même, l'économique et le monétaire avancent de pair et ce, dans une dynamique respectueuse des critères keynésiens: il s'agit, entre autres, de canaliser le processus intégratif dans le sens d'une meilleure allocation des ressources. Enfin, l'UEM envisagée par le Rapport Werner remplie à la fois le rôle de stabilisateur interne, puisqu'il sécurise les échanges à l'intérieur du Marché Commun, et de support pour s'isoler de l'externe, où le SMI en crise menace la cohésion européenne.

2.3.1 La coordination des politiques économiques

Pour les auteurs du Rapport Werner, il y a la volonté de réaliser "une communauté de stabilité et de croissance". On l'a vu, l'Union Monétaire a d'emblée été associée à l'Union Économique. À cette fin, la Commission a opté pour une coordination accrue des politiques économiques[174] afin de générer un processus commun d'ajustement.

> Il s'agit ici de rechercher une compatibilité suffisante de l'évolution des économies des pays de la Communauté par l'élaboration de politiques de plus en plus étroitement coordonnées.[175]

L'interdépendance croissante des économies dans un processus d'intégration est un phénomène logique. La coordination[176] est la réponse positive des États à cette logique dans la mesure où ils s'engagent à respecter les termes d'une orientation définie en commun. C'est également profiter des effets de synergie afin de rendre le marché européen le plus homogène possible, grâce notamment à des

---

173 *Ibid*, Chapitre III.

174 Par politique économique, la Commission entend la politique budgétaire, la politique fiscale, la politique des marchés financiers, la politique interne et externe de la monnaie, la politique de crédit.

175 *Communication de la Commission au Conseil au sujet de l'élaboration d'un plan par étapes vers une Union économique et monétaire,* op. cit., F. 15. a.

176 Vaubel va différencier la stratégie monétaire de la coordination, caractérisée par la suppression progressive des taux de change, l'alignement sur des objectifs monétaires communs, le tout contraint par la coordination des politiques nationales, de la stratégie de la centralisation, qui voit la mise en place d'un numéraire commun sur lequel les monnaies nationales s'ajustent librement. Au terme de cet ajustement, une monnaie européenne s'impose. Vaubel, R. "Real Exchange-rates Changes in The European Communauty", *Journal of International Economics*, vol. 8, 1978. Voir également du même auteur, "Currency Competition and European Monetary Integration", *Economic Journal*, #100, 1990.

politiques structurelles et des politiques régionales définies en commun, et ainsi tirer le meilleur parti de sa dimension. Ainsi, selon Maillet et Rollet,

> la réalisation de l'espace économique intégré suppose (...) la stabilité du taux de change entre les monnaies des pays membres. Cela veut dire que le recours au mécanisme d'ajustement extérieur par le taux de change n'est pas compatible avec l'idée de marché unique, et nous avons là une raison supplémentaire de mettre en oeuvre un processus de coordination des politiques économiques. Le marché unique et le mécanisme monétaire correspondant (...) requièrent le respect d'une nouvelle contrainte, à savoir la "convergence des évolutions économiques" en ce qui concerne le niveau général des prix, de façon, en application de la théorie des pouvoirs d'achat, à maintenir la stabilité des taux de change.[177]

2.3.2 La réduction des marges de fluctuation

Au risque de nous répéter, l'un des traits "techniques" majeurs de l'Union Monétaire[178], telle que définie par le Rapport Werner, est la fixité des taux de change[179]. Préalablement à la suppression totale des marges de fluctuation, il faut engager l'Europe dans une dynamique de rétrécissement de ces marges, accentuant un peu plus l'effet d'intégration par l'obligation de concertation et d'entraide. La réduction des marges intra-communautaires (dans un premier temps, les gouvernements décident de réduire cette marge à 0,60%, ce qui fait 1,2% entre deux monnaies européennes) est apparue comme une étape primordiale vers l'Union Monétaire dans la mesure où le rétrécissement devait permettre d'aboutir à la suppression totale des marges de fluctuation, c'est-à-dire l'Union Monétaire effective.[180]

De plus, l'un des principaux avantages du rétrécissement des marges de fluctuation est d'enlever au dollar son rôle de monnaie unique d'intervention des Banques centrales sur les marchés

---

177 Pierre Maillet et Philippe Rollet, *Intégration économique européenne, théorie et pratique*, op. cit., p. 114.

178 L'une des conséquences qu'implique l'Union économique et monétaire: "Les monnaies communautaires sont assurées d'une convertibilité réciproque totale et irréversible, sans fluctuation de cours et avec des rapports de parités immuables ou, de préférence, sont remplacées par une monnaie communautaire unique." *Rapport Werner*, Chapitre III.

179 Il faut noter que trois options d'intégration monétaire se sont présentées à la Commission: l'établissement d'une monnaie communautaire unique, le rattachement des monnaies communautaires entre elles par des parités et des cours fixes, la différenciation entre les marges de fluctuation admises entre les monnaies communautaires et les marges appliquées aux monnaies des pays tiers. Dans un premier temps, la première solution était jugée prématurée. "Il n'était pratiquement de différence que psycho-sociologique: si une "monnaie unique" paraissait davantage représentative de l'état d'Union Monétaire que ne l'était la "liaison rigide" entre les diverses monnaies nationales, il faut admettre qu'au delà des expressions utilisées, c'était fondamentalement la même unification monétaire qui était visée." Baron Ansiaux et Michel Dessart, *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973,* op. cit., p. 103.

180 Voir l'article non-signé, "Le rétrécissement des marges de fluctuation entre les monnaies de la CEE, aspects et modalités techniques", *Revue banque,* #306, 1972.

des changes; c'est le contour monétaire de l'Europe qui est ainsi mis de l'avant[181]. Le Rapport Werner est explicite sur ce sujet.

> Il serait opportun d'envisager une réduction progressive de l'écart de cours du change entre les monnaies de la Communauté. Il n'est pas en effet souhaitable, dans une Union économique et monétaire en formation, que les variations maximum du cours du change entre monnaies des pays membres puissent continuer à être du double de celles qui peuvent intervenir entre une monnaie de la Communauté et le dollar. La réduction des marges de fluctuation inciterait les Banques centrales à concerter leurs interventions sur le marché des changes et à utiliser les monnaies des États membres comme monnaie d'intervention sur ce marché. Elle contribuerait à une meilleure coordination des politiques du crédit au sein des États membres. Elle conduirait progressivement à un système commun des réserves.[182]

L'influence de cette réduction des marges est étroitement associée à la convergence économique dans la mesure où

> la marche vers l'union monétaire pourrait être illusoire si, parallèlement aux efforts visant à rétrécir les marges, on ne fait que peu ou pas de progrès dans le domaine économique proprement dit, notamment en matière de rapprochement des structures et des conjonctures nationales: on court, en effet, le risque de voir s'aggraver les distorsions entre les monnaies-techniquement de moins en moins nationales-et les réalités économiques dont elles sont fondamentalement l'expression.[183]

Il faut appréhender le Rapport Werner, répétons-le, dans un contexte historique bien défini. À la fin des années 1960 en effet, si le système de Bretton Woods marque des signes d'effritement, il n'en demeure pas moins viable. Dans le cas européen, les données de la question sont les suivantes: l'intégration économique par le commerce, que l'on observe en terme de croissance des échanges intra-communautaires[184] appelle une régularisation, idéalement une stabilisation des relations monétaires entre les partenaires. En manifestant leur volonté de faire évoluer de pair intégration économique et intégration monétaire, les Européens ne font que souligner leur souci de cohésion.

---

[181] Trois mécanismes de rétrécissement se sont présentés: la réduction de la largeur du tunnel, la fixation d'un cours communautaire au dollar et le serpent dans le tunnel. C'est cette dernière option qui l'a emporté. Face aux pressions spéculatives, le système de rétrécissement des marges, qui devait entrer en vigueur le 1er juin 1971, n'est même pas expérimenté. Baron Ansiaux et Michel Dessart, *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973*, op. cit., p. 108.

[182] *Communication de la Commission au Conseil au sujet de l'élaboration d'un plan par étapes vers une Union économique et monétaire*, op. cit., E. 12.

[183] Baron Ansiaux et Michel Dessart, *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973*, op. cit., p. 110.

[184] "Celui-ci (le commerce intra-communautaire) représentait, en 1957, 11,8% du commerce mondial: dix ans plus tard, en 1967, il avait réalisé un bond d'environ six points, pour atteindre 17,6%." Marc Berthiaume et René Revol, *La Communauté européenne, de l'intégration économique à l'Union européenne*, op. cit., p. 19.

Plus globalement, il faut rappeler qu'avec la signature du Traité de Rome, l'Europe s'était engagée sur la voie d'une intégration des économies par l'intensification des échanges, qui est, soit dit en passant, l'essence même du Marché Commun. En conséquence de quoi, l'évolution du commerce intra-communautaire (voir Tableau 4) grâce, entre autres, au désarmement tarifaire et autres tarifs extérieurs communs, suppose l'intégration monétaire. En éliminant le danger de fluctuation, tout en favorisant la convergence des économies, l'UEM concrétise ce souci de cohérence communautaire. En effet, l'existence de plusieurs monnaies fluctuant les unes par rapport aux autres entraîne un dysfonctionnement de ce marché intérieur en pleine expansion. La monnaie unique est par le fait même le complément naturelle du Marché Commun, elle est "la fille de la nécessité" (Raymond Barre) en quelque sorte.

TABLEAU 4.

Évolution de la part des échanges avec les autres pays de la CEE dans le commerce extérieur total, 1958-1968.

FRANCE:

ALLEMAGNE:
ITALIE:
UNION ÉCO. BELG/LUX:
PAYS-BAS:
Moyenne CEE:

Source: Colette Nême et Jacques Nême, *Économie européenne*, PUF, 1970, p. 108.

Cette manifestation n'est finalement que le rappel logique de la dimension politique initiale du projet intégratif européen. En cherchant à mettre en place des institutions supranationales à l'échelle communautaire, le Rapport Werner exprime le souci permanent d'intégrer politiquement l'Europe par l'économique. Il s'agit, tout en sécurisant et en renforçant les relations économiques dans le cadre de politiques communes, d'appuyer un peu plus le projet politique sur le socle économique. Le renforcement de la cohésion européenne, par des mesures d'harmonisation, et le souhait de lutter contre les déséquilibres structurels et régionaux, sont à cet égard significatifs.

C'est à ce niveau que le projet explicite de marquer l'individualisation d'une Europe, consciente de ses acquis au sein du SMI, prend toute sa signification. Face à une monnaie américaine omniprésente, les pays européens veulent manifester leur différence en desserrant les contraintes internationales d'un ordre multilatéral. Comme le note Deblock,

> (...) du point de vue des pays concernés, le régionalisme a toujours pour objet d'élargir collectivement la marge de manoeuvre dont ceux-ci peuvent disposer dans la conduite de leurs politiques, le contexte qui prévalait alors faisait en sorte que l'élargissement de cette manoeuvre passait, à un premier niveau, par le transfert de domaines de souveraineté vers des institutions communes, à un second niveau, par la définition de politiques communes, le tout s'enracinant, à un troisième niveau, dans un projet d'intégration économique qui, au fur et à mesure de son degré d'avancement, ne pouvait qu'entraîner le passage à des formes plus achevées d'intégration aux deux niveaux supérieurs.[185]

Une particularité supplémentaire de la perspective du Rapport Werner est de souhaiter mettre en place à l'échelle communautaire une dynamique sociale forte, déjà palpable au niveau des économies nationales. Les paramètres keynésiens demeurent, à l'époque, compatibles avec l'expansion de l'intégration européenne. La dynamique est introvertie dans la mesure où les États souhaitent, à la fois, canaliser la croissance des relations intra-communautaires et, collectivement, accroître les marges de manoeuvre au niveau internationale.

Au fil des étapes devant aboutir à l'UEM, les marges d'autonomie des États vont en décroissant. Déjà, le Plan Barre avait préconisé d'améliorer la synchronisation des politiques économiques à moyen terme de façon irréversible. Il y a nécessité d'une convergence dans les évolutions économiques, qui ne sera acquise que par une coordination des décisions nationales. Néanmoins, et c'est ce que reconnaît le Rapport Werner, en raison des problèmes techniques, et surtout politiques, qu'elle soulève, l'unification monétaire doit se faire de façon graduelle, mais doit cependant s'accomplir de façon irréversible:

> l'ensemble du processus est fondé sur un renforcement progressif de la cohésion communautaire. (...) Dans sa progressivité, le processus d'unification doit être considéré comme irréversible.[186]

---

[185] Christian Deblock, *Les contours du nouveau régionalisme économique,* op. cit., p. 9.

[186] Baron Ansiaux et Michel Dessart, *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973*, op. cit., p. 73.

L'irréversibilité du processus doit surtout renforcer la crédibilité de l'entreprise. L'adoption à terme d'une monnaie unique, les transferts progressifs de responsabilités, le renforcement des liens monétaires par l'entremise d'un Fonds monétaire européen, sont censés favoriser cette dynamique de rapprochement nécessaire au bon fonctionnement de l'Union Monétaire.

2.3.3 Le parallélisme entre l'économique et le monétaire

Le resserrement des liens monétaires, associé à une coordination des politiques économiques, pose le problème de la convergence[187]. Il s'agit, après avoir défini en commun un objectif à atteindre, de s'attacher à respecter un rapprochement des situations économiques et monétaires. À la fois progressive (l'ajustement nécessite un laps de temps) et irréversible[188], la convergence des performances doit permettre de réaliser une similitude de situation permettant l'instauration d'un régime commun, un "optimum communautaire".

> S'il est exact que l'union monétaire doit reposer sur une base économique solide, caractérisée par la compatibilité des évolutions et la convergence des politiques économiques, (...), il est non moins vrai que le renforcement de la solidarité monétaire facilite cette comptabilité et encourage cette convergence. L'interaction de l'économique et du monétaire constitue un facteur puissant d'une plus grande cohésion au sein de la Communauté.[189]

Ainsi, et afin de rendre le processus irréversible, les initiateurs du Rapport Werner ont préconisé des progrès simultanés de l'Union Économique et de l'Union Monétaire.

Le transfert de responsabilités, prévu par la dynamique de l'UEM, aurait modifié considérablement les compétences entre les États et la Communauté. La mise en place d'une Union Monétaire, et donc la perte d'un instrument régalien symbolique pour les nations, ainsi qu'un système de Banques centrales indépendantes de toute pression politique, se concrétiseraient à terme par une dynamique fédérative.[190]

---

187 L'idée de convergence recouvre quatre concepts: convergence des objectifs, convergence des politiques économiques, convergence des réalisations économiques, convergence des sstructures économiques. Pierre Maillet et Philippe Rollet, *Intégration économique européenne, théorie et pratique*, op. cit., p. 33.

188 "La crédibilité dépend du degré de confiance des agents économiques dans la capacité des autorités à mener à bien la politique annoncée." Michel Dévoluy, *L'Europe monétaire,* Hachette, 1996, p. 115.

189 *Communication de la Commission au Conseil au sujet de l'élaboration d'un plan par étapes vers une Union économique et monétaire,* op. cit., C. 5. a.

190 "La dynamique de la construction européenne, puissamment renforcée par la monnaie unique, pousse dans le sens du fédéralisme. Inéluctablement, semble-t-il, le budget communautaire européen évoluera au-delà des sommes symboliques (...). Ce

> Le rapport Werner demeure une excellente analyse des conditions à remplir pour réaliser une union monétaire (...). Mais encore fallait-il avoir la volonté politique de subordonner les décisions nationales aux exigences d'une politique commune (...). Cette volonté politique n'existait plus dans la Communauté élargie, de sorte que les décisions du Conseil sur l'union monétaire restèrent lettre morte.[191]

Le défi de l'intégration monétaire soulève les querelles de l'intégration politique. Le supranationalisme inhérent au stade final du processus, l'harmonisation des conduites nationales, le droit de seigneuriage questionné, une souveraineté monétaire mise en commun, sont autant de facteurs qui, s'il y a absence de volonté politique, ne peuvent découler de leur propre logique économique. En effet, l'intégration monétaire réoriente le pouvoir étatique dans la redéfinition des compétences. La question de l'intérêt, pour l'État, de s'engager dans un processus de souveraineté partagée est indissociable de toute dynamique supranationale.

2.4 L'expérience du Rapport Werner: un bilan

L'histoire jugera certainement très mal le Rapport Werner dans la mesure où les ambitions de ce dernier sont complément déconnectées de sa réalité. En effet, très vite, les États européens vont user de leurs pouvoirs souverains pour répondre aux turbulences monétaires internationales, contrariant ainsi les espoirs communautaires. L'Allemagne et les Pays-Bas, victimes d'attaques spéculatives, allaient laisser flotter leur monnaies, tandis que la France établissait le double marché des changes. C'est de nouveau le règne des mesures nationales. Il est évident que l'alternative, le serpent monétaire comme système de flottement concerté, cache mal l'impuissance de l'Europe à s'organiser, monétairement certes, mais surtout politiquement.[192]

L'élargissement communautaire de cette période[193] ne fut pas sans conséquences néfastes pour entraver le mouvement vers l'approfondissement. Quoi qu'il en soit, le Rapport Werner restera comme

---

jour-là, il se posera très clairement la question de contrôle." Pascal Riché et Charles Wyplosz, *L'Union monétaire de l'Europe*, op. cit., p. 227.

191 Alain Prate, *Quelle Europe?*, Julliard, 1991, p. 247.

192 On peut expliquer l'échec du serpent monétaire européen par les travaux de Corden qui distingue: "A "pseudo exchange rate union "- that is, a union in which exchange rates are fixed and menbers are commited to accepting each other's currencies, but there is no pooling of exchange reserves and no central monetary authority- is inherently unstable. The reason for this is that in such a union there is no mechanism capable of ensuring the appropriate co-ordination of national policies, so that a individual member may choose to absorb real resources from the others members by running a balance of payments deficit with them, and may alter the effective exchange rates of others members by bringing about a deficit in the union's balance of payments with the rest of the world. On the others hand, a full exchange rate union, in which foreign exchange reserves are poled and monetary policy is operated by a single union-level monetary policy is such instability." Cité dans David Cobham, "Strategies for Monetary Integration Revisted", loc. cit., p. 204.

193 1er janvier 1973, entrée en vigueur de l'adhésion du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande à la CEE.

la première réelle tentative de mettre en place une dynamique d'intégration supposée déboucher sur l'intégration monétaire entraînant, en conséquence, le projet européen vers une forme d'intégration politique plus poussée. Les réticences politiques s'apparentent à une hésitation collective de la part des États à s'engager sur une voie irréversible ayant pour conséquence une redéfinition fondamentale de la hiérarchie de compétences en Europe. C'est finalement tout le débat qui consiste à savoir si l'Europe a la volonté politique de faire la monnaie unique. Au Rapport Werner, l'Europe a finalement répondu non.

Ainsi, lorsqu'en 1974, le groupe d'experts présidé par Robert Marjolin se voit confier, par la Commission, la mission de présenter l'état d'avancement de l'UEM, le bilan est sans appel. La situation de l'Europe serait similaire à 1969, il y aurait même eut recul. La construction européenne ne serait plus "une idée-force", faute "d'un engagement politique clairement défini par les autorités politiques" (Rapport Marjolin).

Le Comité distingue trois facteurs principaux ayant contribué à ce constat d'échec. Il y a tout d'abord des "événements contraires", crise de 1971 et choc pétrolier, qui ont profondément altéré la logique du Rapport Werner. De plus, face à ces turbulences internationales, les États européens ont adopté des stratégies autonomes accentuant davantage l'absence de volonté politique commune.

> (...) chacune des politiques nationales cherche à résoudre les problèmes et à surmonter les difficultés qui se présentent dans chaque pays particulier, sans référence à l'ensemble qu'est l'Europe.[194]

Un autre facteur de l'insuccès du Rapport Werner est l'incompréhension des initiateurs face aux implications, notamment l'enjeu politique, du projet d'UEM.

> Dans une Union économique et monétaire, les gouvernements nationaux remettent à des institutions communes l'emploi de tous les instruments de la politique économique et de la politique monétaire dont l'action doit s'exercer dans l'ensemble de la Communauté. Ces institutions doivent en contre partie disposer d'un pouvoir discrétionnaire similaire à celui dont les gouvernements nationaux disposent maintenant pour être en mesure de faire face à des événements imprévus.[195]

---

194 *Union économique et monétaire 1980, Rapport Marjolin*, op. cit., p. 31.

195 *Ibid*, p. 36. Il faut noter que Pierre Werner, même s'il accepte les deux premiers facteurs explicatifs, rejette la critique selon laquelle son rapport ait pu omettre les enjeux de l'UEM: "En effet, le rapport de notre groupe a été fort explicite sur les implications, notamment politiques et institutionnelles de l'Union Monétaire. J'en prends pour preuve la réaction négative de tel ou tel gouvernement vis-à-vis des passages traîtant des centres de décision de la politique économique et monétaire ainsi que la perspective d'un contrôle parlementaire sur le plan européen." Pierre Werner, *L'Europe monétaire reconsidérée*, Centre de recherches européennes, 1977, p. 26.

Le Rapport Werner, dans l'énumération des conditions à remplir pour atteindre l'UEM, demeure pertinent au point que le rapport Delors s'en inspirera. Trop ambitieux pour certains, le Rapport Werner a finalement démontré au grand jour que, quels que soient les impératifs économiques, la volonté politique constitue la condition sine qua non à la bonne réalisation de l'intégration monétaire complète. Parce qu'il s'est éloigné des fondements politiques originels de l'Europe en s'attachant à une perspective surtout économique, le Rapport Delors croisera sur son chemin des embûches similaires. Quoi qu'il en soit, et en fin de compte, le Rapport Werner se présente dans le cadre d'un régionalisme ayant les attributs suivants: sécuriser les échanges à l'interne en s'isolant des perturbations de l'externe, la monnaie européenne, en effaçant les risques d'instabilité et en atténuant la dépendance face à un SMI instable, répond bien à ce souci, et enclencher une dynamique "politique" d'interdépendance pouvant déboucher à terme sur la mise en place d'institutions supranationales à forte saveur keynésienne: il s'agit de transposer le modèle de l'État-providence interventionniste à l'échelle régionale.

Force est de constater que la Rapport Werner s'inscrit dans une perpective historique qui lui est propre, tant au niveau des unités, l'État, que de l'environnement international caractérisé par une division cardinale. La perception de l'intégration monétaire ne pouvait pas ne pas évoluer. Comme nous allons le préciser maintenant, l'UEM, qui va être proposée 20 ans après le Rapport Werner, diffère de perpective.

CHAPITRE 3. LE RAPPORT DELORS DANS UNE LOGIQUE DE RÉGIONALISME STRATÉGIQUE

Le Rapport Delors, qui est le fondement du volet monétaire du Traité de Maastricht, est le deuxième objet d'étude de notre étude comparative. Ce nouvel élan dans la mise en place d'une UEM est intimement lié à la réalisation du Marché Unique de 1993. Aussi, préalablement à la comparaison entre les Rapports Werner et Delors, il nous semble utile de présenter l'évolution succincte des débats et du contexte de l'Europe monétaire et ce, afin de mieux identifier l'évolution de perspective.

3.1 L'Europe monétaire: contexte et évolution des débats entre 1970 et 1990

Les années soixante-dix sont surtout caractérisées par l'instabilité monétaire. La crise du SMI, qui va culminer en 1971, débouche pour l'Europe sur les Accords de Bâle (mars 1972) et de Bruxelles

(avril 1972) qui vont proposer principalement des mesures techniques sur le plan monétaire; c'est le serpent (voir section 1.3.3). La construction monétaire européenne est victime d'"eurosclérose"[196]: aux ambitieux projets d'UEM vont succéder la délicate gestion des chocs pétroliers (1973/79) et la mise en place de nouvelles normes monétaires internationales, exposant les monnaies européennes à de fortes amplitudes de fluctuations.[197]

Force est de constater qu'à l'externe, l'Europe doit faire face à un système de changes flottants mal contrôlé alors qu'à l'interne, on assiste à un désynchronisme croissant des conjonctures économiques entre les pays membres ainsi qu'à des évolutions fort divergentes, notamment au niveau des taux d'inflation. Réagissant aux turbulences internationales, les pays européens ont préféré user de mesures unilatérales, c'est le règne du "chacun pour soi" d'une certaine façon, au détriment d'actions coordonnées.

Le Conseil de Brême de 1978 va marquer la fin de cette période d'inertie. Rappelons les principes de ce système qui vise "à établir une coopération monétaire plus étroite aboutissant à une zone de stabilité en Europe" (voir section 1.4). Il est d'abord créé un numéraire commun, l'Ecu, défini à partir d'un panier de monnaies (voir tableau 5). Un système de taux de change stables mais ajustables relie les monnaies entre elles, le seuil de divergence étant fixé à 2,25% (voir tableau 6). Un effort de solidarité est exigé dans la mise en commun de réserves et dans la répartition des charges d'intervention.

TABLEAU 5.
Part de six monnaies nationales dans l'Ecu (en %)

---

196 Michel Dévoluy, *L'Europe monétaire*, op. cit., p. 19.

197 La Conférence de la Jamaïque de janvier 1976 entérine la naissance d'un nouvel ordre monétaire international. Ainsi, le prix officiel de l'or est aboli, chaque pays adopte le régime de change, fixe ou flexible, de son choix.

Source: Philippe Jurgensen, *Ecu, naissance d'une monnaie,* JCLattès, 1991, p. 317.

TABLEAU 6.
Le mécanisme de divergence

Source: Michel Lelart, *La construction monétaire européenne,* Dunod, 1994, p. 45.

Malgré une série d'ajustements (voir tableau 7), preuve en fin de compte d'un système caractérisé par la flexibilité, le SME devait avoir pour effet de renforcer la coopération monétaire. Parallèlement à cet effort de convergence pour les indicateurs monétaires[198], l'Acte Unique de 1986 vient poursuivre l'intégration économique de l'espace européen. Aussi, et au risque de nous répéter, l'intégration monétaire est perçue comme inextricablement liée à l'achèvement de l'intégration économique.

TABLEAU 7.

198 "On peut s'interroger sur l'ampleur de la convergence nécessaire: dans son acceptation la plus étroite, elle touche seulement les politiques monétaires, appuyant les politiques de change du SME et la réduction du taux d'inflation; l'approche la plus large retenue par la décision de mars 1990 inclut les politiques budgétaires, la fiscalité, les balances des paiements et la mise en place d'un <<marché compétitif ouvert>> (...). Cet élargissement presque inévitable du problème fait de la convergence un élément central de l'Union économique et monétaire. Le SME apparaît, en ce domaine, le stimulant efficace d'un consensus de politique économique entre les États, alors qu'au cours des années soixante-dix la défaillance du système communautaire de surveillance et de coordination avait été l'une des causes principales de l'échec du serpent." Philippe Jurgensen, *Ecu, naissance d'une monnaie*, JCLattès, 1991, p. 90.

Historique des réalignements des monnaies du SME, 1979-1993 (en %)

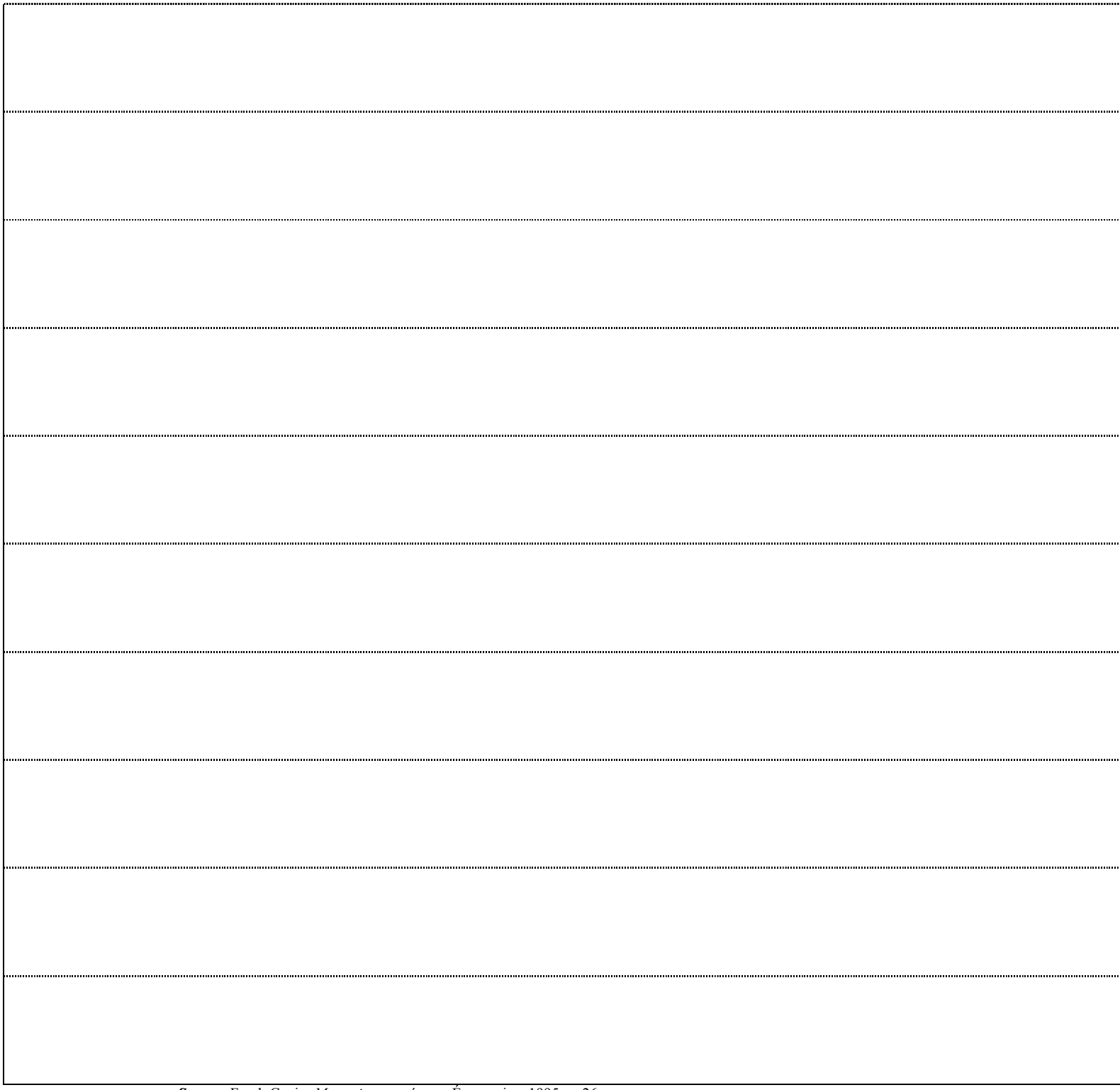

Source: Frank Genin, *Monnaie européenne*, Économica, 1995, p. 26.

Le Sommet de Maastricht, qui se tient en décembre 1991 pour s'achever sur la signature du Traité sur l'Union européenne, avalise les propositions du Rapport Delors engageant ainsi l'Europe vers son unification monétaire. La marche vers l'UEM reprend les grandes orientations proposées par le Rapport Delors: une monnaie unique, une obligation de convergence, l'indépendance de la future Banque centrale européenne[199] et un processus à échéances datées.

Pourtant, les débats sur l'intégration monétaire en Europe n'ont pas, au cours des dernières années, profondément évolué, le modèle de "Zone monétaire optimale" étant, trente ans plus tard, encore abondamment appliqué[200]. La libéralisation complète des mouvements de capitaux dans le cadre européen, prévue pour le 1er juillet 1990, aura évidemment accentué le phénomène dit du "triangle des incompatibilités".

L'expérience avortée du Rapport Werner n'aura néanmoins pas été vaine. Ainsi, au lendemain de la présentation du Rapport Marjolin (1975), Polly Reynolds Allen présente ce qu'il considère être les conditions minimales requises pour une Union Monétaire. Ces trois conditions, selon l'auteur, pourraient faire l'objet d'un consensus entre les pays membres:

> first, in any monetary union either there must be a single currency or, if there are several currencies, these currencies must be fully convertible, one into the other, at immutably fixed exchange rates, creating effectively a single currency. Second, as the immutability of fixed exchange rates depends upon mutually consistent monetary policies within the union, there must be an arrangement whereby monetary policy for the union, including control of high-powered money and regulations affecting the commercial banks' ability to create money, is determined at the union level, leaving no national autonomy in monetary policy. Finally, since there can be only one rate of exchange between an external currency, there must be a single external exchange-rate policy. Toward this end, the national authorities must relinquish individual control over their international reserves and invest such control in a union authority.[201]

Cette présentation consensuelle d'une Union Monétaire est intéressante dans la mesure où dans l'optique du Rapport Delors, c'est l'option "maximaliste" qui va s'imposer, avec une monnaie unique et une Banque centrale indépendante. Cette perspective peut s'expliquer par la volonté de doter l'Europe

---

[199] Le Traité de Maastricht prévoit, dès le début de la deuxième phase, la mise en place de l'Inststut monétaire européen (IME). Cette organisme aura pour tâche de renforcer la coordination des politiques monétaires en vue d'assurer la meilleure stabilité des prix possible. Pour un point de vue du président de l'IME, voir Alexandre Lamfalussy, "Les perspectives de l'Union monétaire en Europe", *Commentaire*, #68, vol. 14, 1994.

[200] Voir Armand-Denis Schor, *La monnaie unique*, op. cit., pp. 37-57. Tommaso Padoa-Schioppa, *Efficacité, stabilité, équité*, Économica, 1987.

[201] Polly Reynolds Allen, *Organization and Administration of a Monetary Union*, Princeton Studies in International Finance, #38, 1976, p. 4.

d'une entité monétaire individualisée et crédible, ayant pour vocation de devenir à terme, une monnaie internationale.

Il nous semble que de cette perspective, deux lignes directrices se dégagent. D'abord la question politique, posée avec encore plus d'acuité par l'approche "institutionnelle" du Rapport Delors qui conditionne comme principale caractéristique pour la Banque centrale européenne, une indépendance vis-à-vis des autorités politiques nationales. Ensuite, une dimension économique, intimement liée à la précédente, dans la mesure où "le statut des organes chargés de le politique monétaire influe largement sur le contenu de cette politique"[202], interroge l'articulation, conformément au *policy mix*, entre les politiques monétaire, budgétaire et des revenus.

3.2 Présentation du Rapport Delors/Traité de Maastricht

Le Comité Delors va accorder une importance cruciale à l'Acte Unique. L'objectif est clair: le grand marché intérieur "resserrera considérablement les liens entre les économies nationales et accroîtra sensiblement le degré d'intégration économique à l'intérieur de la Communauté"[203]. Dès lors, l'Union Monétaire apparaît comme le corollaire de l'achèvement du Marché Unique[204]. De plus, la libéralisation des marchés des capitaux doit déboucher sur la formation d'un espace financier européen dont les conséquences, mises en lumière par le "triangle des incompatibilités", rendent nécessaire une volonté commune sur la question monétaire afin de maintenir la stabilité des taux de change.[205]

En fait, le Rapport Delors considère qu'Union Économique et Union Monétaire "font partie intégrante d'un tout et doivent par conséquent être réalisées en parallèle"[206]. Dans ces conditions, l'unification monétaire devient l'impératif, voire le moteur intégratif qui permettra à l'Europe

---

202 Marie-Ange Debon-Jay, Frédéric Lemoine et Pierre Merviel, *Économie de l'intégration européenne*, op. cit., p. 283.

203 *Rapport sur l'Union économique et monétaire dans la Communauté européenne*, *Rapport Delors*, op. cit., p. 10.

204 Certains auteurs sont d'avis contraire, estimant que si, dans l'absolu, un marché unique a besoin d'une monnaie unique, avec la perspective proposeé par Maastricht, c'est prendre le risque d'une Europe à deux vitesses et par le fait même, de désolidariser le marché européen. Voir Frank Genin, *Monnaie européenne*, op. cit.

205 "La libération des mouvements de capitaux, précédant la libre prestation des services financiers en 1993, va jouer un rôle structurant dans la mise en oeuvre du marché unique. Les effets attendus sont, en théorie, une amélioration des modalités de financement, une baisse des coûts et des taux d'intérêt, une simulation des investissements et de la croissance, enfin un renforcement du rôle international des places financières européennes. Au-delà de ces effets (...) la libéralisation financière a des conséquences plus stratégiques sur le mode de croissance, sur la fiscalité et sur la politique monétaire." Jean Mazier, "Marché unique, union monétaire et politique économique en Europe", *Revue du marché commun*, #352, 1991, p. 763. Voir également Paul Van den Bempt, "L'intégration financière et le projet de création d'une Union économique et monétaire", Sous la direction de Paul den Bempt, Jean-Victor Louis et Marc Quintyn, *Intégration financière et Union monétaire européenne*, op. cit., pp. 185-209.

206 *Rapport sur l'Union économique et monétaire dans la Communauté européenne, Rapport Delors,* op. cit., p. 21.

d'accompagner, puis d'achever pleinement son intégration économique[207]. On peut donc dire que l'UEM se situe au croisement de l'intégration économique et de l'intégration politique.

Par Union Économique, le Rapport Delors entend la réalisation de quatre éléments fondamentaux. Le premier est la réalisation du Marché Unique avec libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Le second manifeste le respect d'une politique communautaire de concurrence, où les mécanismes du marché ne sont pas entravés[208]. Le troisième élément suppose la mise en place de politiques communes d'ajustement structurel et de développement régional. Il s'agit ici, tout d'abord, d'assurer une meilleure allocation des ressources sur un marché libéré de toute entrave à la concurrence, tout en prenant en charge au niveau communautaire une partie des coûts de transaction; ensuite, de donner une base plus solide à la croissance économique, une fois l'économie européenne restructurée en fonction des nouvelles conditions mondiales. Outre la question des subventions publiques nationales qui doivent progressivement être transférées à l'échelon communautaire, cet aspect du Rapport Delors pose le problème de l'ajustement[209]. En effet, par quel mécanisme remplacer l'instrument du taux de change? le Rapport Delors voit dans les forces du marché (libre circulation des capitaux, des biens, la mobilité de la main d'oeuvre, la flexibilité des salaires...) et dans les politiques volontaristes de rééquilibrage des régions les moins avancées, l'alternative au niveau de l'ajustement. Enfin, dernier élément, une Union Économique suppose une coordination plus étroite des politiques macro-économiques, notamment en matière budgétaire. Cette "communautarisation" de la politique macro-économique s'accompagne de règles contraignantes[210], règles qui n'ont d'autre objet que de faire converger l'ensemble des économies communautaires vers la réalisation de l'objectif ultime: la formation d'un espace économique unique.

---

[207] On sent ici que le Rapport Delors ne tranche pas le débat entre couronnement et accompagnement. Les deux Unions, parce qu'elles se renforcent mutuellement, sont indissociables l'une de l'autre.

[208] "C'est évidemment une restriction très importante apportée au pouvoir des gouvernements en matière de subventions, de législation sur les ententes, les fusions, les offres publiques d'achat." Jean-Pierre Patat, *L'Europe monétaire*, op. cit., p. 62.

[209] "La monnaie unique fait disparaître l'ajustement par le taux de change entre les pays liés par la monnaie unique. Dans ces conditions, l'ajustement ou l'allocation des facteurs de production se réalisera par le seul truchement des salaires et de l'emploi. En d'autres termes, si les entreprises perdent de leur compétitivité, elles devront réduire leur prix et les salaires. On imagine sans peine les résultats d'une telle action." Jacques Myard, "La monnaie unique: avancée ou recul?", *Revue politique et parlementaire*, #985, 1996, p. 28.

[210] "(...) l'efficacité respective de la politique monétaire et de la politique budgétaire est tributaire, à la fois, du régime de change et du degré de mobilité des capitaux. Lorsque les taux de change sont fixes et la mobilité des capitaux parfaite, la politique monétaire est inefficace tandis que la politique budgétaire exerce une forte influence sur l'activité intérieure réelle. (...) Par le biais de la coordination, il faut mettre au point des mécanismes institutionnels susceptibles de freiner la propension des autorités budgétaires à se comporter en *free riders*." Christian de Boissieu, *La libéralisation financière et l'évolution du SME*, Économie Européenne, #36, 1988, p. 64.

L'Union Monétaire, pour sa part, est conditionnée par trois éléments: d'abord la garantie d'une convertibilité totale et irrévocable des monnaies entre elles; ensuite, l'élimination des marges de fluctuation et la fixation irrévocable des parités; enfin, la garantie d'une convertibilité totale et irréversible des monnaies entre elles.

> Une Union Monétaire est une zone monétaire dans laquelle les politiques sont gérées conjointement en vue d'atteindre des objectifs macro-économiques communs.[211]

Comme nous l'avons mentionné, on sent bien que dans un premier temps, la logique européenne d'intégration monétaire relève d'une approche bien décrite par Narassiguin:

> Il s'agit au terme d'un processus, d'arriver à des parités fixes entre États membres. On procède ensuite à l'adoption d'une monnaie unique. L'harmonisation des politiques économiques qui réduit les différences et augmente les convergences entre nations, doit permettre aux Banques centrales d'espacer leurs interventions sur le marché des changes et d'arriver à une vraie fixité des taux de change. Dans cette approche, le rythme de l'intégration monétaire est entièrement contrôlé grâce à la coopération des États.[212]

Avec la globalisation des marchés[213], il est clair que le projet européen d'intégration monétaire se trouve soumis aux contraintes de l'environnement international, beaucoup plus compétitif que ce n'était le cas auparavant. La question de l'intégration monétaire ne pourra plus être posée dans les mêmes termes que dans le Rapport Werner. Celui-ci, rappelons-le, s'inscrivait dans une conception constructiviste et gradualiste de l'intégration. Tenant compte des avancées dans le domaine économique, il percevait dans l'Union Monétaire le véhicule qui, au final, devait déboucher sur l'Union Politique: l'Union Économique appelle l'Union Monétaire, qui appelle à son tour l'Union Politique. La dynamique est ici linéaire et introvertie dans le sens où, à partir des unités existantes (les États), on

---

211 "La renonciation aux taux de change doit conduire les *nations* devenues par définitions *régions* à prévoir des instruments de gestion des chocs externes asymétriques affectant la demande de leurs produits ou l'offre de leurs facteurs. Dans le cas contraire, les effets pervers sont nombreux: effets sur l'emploi et la désertification des régions, réduction du commerce intra-régional au profit du reste du monde et augmentation des taux d'intérêt de l'Union, respécialisation économique accélérée des régions, déformation de la structure économique de la région affectée au profit du secteur des biens non-échangeables, effets pervers sur les régions défavorisées et sur l'Union des mécanismes de redistribution des richesses, notamment ceux qui prévilégient les transferts en faveur des revenus des ménages." L'auteur semble particulièrement intéressé par le modèle de ZMO appliquée à l'Europe, c'est d'ailleurs là tout l'intérêt de cet article. Philippe Narassiguin, "La problématique de la monnaie unique et son application au cas de l'Europe", *Revue d'économie politique*, #106, vol. 6, 1992, p. 839.

212 Philippe Narassiguin, *L'unification monétaire européenne*, Économica, 1993, p. 135.

213 "À partir de 1982, la déréglementation des marchés financiers internationaux a permis une intégration rapide des marchés internationaux des capitaux, non seulement en les faisant mieux communiquer entre eux, mais aussi en multipliant les passerelles entre les différents compartiments des marchés financiers, obligations convertibles en actions, *swaps*, etc..." Colette Nême, *Relations monétaires internationales*, Hachette, 1993, p. 145. Voir également James N. Rosenau, "Les processus de la mondialisation: retombées significatives, échanges impalpables et symbolique subtile", *Études internationales*, vol. XXIV, #3, 1993. Aussi, Pier Carlo Padoan, "The Changing European Political Economy", *Political Economy and The Changing Global Order*, Richard Stubbs and Geoffrey R.D. Underhill Editors, 1994. Philippe Manin, "Mondialisation et structure étatique: l'expérience européenne", *Cahiers du CEDIM*, 1996.

débouche sur un ensemble original dont les mécanismes de fonctionnement restent, soit dit en passant, à imaginer. Comme nous l'avons déjà souligné, l'Europe de cette époque répondait aux motivations, politiques, d'une intégration "positive". Le projet de monnaie unique allait dans le sens de cette conception; ce devait être l'instrument du politique. Le Rapport Werner répondait à une dynamique constructiviste, ayant pour motivation, conjointement, la sécurisation des échanges à l'interne et le desserrement des contraintes à l'externe.[214]

Dans le cadre du Rapport Delors, au contraire, l'intégration politique apparaît davantage comme la conséquence, la suite logique, du processus de redéfinition de compétences, notamment au niveau institutionnel avec la Banque centrale européenne, que suppose l'intégration monétaire, elle-même corollaire d'une logique de système à dimension mondiale. Aussi nous pouvons dire, et même si les fondements politiques de l'Europe demeurent, que la perspective change, puisque le monétaire apparaît moins comme le véhicule, ou l'instrument, mais plutôt comme la dynamique principale dont les fins politiques demeurent présentes, mais subordonnées. Le projet communautaire cède le pas, sans pour autant disparaître, face à la pression des impératifs économiques de la globalisation. En outre, le processus d'intégration monétaire ne part plus d'en bas, mais d'en haut, la mise en place des institutions monétaires étant conditionnelle au respect par les pays membres des contraintes imposées par l'harmonisation des politiques.

Enfin, dernier point, il est clair que le processus intégratif européen ne pouvait, quoi qu'il en soit, rester hermétique aux transformations de l'économie mondiale, dont les tendances compétitives imposent un réajustement et, par le fait même, une redéfinition de la place et du rôle de l'Europe au sein d'une économie mondiale plus ouverte et donc, plus concurrentielle. Avec le Rapport Delors, il n'y a pas nécessairement rupture irrémédiable dans les fondements intégratifs puisque l'euro se fera par une volonté politique, mais plutôt décalage dans la perspective puisque cette volonté n'est plus concentrée sur les finalités d'un projet politique, mais plutôt au service de préoccupations économiques d'ordre stratégique.[215]

---

214 Partant du constat de l'interpénétration croissante des économies du fait du Marché Commun, les États européens ne veulent pas se retrouver impuissants à maîtriser des crises dont l'origine se situe en dehors de leurs frontières, comme par exemple l'instabilité cyclique du dollar.

215 "La compréhension actuelle des interdépendances financières a dégagé un consensus sur la conduite de la politique monétaire en Europe (...). Ce consensus permet d'envisager une unification monétaire à moyen terme, mais il souligne par contraste les distances et divergences de vues sur les modalités et finalités de l'union politique; un espace monétaire unifié répondant au seul but de faciliter les échanges, ne correspond pas à l'esprit du traité de Rome." "Les dimensions politiques de la convergence vers l'UEM", *Document de travail CEPII-OFCE*, #93-02, 1993, p. 1.

L'externe est dès lors la dynamique structurante, ou extravertie, les critères de convergence traçant le cadre par rapport auquel les économies européennes doivent s'ajuster en vue d'affronter un marché mondial caractérisé par un haut degré de concurrence et au sein duquel chaque avantage compétitif se traduit par des gains économiques.

> (...) La consolidation de l'ordre multilatéral et l'ouverture des marchés ont donné un nouvel essor à l'économie mondiale, celle-ci reste cependant soumise à deux niveaux de contraintes: l'une institutionnelle, qui relève du nouveau modèle d'État compétitif que l'on a substitué à l'ancien modèle d'économie mixte; et l'autre, d'ordre structurel, qui relève de la tripolarisation de l'économie mondiale. Le régionalisme qui se met en place dans ce nouveau contexte traduit dans ces formes ces deux niveaux de contraintes, avec pour double conséquence que son objet est de mettre en place de grands espaces de libre-échange d'une part, et que les préoccupations qui animent les parties en présence sont principalement d'ordre stratégique.[216]

De notre point de vue, l'Europe tente, telle que la conçoit le Rapport Delors, d'un côté, de se rapprocher, de trouver dans l'Union Monétaire la voie vers l'Union Politique et, de l'autre, de se redéfinir à la lumière des contraintes qu'imposent la globalisation des marchés et les nouvelles configurations géopolitiques d'un monde que l'on voit tripolaire. Mais on se rend bien compte, à la lecture du Rapport Delors, qu'à la lumière des évolutions subséquentes que des deux dimensions, c'est la seconde, autrement dit la dimension externe, qui prime. L'euro doit d'abord être crédible sur les marchés financiers, et pour ce faire, non seulement faut-il que les politiques économiques des États membres soient "soutenables", autrement dit non-inflatonistes, et convergentes; il doit ensuite, en s'imposant sur les marchés face au dollar et au yen, être le symbole et l'instrument d'une Europe qui entend se positionner face aux États-Unis et face au bloc Asie. L'Europe, si nous réfléchissons en termes d'intégration de première et seconde génération, s'inscrit dans un entre-deux théorique[217], puisqu'elle satisfait de façon sous-jacente aux critères politiques du premier modèle d'intégration, tout en s'attribuant certaines notions d'un régionalisme de seconde génération répondant aux défis stratégiques de la globalisation.[218]

---

216 Christian Deblock, *Les contours du nouveau régionalisme économique*, op. cit., p. 11.

217 "Jusqu'à présent, la construction européenne ressemble autant à (...) une "intégration négative", par suppression des discriminations entre les agents économiques à l'intérieur d'un espace unifié, qu'à une "intégration positive" par adoption de politiques communes. (...) Loin d'offrir un nouveau système politique et social vers lequel pourraient se tourner les loyautés, la Communauté se présente comme une superposition de compétences plus ou moins emboîtées à laquelle répond une dispersion accrue des allégeances. (...) l'intégration par le marché contribue à démultiplier les sentiments d'appartenance plutôt qu'à les réorienter vers un nouveau centre." Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts, *Le retournement de monde, sociologie de la scène internationale,* PFNSP/Dalloz, 1992, p. 196.

218 À propos de la tripolarisation monétaire: "La finalité de la monnaie unique n'est pas tant de rendre l'Europe vertueuse sur le plan de l'inflation et des équilibres financiers que de lui permettre d'affronter les stratégies de change des États-Unis et du Japon. L'Ecu, monnaie d'une Union Économique de 350 millions de personnes, première puissance économique mondiale, devrait jouer un rôle important dans un système monétaire international tripolaire (Ecu, Yen, Dollar) et contribuer à discipliner

La question qui peut se poser est de se demander si l'intégration monétaire répond adéquatement aux impératifs institutionnels que soulève la globalisation des marchés, ou plutôt, l'euro est-il la réponse stratégique[219] des États contraints et forcés par cette globalisation mondiale? Dans la mesure où la tendance européenne actuelle privilégie la convergence des politiques économiques vers une harmonisation accrue, celle de la compétitivité, les États, par l'entremise de la dynamique intégrative, ne font que s'adapter aux règles externes. Les critères de convergence expriment bien cette double dimension: l'Union Monétaire met en place un environnement favorable (désinflation compétitive, politiques macro-économiques dites soutenables...) permettant aux États de mieux réagir à l'externe. De plus, cette convergence, qui privilégie des critères stratégiques, se fait au détriment d'une certaine conception de l'intégration qui tente la conciliation entre ajustement économique et dynamique keynésienne. À partir de cet énoncé, deux dimensions s'imposent: en termes de sécurité économique d'abord, l'Europe, soucieuse de conserver son rang mondial, va désormais s'ajuster selon des critères stratégiques. Cela, justement parce que l'intégration européenne souhaite se placer au mieux sur l'échiquier économique mondial, hautement compétitif, comme nous avons déjà eu l'occasion de le mentionner. En termes de globalisation économique ensuite, car l'Europe monétaire doit évidement prendre en compte cette dimension et se tourner en conséquence vers l'extérieur; c'est ici que la nature extravertie du régionalisme de seconde génération prend tout son sens. Une monnaie forte pour une Europe forte dans une certaine mesure.

3.2.1 Les contraintes de l'économie mondiale

L'euro va permettre aux États européens de s'insérer collectivement, et le plus compétitivement possible, dans l'économie mondiale. Aussi, et ceci afin de mieux maîtriser, de répondre adéquatement aux défis de la globalisation, ces États, par l'entremise du modèle des critères de convergence, ont bien saisi les contraintes de rigueur, de stabilité, de compétitivité qui pèsent sur leurs économies. Cette stratégie collective s'inscrit en fait dans un vaste jeu de force qui aboutira à la définition de la nouvelle carte économique mondiale, probablement articulée autour des trois pôles de croissance que sont l'Amérique, l'Europe et l'Asie.

---

les marchés des changes. En matière de relations monétaires internationales, les conséquences de l'Union Monétaire peuvent être non négligeables. On peut citer notamment l'utilisation croissante de l'Ecu dans les transactions commerciales comme monnaie de facturation et de règlement." Jean-Richard Cytermann, "Du sytème monétaire européen à la monnaie unique", sous la direction de Alain Fenet et Anne Sinay-Cytermann, *Union européenne: intégration et coopération*, PUF, 1995, p. 28.

[219] Sur la notion d'"État compétitif", voir Phillip G. Cerny, *The Changing Architecture of Politics: Structure, Agency and the Future of the State*, Sage Publications, 1990.

C'est dans cette logique mondiale que l'Europe, et même si elle est devenue un acteur économique influent à part entière, doit s'ajuster, pour mieux asseoir sa puissance économique. Le processus d'unification monétaire vient à point nommé concrétiser cette volonté en dotant l'Europe d'une monnaie forte, expression d'un bloc économique puissant. En fin de compte, le pouvoir d'influence de l'Europe passerait aujourd'hui par la concrétisation de son UEM. La réussite, ou non, du projet de monnaie unique définira pour demain le rôle mondial de l'Europe.

3.2.2 Une conception dite "maximaliste"

Londres et l'Europe ont toujours entretenu des rapports ambigus. L'approche du Rapport Delors, visant à mettre en place une monnaie unique européenne d'ici le tournant du siècle, ne peut laisser un Royaume-Uni, hostile à toute dynamique supranationale, indifférent[220]. Aussi en 1989, un projet alternatif de monnaie commune (ou "Hard Ecu") sera-t-il présenté par le chancelier de l'Échiquier, John Major. La proposition britannique, fortement inspirée des thèses de Fisher et Hayek, repose sur le principe de libre concurrence entre les monnaies nationales et une monnaie européenne gérée par un Fonds monétaire européen.[221]

Dans cette logique, chaque agent économique, considéré comme "rationnel", pourrait choisir de détenir la "meilleure" monnaie (nationale ou communautaire). Si l'Ecu lourd sort gagnant de ce jeu de l'offre et de la demande, elle s'impose comme monnaie européenne, l'Union Monétaire[222] se fait lentement, d'elle-même. Cette vision cache mal l'ambition de pouvoir concilier l'existence d'une monnaie commune, ou parallèle, avec le maintien de politiques monétaires nationales. Le Rapport Delors va énoncer les limites d'une telle ambition. Ainsi, on assisterait à une création monétaire sans réel lien avec une activité économique. De plus, cela rendrait plus difficile l'objectif de coordination des politiques nationales (article 47.).

---

220 Margaret Thatcher déclara lors du Sommet de Hanovre en juin 1988: "Je n'imagine pas qu'une banque centrale commune puisse voir le jour de mon vivant et je ne partage pas la vision des États-Unis d'Europe dotés d'une monnaie unique." Cité par Jean-Louis Roy, *L'Europe du 21e siècle*, Hurtubise, 1989, p. 23.

221 "Cette libre compétition n'aurait de sens que si sont appliquées très rapidement les directives sur la libéralisation complète des mouvements de capitaux et sur le libre choix de la localisation de l'épargne et des produits financiers. Ainsi, les monnaies deviendraient *de facto* interchangeables et le SME évoluerait vers un système de parités fixes, solution alternative de l'union monétaire et présentant les mêmes avantages." Jean-Pierre Patat, *L'Europe monétaire*, op. cit., p. 70. Pour une présentation détaillée du projet britannique, voir Michel Lelart, *La construction monétaire européenne,* op. cit., pp. 150-156.

222 Pour La Commission européenne, l'Union Monétaire peut revêtir deux formes: un système de taux de change fixes ou une monnaie unique. Voir sous la direction de Michael Emerson, *Marché unique, monnaie unique*, op. cit.

Le Rapport Delors, en faisant de la monnaie unique "le prolongement naturel et souhaitable" de l'UEM, tranche le débat. Pour le Traité de Maastricht,

> le jour de l'entrée en vigueur de la troisième phase, le Conseil (...) arrête les taux de conversion auxquels les monnaies sont irrévocablement fixées et le taux irrévocablement fixé auquel l'Ecu remplace ces monnaies, et l'Ecu sera une monnaie à part entière.[223]

L'option "maximaliste" (monnaie unique et politique monétaire unique) du Comité Delors résulte de considérations coûts/avantages. La monnaie unique aura, entre autres[224], pour avantage de réduire les coûts de transactions et d'augmenter la transparence des prix des biens et des services tout en favorisant l'efficacité du marché, de conférer un maximum de crédibilité à l'Union Monétaire, elle aurait un rôle, et surtout un visage, international exprimant monétairement la force économique de l'Europe.[225]

Cela dit, il ne faut pas pour autant sous-estimer l'importance des coûts macro-économiques engendrés par l'obligation de convergence. Ainsi, comme le signale Christian de Boissieu,

> par exemple, à court terme, la résorption des déficits publics est susceptible de peser sur la croissance et l'emploi si elle provoque un relèvement important des impôts.[226]

Quoi qu'il en soit, et parce qu'elle répond à un souci d'ajustement stratégique et à une dynamique extravertie, la monnaie européenne, pour une meilleure visibilité à l'externe, se devait d'adopter une conception maximaliste.

3.3 La monnaie unique comme instrument stratégique

La monnaie unique a donné lieu à de nombreux débats. La nature de la convergence est l'un d'entre eux. Ainsi voit-on s'opposer ceux pour qui la convergence nominale préconisée par le Traité de Maastricht[227] va permettre une convergence réelle des économies, en ajustant précisément les

---

223 Article 109 L.

224 Pour une présentation des avantages et des coûts de l'UEM, voir Christian de Boissieu, "À propos de la monnaie unique européenne", *Revue politique et parlementaire,* #981, 1996.

225 Sous la direction de Michael Emerson, *Marché unique, monnaie unique*, op. cit.

226 Christian de Boissieu, "À propos de la monnaie unique européenne", loc. cit., p. 32.

227 "Derrière les choix européens, il y a la croyance que les déficits publics seraient responsables du niveau élevé des taux d'intérêt. Ce qui amène à considérer qu'il faut commencer par réduire les déficits publics pour obtenir la baisse des taux d'intérêt. Cette conception repose sur deux hypothèses: c'est d'abord l'idée selon laquelle les investissements sanctionnent les déficits publics en exigeant de percevoir des primes de risque pour acheter les titres publics, ce qui augmente les taux d'intérêt. La deuxième hypothèse est que la hausse des taux d'intérêt résulte d'une insuffisance d'épargne dans l'économie mondiale,

performances d'inflation et les finances publiques, à ceux pour qui les critères de convergence et la politique monétaire commune portent en eux, par les contraintes qu'ils imposent, un potentiel de divergence entre pays européens. En fait, l'inclinaison prise par la monnaie unique répond aux soucis de "compétitivité globale" et de position concurrentielle dans une économie globalisée.[228]

Il est clair que l'actuelle préoccupation, qui consiste à s'interroger sur la valeur de l'euro lors de sa mise en circulation, dénote une volonté certaine de faire de la future monnaie européenne, une monnaie forte et crédible sur les marchés mondiaux[229]. Ceci n'enlève en rien cependant au fait, comme nous allons maintenant le souligner après avoir exposé le contenu des critères de convergence, que le glissement évident dans l'approche intégrative ne pouvait que soulever la question de l'avenir de l'Europe sociale et de son articulation avec la dynamique monétaire. Les critères de convergence posent indéniablement cette question avec acuité.

3.3.1 Les critères de convergence

En effet, et afin de forcer la convergence des politiques économiques européennes, un ensemble de critères a été établi à Maastricht[230]. Ces critères ont leur importance dans la mesure où les États, dans le cadre de leur politique économique globale, doivent désormais tenir compte de cette constante contrainte notamment au niveau de l'équilibre des finances publiques. C'est en effet grâce à

---

causée par les déficits publics qui prélèvent une grande partie des ressources financières disponibles. Selon cette analyse, toute augmentation du déficit public provoquerait une hausse du taux d'intérêt et une chute de la productivité. Donc, la baisse des taux d'intérêt et le retour à une croissance équilibrée nécessitent une politique budgétaire restrictive." Dominique Pilhon, "Pourquoi les déficits budgétaires sont-ils devenus si élevés?", *Alternatives économiques*, #134, 1996, p. 62.

228 "Le phénomène dit de globalisation des économies et des marchés, qui recouvre l'intensification de la concurrence mondiale par l'émergence d'un marché mondial potentiellement unique pour une gamme croissante de biens, de services et de facteurs, donne toute son importance à cette responsabilité des autorités nationales et communautaire en matière de compétitivité. Il faut de plus en plus raisonner en termes d'avantages compétitifs plutôt que comparatifs. (...) Les avantages compétitifs reposent sur des éléments plus qualitatifs et sont, de ce fait, largement influençables par les stratégies d'entreprises et par les politiques publiques." *Croissance, compétitivité, emploi: Les défis et les pistes pour entrer dans la XXIe siècle, Livre blanc*, op. cit., p. 59.

229 À propos de l'euro comme facteur de stabilité au sein du SMI; "L'avènement d'un monde tripolaire dont la régulation macro-économique serait assurée en "co-responsabilité" par les États-Unis, le Japon et l'Europe est sans doute conforme à l'évolution longue des rapports de puissance au sein de l'économie mondiale. L'UEM est un pas dans cette direction." Agnès Bénassy, Alexander Italianer et Jean Pisani-Ferry, "Les implications extérieurs de la monnaie unique", *Économie et statistique*, #262-263, 1993, p. 59.

230 Le Traité de Maastricht, dans les articles 109J et 104C, définit ces critères: on retrouve "la réalisation d'un degré élevé de stabilité des prix" (le taux d'inflation ne devant pas dépasser 1,5% par rapport à la moyenne des trois États les moins inflationnistes), "le caractère soutenable de la situation des finances publiques" (Le déficit ne doit pas dépasser 3% du PIB, la dette ne doit pas dépasser 60% du PIB), "le respect des marges normales de fluctuation prévues par le mécanisme de change du système monétaire européen pendant au moins deux ans" et enfin, "le caractère durable de la convergence" (le taux d'intérêt ne doit pas dépasser de plus de 2% la moyenne des États les plus vertueux). Voir Dominique Pélissier, "Les critères de convergence dans l'Union économique et monétaire: fondements théoriques et difficultés pratiques", loc. cit., p. 5.

cette série d'indicateurs que sera apprécié le degré de convergence de chaque État, apte ou non, a passer l'ultime étape du processus. Les critères sont, rappelons-le, les suivants:

TABLEAU 8.
Les critères de convergence

Source: Michel Dévoluy, *L'Europe monétaire,* Hachette, 1996, p. 140.

Ces critères sont particulièrement rigoureux. En imposant l'assainissant des finances publiques des États, il y a surtout la volonté de faire de l'euro une monnaie crédible et donc forte. Ces critères, dès leur énoncé, doivent faire face aux critiques.

Les critères définis à Maastricht imposent une politique économique procyclique puisque la politique budgétaire que devront mener les différents pays dans les années à venir sera d'autant plus restrictive que la croissance sera faible et les taux d'intérêt élevés.[231]

Les critères de convergence renvoient à un débat politique et à un débat économique. Le débat est d'abord politique, puisque les économies nationales sont désormais soumises à un cadre de référence qui, par définition, limite la marge d'autonomie décisionnelle des nations. Il s'agit, face à la perte d'autonomie monétaire[232], de profiter en contrepartie des avantages de l'UEM par l'entremise du partage de la souveraineté monétaire. En effet, une autre condition, assimilable à un critère, est le caractère indépendant de la future Banque centrale européenne.

---

[231] Jacques Le Cacheux, Catherine Mathieu et Henri Sterdyniak, "Maastricht: les enjeux de la monnaie unique", *Problèmes économiques*, #2274, 1992, p. 15. Également sur la logique monétaire de Maastricht, "il nous semble qu'au regard de la faiblesse générale des taux de croissance, renoncer maintenant à l'orthodoxie financière ne pourrait qu'aider à la stabilisation de la conjoncture et, simultanément, par le biais d'un meilleur taux d'utilisation des équipements au relâchement de la pression des coûts de production." Fritz Frantzmeyer et Christian Weise, "Maastricht: un obstacle à l'intégration monétaire?", *Problèmes économiques*, #2376, 1994, p. 16. Il faut noter que certains économistes allemands critiquent le laxisme de ces mêmes critères: "Les critères de convergence établis à Maastricht sont laxistes. Ainsi la condition préalable requise pour qu'un État entre dans l'Union économique et monétaire ne sera pas une stabilité du niveau des prix définie en valeurs relatives mais en valeurs absolues." Par un groupe d'économistes allemands,"Le manifeste des 60", *Revue d'économie financière*, numéro spécial hors-série, 1992, p. 129. Également, voir le point de vue de cet économiste danois, Niels Thygesen, "L'Union économique et monétaire: notes critiques sur le traité de Maastricht", *Commentaire*, #58, vol. 15., 1992.

[232] Pour les partisans de l'UEM, la souveraineté monétaire à l'echelle nationale n'est plus, et l'Union Monétaire est le meilleur moyen de retrouver cette souveraineté... même partagée. Ainsi, "mieux vaut copliloter un navire libre de son chemin qu'être seul à la barre d'un navire téléguidé par d'autres." Jean-Paul Fitoussi, *Le débat interdit*, op. cit., p. 277.

Dans la phase finale de l'UEM, la BCE sera en effet responsable, en toute indépendance, de la formulation et de la conduite de la politique monétaire des États participants. Le Traité sur l'Union européenne, qui suit les propositions du Rapport Delors, dans la mesure où un Système de banques centrales, dont la BCE aura pour mandat de préserver la valeur et la stabilité de la monnaie européenne, est précis puisque

> l'objectif principal du SEBC est de maintenir la stabilité des prix (...) le SEBC agit conformément au principe d'une économie de marché ouverte. (...) Dans l'exercice des pouvoirs et dans l'accomplissement des missions et des devoirs qui leur ont été conférés par le présent traité et les statuts du SEBC, ni la BCE, ni une Banque centrale, ni un membre quelconque de leurs organes de décision ne peuvent solliciter ni accepter des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des États membres ou de tout au organisme.[233]

La question de l'indépendance de la Banque centrale est étroitement liée à la question de l'inflation. Les causes de celle-ci étant considérées comme d'origine monétaire, il revient à l'institution de contrôler les agrégats monétaires pour maintenir l'évolution générale des prix. Face aux agents économiques, une banque sera plus crédible dans cette mission, la lutte contre l'inflation, si elle est dégagée de toute volonté politique. Le modèle retenu est celui de la Bundesbank[234], dont la principale tâche est le maintien de la valeur du mark et ce, en toute indépendance.

L'Allemagne, hostile au système centralisé en vigueur dans de nombreux pays européens[235], a su imposer ses conceptions anti-inflationnistes, fortement inspirées par l'orthodoxie monétariste, attendu que l'euro profite pleinement de la puissance d'un mark désormais partagé.

La Banque centrale européenne pose le débat en termes politiques, perte du droit de seigneuriage des États[236], mais également en termes économiques, tout comme l'ensemble des critères

---

233 *Traité de Maastricht*, articles 105.1 et 107.

234 Il est intéressant de noter que les structures de direction de la Bundesbank et de la future Banque centrale européenne sont pratiquement identiques. Voir Pascal Riché et Charles Wyplosz, *L'Union monétaire de l'Europe*, op. cit., p. 78.

235 "Il existe aujourd'hui deux modèles: le modèle français, où le gouvernement contrôle simultanément les deux politiques (monétaire et budgétaire), ce qui assure théoriquement une cohérence parfaite, mais ne fournit aucun garde-fou; le modèle allemand, où la Banque centrale, indépendante du pouvoir politique, est constituée en garant de la stabilité des prix. Dans ce modèle, le gouvernement doit, lorsqu'il élabore sa politique économique, tenir compte de la réaction de la banque centrale, ce qui l'oblige à l'infléchir mais permet des dialogues du genre "je réduis mon déficit public et vous baissez vos taux d'intérêt"." Jacques Le Cacheux, Catherine Mathieu et Henri Sterdyniak, "Maastricht: les enjeux de la monnaie unique", loc. cit., p. 11.

236 "Si l'on veut couper court à tout comportement spéculatif sur les monnaies, fondé sur des anticipations d'écarts entre les politiques nationales, il importe que les agents économiques soient convaincus du caractère unifié de la politique monétaire. Une organisation intégrée doit donc être mise en place pour définir *ex ante* l'orientation de la politique monétaire commune. Confier cette tâche à une institution centrale commune, c'est restreindre les compétences des Banques centrales nationales et

de convergences, émanation d'une politique économique bien définie[237]. En pratique, cela signifie que pour arriver à remplir les exigences, les pays européens n'ont d'autre choix que de se soumettre à la double contrainte stabilité monétaire/désinflation compétitive doublée d'un ajustement rigoureux privilégiant l'assainissement des finances publiques[238]. En privilégiant les vertus de la rigueur économique, la dynamique monétaire ne se retrouve-t-elle pas aussi à remettre en question un pilier du keynésianisme, son pilier social, qui avait servi à légitimer l'idée de modèle social européen? En effet, en favorisant l'idée de croissance "soutenable", la logique actuelle s'éloigne des principes keynésiens. L'idéologie libérale (monétariste) vient supplanter l'idéologie keynésienne.

3.3.2 Le déficit social de la monnaie unique

L'Europe sociale, comme variable d'accompagnement, est indissociable de la dynamique monétaire, attendu qu'un marché unique fonctionnera optimalement si un seul numéraire chapeaute l'édifice économique certes, mais également si une législation à l'échelle communautaire vient harmoniser la dimension sociale de l'Europe.[239]

---

donc, aller à l'encontre de leurs propres préférences bureaucratiques. C'est aussi renoncer à utiliser la monnaie pour atteindre des objectifs politiques nationaux spécifiques. Le refus d'un abandon de la souveraineté nationale en matière monétaire constitue alors une entrave à la mise en place rapide d'une institution centrale commune." Christian Aubin, "L'Union monétaire européenne: une approche politico-économique", *Problèmes économiques*, #2358, 1994, p. 9. "Dans un monde où les marchés sanctionnent les pays qui n'arrivent pas à assurer la stabilité des prix, en imposant des primes de risque sur les taux d'intérêt, les gouvernements n'ont pas d'alternative à la conduite de politiques macro-économiques rigoureuses. Seules des politiques anti-inflationnistes crédibles sont à même de promouvoir l'investissement, la croissance et la création d'emplois. Car leur mise en oeuvre permet des anticipations positives des marchés et des agents économiques et donc facilite la baisse des taux d'intérêt à long terme." Yves-Thibault De Silguy, "Vers la monnaie unique", *Commentaire,* #74, vol. 19, 1996, p. 278.

[237] Certains auteurs parlent de choix "monétaristes" dans la mesure où la Commission estime le coût de l'inflation supérieur à celui du chômage; il faut donc suivre une politique monétaire discrétionnaire afin de combattre l'inflation anticipée. Dominique Pélissier, "Les critères de convergence dans l'Union économique et monétaire: fondements théoriques et difficultés pratiques", loc. cit., p. 9. Le débat qui se pose est de savoir si l'inflation est une menace toujours d'actualité: pour Jean-Paul Fitoussi, la logique de désinflation compétitive de Maastricht se trompe d'ennemi (le chômage), *Le débat interdit*, op. cit.

[238] "C'est l'absence de critères structurels de convergence qui est surprenante. Comment a-t-on pu, en particulier, privilégier la monnaie au point d'oublier de retenir le taux de chômage parmi les variables pertinentes?" Gérard Lafay, "L'Europe à la recherche d'une stratégie monétaire", *Problèmes économiques*, #2430, 1995, p. 13. Christian de Boissieu distingue convergence nominale (retenue à Maastricht) et convergence réelle (performance d'emploi, de productivité...), "Union économique et monétaire", loc. cit., p. 53. Il faut toutefois souligner que les critères de Maastricht s'inscrivent dans une dynamique mondiale telle que prônés par le FMI et la Banque Mondiale. Ainsi, la Russie doit, pour profiter des prêts du FMI, maintenir un déficit budgétaire dans les limites des 3,5 % du PIB. L'exemple est transposable à certains États d'Amérique latine (Chili, Paraguay, Brésil...) qui, après des programmes de réduction des déficits budgétaires et d'austérité sociale, peuvent se vanter de respecter les critères de Maastricht! Voir Jean-Pierre Séréni, "Amérique latine: les vertus de la rigueur", *L'Express*, 21/27 novembre 1997.

[239] "Mais comment assurer la compétitivité du Portugal ou de l'Irlande vis-à-vis de l'Allemagne ou de la Suède sans maintenir durablement des écarts de salaires afin de compenser le différenciel de productivité? Il serait donc absurde de réclamer aujourd'hui une unification des normes salariales au niveau européen. (...) la monnaie unique ferme la possibilité de dévaluations compétitives, il faut instaurer des mécanismes évitant une exacerbation de la concurrence au sein du salariat." Philippe Frémeaux, "Social: une gestation difficile", *Alternatives économiques*, loc. cit., p. 36. Le problème du "dumping social" est l'illustration parfaite d'un marché où cohabitent législation communautaire, libre concurrence et exceptions nationales, voir Florence Lefresne, "Europe sociale: l'affaire Hoover", *Problèmes économiques,* #2329, 1993.

Il existe un "modèle social européen"[240] dont les principaux traits sont: l'importance des systèmes nationaux de protection sociale, l'intervention de l'État visant à protéger les salariés au travail, notamment en ce qui concerne la durée et les conditions de travail, l'existence d'une représentation des salariés dans l'entreprise sous la forme d'institutions élues, enfin le rôle de la négociation collective dans les régulations sociales. Pourtant,

> le principal obstacle à l'affirmation de l'Europe sociale a probablement été de nature idéologique. Le libéralisme dominant des années 80 a en quelque sorte envahi l'idée européenne et déprécié le discours sur la dimension sociale, le marché étant perçu comme devant être le principal, voire le seul régulateur des relations sociales.[241]

Nous l'avons mentionné, les critères de Maastricht reposent sur le principe des grands équilibres, logique macro-économique censée déboucher sur un euro le plus crédible possible face aux marchés mondiaux. Les économies européennes doivent converger dans la même direction, effort budgétaire qui n'est pas sans conséquences sur les politiques publiques, style assurance-chômage[242]. Cette réforme, soit dit en passant, est fréquemment présentée comme inéluctable, monnaie unique ou non. Cela dit, il est paradoxal de constater que les critères de convergence imposés à des économies qui n'inclinent pas nécessairement dans le même sens et qui n'ont pas toutes le même degré de développement économique, seraient le fondement de la non-réalisation de l'objectif de cohésion économique et social qu'appelle la monnaie unique.[243]

Toute l'ambiguïté consiste à concilier les principes d'une économie, que l'on souhaite compétitive, avec la question des tensions sociales qui découlent des ajustements qu'entraîne la

---

[240] Martine Aubry, *Pour une Europe sociale*, La documentation française, 1988. Il est à signaler que l'on distingue deux systèmes de protection sociale, dans le cadre du modèle européen: le système dit "bismarckien", qui fait appel pour son financement à un système de cotisations sociales, de type assurance professionnelle. Le système "beveridgien" s'appuie sur les principes d'universalité, d'uniformité des prestations et d'unité de gestion et de financement, principalement par l'impôt. Sur l'Europe sociale voir, entre autres, Éliane Vogel-Polsky et Jean Vogel, *L'Europe sociale 1993: illusion, alibi ou réalité?*, éditions de l'Université de Bruxelles, 1991. Gabriel Guery, *La dynamique de l'Europe sociale*, Dunod, 1991.

[241] Fabrice Fries, *Les grands débats européens*, op. cit., p. 340.

[242] "(...) passer dans un proche avenir à la monnaie unique en ignorant les différences sociales et structurelles entre les pays membres ne procède pas d'une saine application du principe de subsidiarité. (...) ceux qui, sans négliger les acquis de la désinflation, entendent favoriser l'expansion économique et la lutte contre le chômage, vont perdre définitivement la possibilité de mettre en oeuvre des politiques anticycliques, *a fortiori* celle de recourir à un ajustement du taux de change." L'auteur fait remarquer qu'il aurait été judicieux de retenir un indicateur mesurant le taux d'inflation pour un même taux de chômage. André Gjerbine, "Des écus et des chômeurs?", *Le débat*, #71, 1992, p. 19.

[243] "Les charges de l'ajustement sont particulièrement fortes pour les pays actuellement les moins "vertueux", notamment pour les pays du Sud, s'ils font le choix de tenter d'adhérer à la monnaie unique. Elles pèsent en effet de façon asymétrique sur les pays en déficit sans impliquer de responsabilité conjointe au niveau européen. (...) Une hétérogénéité des préférences de politiques économiques entre d'une part, la stabilité des prix, et de l'autre, la croissance et l'emploi ou le developpement structurel n'est pas non plus à exclure, alors même que l'homogénéité des préférences est présentée comme l'une des conditions de viabilité de l'UEM." Nadine Richez-Battesti, "Union économique et monétaire et État-providence: la subsidiarité en question", *Revue Études internationales*, vol. XXVII, #1, 1996, p. 112.

recherche de compétitivité[244]. L'intégration monétaire pose la question centrale du rôle social de l'État à l'intérieur d'un espace économique ouvert à la concurrence, interne et externe. Cette question n'a pas reçu pour le moment de réponse satisfaisante au niveau communautaire. Par contre, au niveau de chacun des pays membres, il apparait désormais que soumis à une double tension, intra- et extra-communautaire, la philosophie de l'État-providence laisse progressivement la place[245] à une autre philosophie sociale, davantage centrée sur la responsabilisation des individus et la flexibilité des marchés que sur un droit social des citoyens et des travailleurs.[246]

3.3.3 L'euro comme monnaie mondiale

Face à la dynamique économique globale[247], dont elle ne peut rester absente dans la mesure où l'étanchéité économique entre national et mondial n'est plus, l'Europe doit s'ajuster, faisant de la restructuration des économies dans la perpective d'une meilleure insertion dans l'économie mondiale, l'objectif prioritaire. Tout l'édifice monétaire repose sur ce postulat. L'euro ne peut être crédible que si les pays européens respectent les règles qu'ils se sont données. Mais, et c'est l'autre face du problème, l'euro ne peut être à la hauteur des ambitions de l'Europe sur les marchés internationaux, que si l'Europe se renforce comme pôle de l'économie mondiale. En ce sens, l'euro est autant l'instrument des ambitions politiques de l'Europe sur la scène internationale que l'istrument de sa cohésion économique au niveau interne. L'un entraîne l'autre.

Il est, par ailleurs, intéressant de noter que la tendance mondiale, dans l'utilisation des monnaies européennes, joue d'ailleurs en faveur du renforcement d'un pôle monétaire européen. En

---

244 "Sur le plan fiscal, la coexistence de budgets de différentes natures et les programmes de relance conjoncturels, qui vont probablement s'y ajouter, rendent malaisé tout pronostic quant à la future politique de coordination ou de budget fédéral. Les limites de dette publique et de déficit budgétaire imposées par le traité ont seulement pour but d'inviter chacun des pays membres à mettre de l'ordre dans son économie, en vue de l'Union. L'enjeu d'harmonisation de la fiscalité et des dépenses publiques communes demeure encore à être fixé." Emmanuel Nyahoho, "L'accord monétaire de Maastricht et ses implications de politiques économiques", *Études internationales*, vol. XXIV, #2, 1993, p. 383.

245 "L'érosion des espaces économiques nationaux et des domaines de souveraineté nationale n'a pas pour autant entraîné le désengagement de l'État sur les plans économique et social, mais a bien plutôt suscité une réorientation du rôle qu'il pouvait jouer, que se soit dans la création même des avantages compétitifs ou dans l'adaptation, que l'émergence d'une économie "mondialisée" commande désormais aux économies nationales et aux différents systèmes nationaux de protection sociale." Dorval Brunelle et Christian Deblock, "L'Accord de libre-échange nord-américain, l'Union européenne: deux modèles de régionalisme", op.. cit., p. 11.

246 À noter ce texte particulièrement critique sur la dynamique de Maastricht et ses conséquences sociales: André Gjerbine, "Maastricht: s'est-on trompé d'Europe?", *Les cahiers du CERI*, #3, 1992. Voir l'article de Pascal Marchelli, "L'euro, l'euro, l'euro... et l'Europe sociale?", *Libération*, 18 avril 1996.

247 Voir K. Ohmae, *The End of the Nation State: The Rise of Regional Economies*, Free Press, 1995. Aussi, Robert Reich, *L'économie mondialisée*, Dunod, 1993. Également sous le direction de Léonce Bekemans et Loudas Tsoukalis, *Europe and Global Economic Interdependance*, op. cit. Sous la direction de Richard Stubbs et Geoffrey R.D. Underhill, *Political Economy and The Changing Global Order*, McClelland & Stewart Inc., 1994.

effet, et même si la monnaie américaine demeure prépondérente, le rôle international des monnaies européennes s'accroît. Le tableau 9, complété du tableau 9.1, le montre clairement.

TABLEAU 9.
Rôle international du dollar et des monnaies européennes (en %)

Source: A. Bénassy, A. Italianer et J. Pisani-Ferry, "Les implications extérieures de la monnaie unique", *Économie et statistiques*, #262-263, 1993, p. 50.

TABLEAU 9.1

Source: *Rapport annuel du FMI*, 1996, Appendice 1, p. 180. (Selon nos propres calculs).

Il est certain que la mise en place d'une monnaie unique européenne va modifier les arbitrages internationaux et ce, dans deux directions. Tout d'abord dans la redistribution des rapports de forces mondiaux au niveau monétaire et conséquemment, une coordination nouvelle des mécanismes internationaux. La situation présente demeure favorable pour le dollar, qui malgré le recul de son influence, demeure la monnaie dominante du système. Ainsi,

> les relations monétaires sont aujourd'hui encore marquées par la prééminence du dollar dans toutes les fonctions privées de la monnaie internationale: comme unité de compte dans les cotations et les échanges, comme moyen de paiement et comme réserve de valeur dans les avoirs et engagements internationaux. Cette prééminence se retrouve dans le secteur officiel: définition des parités ou des zones de référence, financements officiels et interventions sur les marchés, détention de réserves.[248]

C'est justement cette situation que la dynamique actuelle de l'UEM est censée remédier. C'est dans ce sens d'ailleurs que l'euro ne peut pas être un panier-monnaie calculé sur la base d'une moyenne, comme l'Ecu, mais bien une monnaie à part entière calculée selon des critères de valeur et de crédibilité. Deux phénomènes sont susceptibles d'être provoqués par ce basculement monétaire.

> En premier lieu, la substitution de l'Ecu aux monnaies nationales réduira les encaisses de transactions nécessaires pour le commerce intra-européen; l'adoption de l'Ecu devrait donc provoquer un ajustement à la baisse de la demande de monnaie, c'est-à-dire une hausse de la vitesse de circulation de la monnaie. (...) À contrario, le développement de l'Ecu comme monnaie de facturation pour les échanges avec les pays tiers devrait entraîner une hausse des

[248] Agnès Bénassy, Alexander Italianer et Jean Pisani-Ferry, "Les implications extérieures de la monnaie unique", loc. cit., p. 50.

encaisses mondiales détenues en Ecus. La Communauté devenant le plus grand exportateur mondial, la part des transactions facturées en Ecus devrait augmenter.[249]

L'achèvement de l'UEM est étroitement liée à la coopération monétaire internationale dans la mesure où l'euro vient bouleverser le SMI et ses institutions. Le fonctionnement du G7, par exemple, sera forcement modifié, les rapports de force étant redistribué autour de trois ensembles (Amérique du Nord, Asie et Europe). Le FMI lui-même devra s'ajuster. C'est là, d'ailleurs, que la dimension stratégique de l'intégration monétaire puise toute sa légitimité. Il s'agit de renforcer la puissance économique européenne, grâce à une redéfinition des structures internationales et surtout, une remise à niveau des pouvoirs décisionnels. Hier Londres, aujourd'hui Washington, demain Francfort comme centre financier mondial? L'influence exercée sur le processus d'intégration européenne par la mondialisation, est bien signalée par Michel Aglietta:

> s'il est vrai que la mondialisation des marchés et l'internationalisation des productions paraissent irréversibles pour l'ensemble des économies occidentales, qu'en est-il alors de la puissance économique d'une zone spécifique dans un monde interdépendant? Elle semble résider dans son aptitude à impulser et à contrôler de façon relativement autonome les innovations de nature productive, technologique et sociale qu'exige la compétition économique de cette fin de siècle.[250]

C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre le nouveau partage monétaire du monde souhaité par les Européens. Le rôle stratégique que pourrait jouer la monnaie unique, dans une redéfinition plus équitable de l'équilibre monétaire, s'imposerait dès lors, limitant ainsi le rôle mondial du dollar[251]. Cette vision d'un Système monétaire internationale rééquilibré doit être relativisée[252].

---

249 *Ibid*, p. 52.

250 Michel Aglietta, *L'Ecu et la vieille dame: un levier pour l'Europe*, op. cit., p. 167. Du même auteur, voir *Cinquante après Bretton-woods*, Économica, collection CEPII, 1995.

251 Même si cette vision d'un monde monétaire, articulé autour de trois pôles de croissance, est surtout prônée en Europe, d'autres souhaiteraient également voir se dessiner l'ébauche d'une réforme pour le SMI. Ainsi, pour l'ancien vice-Ministre japonais des finances pour les Affaires extérieures, Makoto Utsumi, "l'euro est un pas qui pourrait conduire à une réforme plus générale du Système Monétaire Internationale. On peut imaginer autour de trois grandes devises (le dollar, l'euro et le yen) un système plus stable." *Le monde*, 18 mars 1997. Pour une vision récente de la question, notamment au niveau des répercussions internationales, on consultera ces deux documents: Garry Schinasi et Alessandro Prati, "European Monetary Union and International Capital Markets, Structural Implications and Risks", *document de travail,* Fonds monétaire international, mars 1997. Paul Masson et Bart Turtelboom, "Characteristics of The Euro, The Demand for Reserves and Policy Coordination under EMU", *document de travail*, Fonds monétaire international, mars 1997.

252 "L'euro, monnaie de la principale puissance économique et commerciale du monde, pourrait (...) constituer une menace pour la suprématie du billet vert. Unifié, le continent européen se trouvera en effet peu ou prou dans la même situation que les États-Unis aujourd'hui, celle d'une grande puissance peu dépendante de la valeur externe de sa monnaie. Avec l'euro, les Européens pourront découvrir les charmes du begin neglect, de la négligence vis-à-vis de l'extérieur." Erik Izraelewicz, "Les ambitions de l'euro", *Le monde*, 3 octobre 1996. "Le marché du dollar reste le plus grand marché du monde, le marché le plus liquide et le plus sûr aussi." Erik Izraelewicz, "Le roi dollar", *Le monde*, 9-10 avril 1995. "le jour où le baril de pétrole sera libellé en yen n'est sans doute pas pour demain." Pierre-Antoine Delhommais, "Le yen, un concurrent?", *Le monde*, 18 avril 1995.

Pourtant, en misant sur un euro fort, les Européens souhaitent concrétiser un rapport de force plus favorable au bon développement de leurs économies.

À la lecture des critères de convergence, il nous est apparu que la future monnaie européenne remplissait bon nombre d'attributs faisant d'elle l'instrument structurant, voire le cadre réformateur, pour des économies en pleine mutation du fait des contraintes de l'économie mondiale. C'est tout le défi de la dimension stratégique du régionalisme économique que d'adapter des structures économiques au cadre mondial.

Dans cette logique, les pays européens sont bien conscients de l'étroitesse de leur marchés nationaux. Le Marché Unique, en renforçant la cohésion économique des douze, est venu réparer cette lacune[253]. Va suivre le Traité de Maastricht qui permet aux États de restructurer leurs économies et ce, conjointement, pour profiter ensemble des avantages compétitifs de l'intégration économique européenne[254]. L'euro n'est-il pas finalement le lien entre ce grand marché européen désormais réalité et le marché mondial? Pourquoi, sinon pour profiter des gains économiques d'une telle adaptation, les pays européens les moins forts sont-ils si partisans, même à un coût social élevé, de cette intégration européenne?

Tout le paradoxe de cette monnaie, qui s'articule exclusivement autour de critères économiques, est que pour se réaliser, elle devra faire appelle à la dimension politique originelle, et qui demeure, du projet intégratif européen. La dynamique volontariste du Rapport Werner, dans le sens où l'économique n'est qu'une étape d'un processus évolutif, a été contrainte par le manque de volonté politique de la part des États. L'époque se prêtait encore aux décisions économiques autonomes. La souveraineté monétaire des États est devenue aujourd'hui toute relative.

Le Rapport Werner, tout comme le Rapport Delors, s'interprètent dans un contexte interne et externe bien précis. De là découle une perspective propre à chacun de ces deux projets d'UEM. À cette

---

253 Voir Lionel Fontagné, "Globalisation des marchés et régionalisme économique: l'exemple européen", sous la direction de Christian Deblock et Diane Éthier, *Mondialisation et régionalisation*, PUQ, 1992.

254 "Le partenariat inter-États qui a présidé à la mise en place de l'Union économique et monétaire a, à certains égards, suscité une sorte de "synergie spatio-économique" qui se situe encore dans une phase "dynamique", et dont le mouvement est par ailleurs entretenu par l'évolution permanente du contexte mondial. Il a tout d'abord favorisé l'émergence d'une nouvelle puissance économique sur l'échiquier mondial. Il a ensuite rendu le territoire européen plus attractif pour les agents internationaux avec, pour contrepartie, un climat concurrentiel renforcé. Il a, enfin, sollicité fortement le potentiel de réaction et d'adaptation à ce nouveau contexte des firmes européennes elles-mêmes. Peu à peu, les firmes européennes ont cherché, notamment, à accroître leurs dimensions organisationnelles et stratégiques." François Hay, "L'Europe: base stratégique pour ses entreprises", sous la direction de Marc Humbert, *L'Europe face aux mutations mondiales*, Économica, 1993, p. 282.

effet, le tableau 10 souligne les éléments de chacune des deux perspectives: l'État devient compétitif, au détriment de préoccupations keynésiennes, et ce, dans un contexte international particulier: règles du système de Bretton Woods pour le Rapport Werner, économie globalisée dans le cas du Rapport Delors.

TABLEAU 10.
Deux perspectives d'UEM

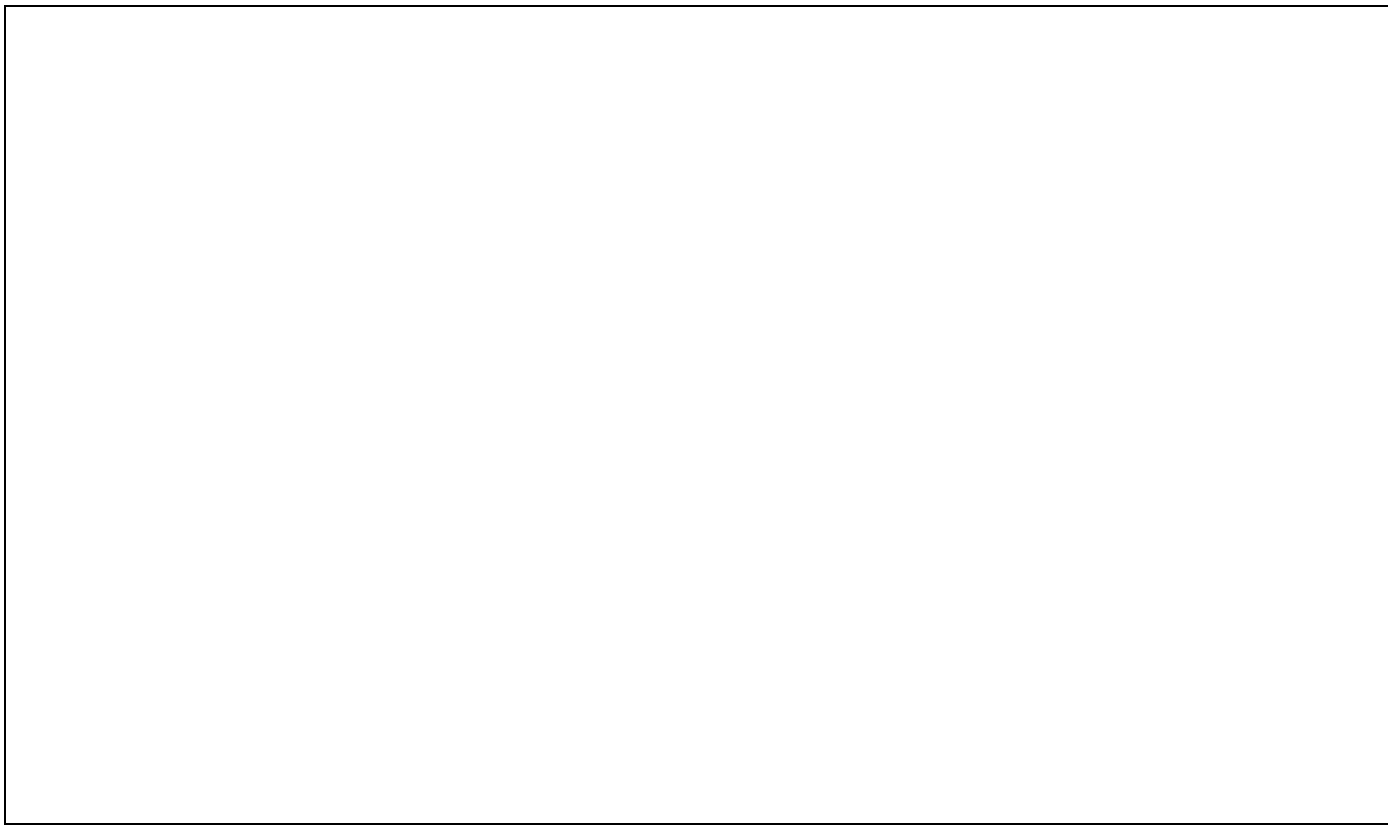

En acceptant l'UEM, à la fois afin de consolider les acquis internes du Marché Unique et afin de se doter d'une monnaie communautaire forte, les pays européens s'engagent dans un processus de souveraineté partagée. Cet engagement repose sur les gains escomptés de la redéfinition des critères économiques, vers l'ajustement compétitif, qu'appelle l'Union Monétaire, cette dernière reposant sur une dynamique fondamentalement stratégique. L'euro est la réponse européenne stratégique à la globalisation économique. L'Europe ne se construit plus dès lors dans une perspective de première génération, elle se fortifie pourtant dans une perspective de régionalisme de seconde génération.

Après une première tentative échouée avec le Rapport Werner, l'Europe se retrouve de nouveau engagée dans un processus d'intégration monétaire. Pourtant, ici s'arrête la comparaison. En effet, le contexte, tant interne (au sein même de l'espace européen), qu'externe (avec la globalisation économique articulée autour de trois pôles), ont fait en sorte qu'on ne peut plus appréhender le Rapport Delors avec la même perspective que celle du Rapport Werner, vieux maintenant de près de 25 ans. Pourtant, une donnée demeure. Toujours, il y eut en amont du projet européen l'ambition de créer une entité nouvelle, originale, regroupant en son sein les vieilles nations européennes. En ce sens, si l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) constitue bel et bien le modèle de génération de seconde génération, l'Europe actuelle n'en continue pas moins, en dépit du glissement évident vers celui-ci, de s'inscrire dans la continuité historique originale qui demeure fondamentalement politique. Si aujourd'hui la perspective monétaire paraît s'imposer comme dynamique intégrative, on peut espérer que le projet d'une construction plus vaste demeure intact. Jacques Rueff n'a-t-il d'ailleurs pas écrit, "l'Europe se fera par la monnaie ou ne se fera pas"?[255]

[255] Cité par Bernard Winkler, "Reputation for EMU. An Economic Defence of the Maastricht Criteria", *EUI Working Paper in Economics*, #95/18, 1995, p. 1.

CONCLUSION

Depuis ses tout débuts, la construction de l'Europe communautaire s'est assise sur une dynamique foncièrement économique. À cette dimension s'est ajoutée, a précédé devrions-nous spécifier puisque présente dès l'origine, une ambition politique plus ambitieuse. Motivés par le souci de préserver l'Europe d'un nouveau conflit dévastateur, les pères fondateurs ont imaginé une "méthode" originale où les "solidarités de fait", de par les interdépendances économiques qu'elles suscitent, conditionneraient les nouvelles relations entre nations européennes, ces dernières étant vouées à s'intégrer dans un ensemble régional toujours plus individualisé.

Ainsi, dès le Traité de Rome en 1957, et le processus d'intégration par le commerce qu'il insuffle, les États européens se trouvent impliqués dans un processus intégratif relevant surtout de mécanismes économiques, toute ambition politique prématurée pour l'Europe (échec de la CED en 1954) ayant été contredite par les souverainetés nationales.

Pourtant, avec les avancées successives du processus d'interpénétration économique, c'est peu à peu le domaine de compétences des États qui est réduit, conséquence logique, soit dit en passant, du projet intégratif originel. Cet effet d'entraînement, créer des solidarités économiques pour déboucher sur une intégration politique, n'apparaît pourtant pas comme un processus coulant de source. En effet, à la vision fédéraliste de l'Europe a toujours répondu une réponse intergouvernementale plus limitée dans le partage des souverainetés. L'intégration monétaire européenne, lancée dès le milieu des années

soixante, parce qu'elle est au croisement de l'intégration économique et de l'intégration politique, exprime bien cette complexité.

La question de l'UEM s'est posée à l'Europe de façon notable à deux reprises. En 1970 d'abord avec le Rapport Werner qui vient souligner l'état d'avancement du Marché Commun, puis en 1990 avec le Rapport Delors qui conclue pour sa part à l'irréversibilité du grand marché européen. Il nous a semblé intéressant de comparer les perpectives avec lesquelles furent appréhendés ces deux projets dont la finalité, l'intégration monétaire, est similaire, mais dont les optiques diffèrent. Cet intérêt se justifie dans la mesure où, autour de la monnaie européenne, c'est la question de l'Europe communautaire dans son ensemble, son modèle intégratif, qui est posée.

Plus spécifiquement, il nous est apparu que la perpective du Rapport Werner, énoncée dans un contexte tant externe qu'interne bien particulier, relevait d'un modèle de régionalisme dit de première génération. Effectivement, l'époque se prête à une interprétation des relations économiques internationales bien définie. Il paraissait tout d'abord possible de cloisonner certains domaines, le marché et le social par exemple, voire certains niveaux d'analyse comme le national et l'international. Dans ce contexte, l'Europe, en pleine logique volontariste, interprète le monétaire comme le "véhicule" qui débouche sur l'achèvement de l'intégration économique et sur l'amorce d'une intégration politique. Ce dernier point est crucial. En effet, l'UEM qui est présentée par le Rapport Werner est susceptible de favoriser un climat sécuritaire à l'interne, par l'élimination du risque de change, tout en isolant l'Europe des contraintes du système économique international, caractérisé à l'époque par une forte instabilité.

Étroitement associée à cette dimension économique, l'Europe monétaire, par le partage des souverainetés qu'elle présume, tient lieu de levier politique. Cette notion est centrale car dans la mesure où le modèle intégratif de première génération est fondamentalement politique, la monnaie unique peut solliciter la mise en place d'institutions régionales à forte saveur keynésienne. Cela justement parce que les pays membres demeuraient sujet et acteur d'un processus intégratif dont le niveau se situait à l'intermédiaire du national et de l'international. C'est toute la dimension introvertie, politique et communautaire qui est exprimée ici. Dans ce sens, l'échec dans l'application du Rapport Werner viendra rappeler que sans volonté politique de la part des États, l'UEM apparaît impossible.

Le Rapport Delors, relayé par le Traité de Maastricht, relève d'une perspective différente. Soulignons tout d'abord que la construction européenne vers le milieu des années 1980, tout en tenant

compte de la réalité de son intégration économique, prend conscience des transformations de l'économie mondiale, caractérisée par la globalisation, l'interpénétration croissante des économies et une tripolarisation économique des rapports de force. Comment dans ce cas transposer la conception du Rapport Werner à un contexte si différencié? Les États européens, conscients de la compétition économique livrée à l'échelle mondiale, voient dès lors dans la monnaie unique l'instrument, hautement compétitif car concurrentiel, qui concrétisera un rapport de force favorable.

Les préoccupations qui motivent l'UEM préconisée par le Rapport Delors ne sont plus keynésiennes mais stratégiques et ce, c'est essentiel de la rappeler, même si la dimension politique demeure. Comment réaliser l'euro sans volonté politique? Néanmoins, celle-ci paraît subordonnée à des critères économiques d'ajustement, les rivalités externes, lois du marché mondial, imposant une perspective nouvelle. Cette dernière n'est plus introvertie, mais extravertie. L'Europe monétaire devient "l'intermédiaire structurant" des économies européennes, questionnant par le fait même la notion d'accompagnement social. C'est justement là que le projet européen semble avoir dévié de sa conception première pour s'inscrire davantage dans une conception dite de seconde génération, où la dimension politique resterait pourtant présente. Il y aurait eu "rupture" dans le processus.

L'Europe répond ainsi davantage à une logique de rivalité entre blocs économiques compétitionnant à l'échelle mondiale. La perspective nouvelle de la monnaie unique ne pouvait ignorer cette donnée, dans la mesure où elle en est la manifestation la plus visible. L'Europe politique apparaîtrait dorénavant comme conséquence de la dynamique monétaire plutôt que comme son expression. Le monétaire passe du statut instrumental à celui de finalité. La monnaie européenne permettrait la création d'une souveraineté régionale partagée, toute politique nationale autonome étant vouée à l'échec dans une monde où les l'interdépendances multiples transgressent l'étanchéité des nations. Le marché et le social font désormais cause commune dans le projet monétaire européen dont les critères de convergence définissent les traits.

L'Europe ne ferait-elle donc que s'adapter, pour mieux s'y confondre, à une tendance économique mondiale? La spécificité de son modèle intégratif, fondamentalement politique, fera du cas européen une singularité bien particulière dans l'histoire[256]. Tant dans son interprétation théorique que

---

256 "L'Union économique et monétaire ne doit pas rester simplement un facteur de compétitivité économique. Cette compétitivité n'a de sens que si elle permet de regagner des marges de manoeuvre perdues en raison de l'internationalisation croissante de nos économies et que si elle est mise au service d'un projet de société. Le premier objectif devrait donc consister à préserver les éléments essentiels de l'identité européenne. (...) Un objectif plus ambitieux mais complémentaire consistera

dans l'élaboration d'un modèle propre, l'Europe a toujours dû gérer son édification avec un pragmatisme de circonstance du fait, principalement, de l'originalité même de son projet d'intégration. Pourtant, la question monétaire, qui se pose avec acuité, est de savoir si l'Europe est prête à faire face à un rendez-vous qui, s'il se réalise, concrétiserait l'irréversibilité d'un processus politique lancé avec la CECA. En comparant deux perspectives d'intégration monétaire, nous espérons avoir suscité une réflexion plus globale à la fois sur l'évolution du processus d'intégration européenne, mais également à propos de l'environnement dans lequel celle-ci s'énonce. Car l'Europe s'articule dans un tout, elle en est à la fois le reflet et l'exemple.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages:

Aglietta, M. 1986. *L'Ecu et la vieille dame: un levier pour l'Europe.* Paris: Économica, 174 p.

Ansiaux, B. et Dessart, M. 1975. *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973*. Bruxelles: Vander, 173 p.

Bekemans, L. et Tsoukalis. L. (dir. publ.). 1993. *Europe and Global Economic Interdependance*. Brussels: EIP, 297 p.

Bempt, P.den, Louis, J.V. et Quintyn, M. (dir. publ.). 1991. *Intégration financière et Union monétaire européenne*. Paris: Économica, 274 p.

Berthiaume, M. et Revol, R. 1992. *La Communauté européenne, de l'intégration économique à l'Union européenne*. Paris: Vuibert, 165 p.

Boegner, J.M. 1974. *Le Marché Commun de six à neuf*. Paris: Armand Collin, 253 p.

Bossuat, G. 1992. *La France, l'aide américaine et la reconstruction européenne 1944-1954. (2 volumes).* Paris: Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1042 p.

- 1992. *L'Europe occidentale à l'heure américaine*. Paris: éditions Complexes, 351 p.

Brunelle, D. et Deblock, C. (dir. publ.). 1994. *L'Amérique du Nord et l'Europe communautaire: intégration économique, intégration sociale?* Ste Foy: PUQ, 459 p.

Cartou, L. 1970. *La politique monétaire de la CEE*. Paris: Armand Colin, 96 p.

Cerny, P.G. 1990. *The Changing Architecture of Politics: Structure, Agency and the Future of the State*. Newbury Park: Sage Publications, 267 p.

---

ensuite à tenter d'influencer dans ce sens les relations internationales et, particulièrement, les relations entre les pays riches et pays pauvres." Philippe Bonzom, "L'union de l'Europe: raisons économiques, conséquences politiques", sous la direction de Martine Méheut, *Le fédéralisme est-il pensable pour une Europe prochaine?*, éditions Kimé, 1994, p. 152.

Cloos, J. 1994. *Le Traité de Maastricht: genèse, analyse, commentaire*. Bruxelles: Bruylant, 814 p.

Coffey, P. et Presley, J.R. 1971. *European Monetary Integration*. New York: The MacMillan Press LTD, 131 p.

Coffey, P. 1977. *Europe and Money*. London: The MacMillan Press LTD, 95 p.

Crozet, Y. et Belletante, B. 1990. *L'Europe monétaire et financière*. Paris: Ellipses, 104 p.

Deblock, C. et Ethier, D. (dir. publ.). 1992. *Mondialisation et régionalisme*. Paris: PUF, 386 p.

Deblock, C. 1994. *Les contours du nouveau régionalisme économique*. Montréal: Cahier de recherche GRIEC, 94-7, 31 p.

Debon-Jay, M.A, Lemoine, F. et Merviel, P. 1994. *Économie de l'intégration européenne*. Paris: PUF, 417 p.

Dévoluy, M. 1996. *L'Europe monétaire*. Paris: Hachette, 156 p.

Dorel, G. et Gauthier, A. 1986. *Genèse et économie de la Communauté économique européenne.* Montreuil: éditions Bréal, 256 p.

Emerson, M. (dir. publ.). 1991. *Marché unique et monnaie unique*. Paris: Économica, 379 p.

- et Huhne, C. 1991. *L'Ecu*. Paris: Économica, 206 p.

Erbes, R. 1966. *L'intégration économique internationale*. Paris: PUF, 200 p.

Faugère, J.P. et Voisin, C. 1992. *Le système financier et monétaire international*. Paris: Nathan, 223 p.

Fenet, A. et Sinay-Cytermann, A. 1995. *Union européenne: intégration et coopération,* Paris: PUF, 258 p.

Fitoussi, J.P. 1994. *Le débat interdit*. Paris: Arléa, 314 p.

Fontaine, P. 1994. *L'union européenne*. Paris: éditions du Seuil, 219 p.

Garrelli, F. 1969. *Pour une monnaie européenne*. Paris: éditions du Seuil, 154 p.

Genin, F. 1995. *Monnaie européenne*. Paris: Économica, 105 p.

Gerbet, P. 1987. *La naissance du Marché Commun*. Paris: éditions Complexes, 189 p.

Gilpin, R. 1987. *The Political Economy of International Relations*. Princetown: Princetown University Press, 449 p.

Gjerbine, A. 1992. *Maastricht: s'est-on trompé d'Europe?*. Paris: les cahiers du CERI, #3, 45 p.

Gnos, C. 1989. *L'Ecu, instrument de la politique agricole commune*. Dijon: les éditions universitaires de Dijon, 75 p.

Groupe d'études de l'institut des relations internationales de Bruxelles. (dir. publ.). 1953. *La Communauté européenne du charbon et de l'acier*. Paris: Armand Colin, 338 p.

Hellmann, R. 1977. *La guerre des monnaies*. Paris: Dunod, 265 p.

Humbert, M. (dir. publ.). 1993. *L'Europe face aux mutations mondiales*. Paris: Économica, 389 p.

Jean, A. 1990. *L'Ecu, le SME et les marchés financiers*. Paris: les éditions d'Organisations, 211 p.

Jurgensen, P. 1991, *Ecu, naissance d'une monnaie*. Paris: Lattès, 344 p.

Krugman, P.R. 1986. *Strategic Trade Policy and The New International Economics*. Cambridge: MIT Press, 313 p.

Lafay, G. 1996. *Comprendre la mondialisation*. Paris: Économica, 108 p.

Larribau, J.F. 1987. *Le SME en perspective*. Paris: Économica, 172 p.

Lelart, M. 1994. *La construction monétaire européenne*. Paris: Dunod, 236 p.

Maillet, P. et Rollet, P. 1991. *Intégration économique européenne*, *théorie et pratique*, Paris: Nathan, 338 p.

Marchal, A. 1964. (1970). *L'Europe solidaire*. (*2 volumes)*. Paris: Cujas, 815 p.

Marjolin, R. 1986. *Mémoires; le travail d'une vie*. Paris: Robert Laffont, 445 p.

Masera, R. et Triffin, R. 1984. *Europe's Money, Problems of European Monetary Co-ordination and Integration*. Oxford: Clarendon Press, 286 p.

Molle, W. 1995. *The Economics of European Integration*. Aldershot: Dartmouth publishing, 559 p.

Morantz, M. 1950. *Plan Marshall, succès ou faillite?* Paris: les éditions Marcel Rivière, 223 p.

Myrdal, G. 1958. *Une économie internationale*. Paris: PUF, 506 p.

Narassiguin, P. 1993. *L'unification monétaire européenne*. Paris: Économica, 148 p.

Nême, J. et Nême, C. 1994. *Économie de l'union européenne*. Paris: Litec, 415 p.

Padoa-Schioppa, T. 1985. *Europe, monnaie et politique économique*. Bruxelles: Perspectives européennes, 213 p.

- 1987. *Efficacité, stabilité, équité.* Paris: Économica, 219 p.

Patat, J.P. 1992. *L'Europe monétaire.* Paris: La découverte, 116 p.

Pays, B. 1991. *Libérer la monnaie: les contributions monétaires de Mises, Rueff et Hayek*. Paris: PUF, 283 p.

Perrut, D. 1993. *L'Europe financière et monétaire*. Paris: Nathan, 201 p.

Philip, A. 1953. *L'Europe unie et sa place dans l'économie internationale*. Paris: PUF, 364 p.

Pinder, J. 1991. *European Community*. Oxford: OUP, 248 p.

Piquet-Marchal, M.O. 1985. *Histoire économique de l'Europe des dix*. Paris: Librairies techniques, 574 p.

Prate, A. 1991. *Quelle Europe?* Paris: Julliard, 428 p.

Raoux, A. et Terrenoire, 1992. *L'Europe et Maastricht, le pour et le contre*. Paris: Le cherche midi éditeurs, 260 p.

Raymond, R. 1993. *L'unification monétaire de l'Europe*. Paris: PUF, collection "Que sais-je?", 122 p.

Riché, P. et Wyplosz, C. 1993. *L'Union monétaire de l'Europe*. Paris: éditions du Seuil, 238 p.

Rimbaud, C. et Pineau, C. 1991. *Le grand pari: l'aventure du traité de Rome*. Paris: Fayard, 359 p.

Salin, P. (dir. Publ.). 1974. *L'unification monétaire européenne*. Paris: Calmann-Levy, 298 p.

Samuelson, A. 1976. *Économie monétaire internationale.* Paris: Dalloz, 170 p.

Schmitt, B. 1988. *L'Ecu et les souverainetés monétaires en Europe*. Paris: Dunod, 181 p.

Schor, A.D. 1985. *Le système monétaire européen*. Paris: PUF, collection "Que sais-je?", 125 p.

- 1995. *La monnaie unique*. Paris: PUF, collection "Que sais-je?", 115 p.

Taylor, P. 1983. *The Limits of European Integration*. New york: Columbia University Press, 325 p.
Tinbergen, J. 1965. *International Economic Integration*. Amsterdam: Elsevier Publishing, 142 p.

Triffin, R. 1957. *Europe and the Money Muddle*. New Haven: Yale University Press, 351 p.

Viner, J. 1950. *The Customs Union Issue*, Washington D.C. : Kramer, 221 p.

Weiller, J. 1965. *L'économie internationale depuis 1950*. Paris: PUF, 250 p.

Publications officielles:

Communication de la Commission au Conseil au sujet de l'élaboration d'un plan par étapes vers une Union économique et monétaire, deuxième Plan Barre, 1970, Bruxelles, 12 p.

Économie européenne. 1988. *1992: la nouvelle économie européenne*. Bruxelles: Commission des Communautés européennes, #35, 235 p.

Économie européenne. 1990. *Marché unique, monnaie unique: une évaluation des avantages et des coûts potentiels de la création d'une Union économique et monétaire*. Bruxelles: Commission des Communautés européennes, #44, 379 p.

Mémorandum de la Commission au Conseil sur la coordination des politiques économiques et la coopération monétaire au sein de la Communauté, premier Plan Barre. 1969, Bruxelles, 9 p.

Rapport au Conseil et à la Commission concernant la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire dans la Communauté, Rapport Werner. 1970, Luxembourg, 25 p.

Rapport sur l'Union économique et monétaire dans la Communauté européenne, Rapport Delors et annexes. 1989, Bruxelles, 44 p.

Union économique et monétaire 1980, Rapport Marjolin, 1975, Bruxelles, 43 p.

Articles:

Aglietta, M. 1989. "Union monétaire et Banque centrale". *Problèmes économiques,* #2140, pp. 5-10.

- 1990. "Union monétaire et politique économique". *Les cahiers français*, #244, pp. 65-71.

Artis, M.J. 1992. "The Maastricht Road to Monetary Union". *Journal of Common Market Studies*, vol. XXX, #3, pp. 299-311.

Aspinwall, M. 1995. "International Integration or Internal Politics? Anatomy of a Single Market Measure". *Journal of Common Market Studies*, vol. XXXIII, #4, pp. 475-496.

Aubin, C. 1994. "L'Union monétaire européenne: une approche politico-économique". *Problèmes économiques*, #2358, pp. 5-11.

Bean, C.R. 1992. "Economic and Monetary Union in Europe". *Journal of Economic Perspectives*, vol. 6, #4, pp. 31-52.

Bénassy, A., Italianer, A. et Pisani-Ferry, J. 1993. "Les implications extérieures de la monnaie unique". *Économie et statistiques*, #262-263, pp. 49-59.

Bulletin hebdomadaire de la Kridietbank. 1970. "L'intégration monétaire dans la CEE". *Problèmes économiques*, #1170, pp. 18-22.

Cobham, D. 1989. "Strategies for Monetary Integration Revisted". *Journal of Common Market Studies*, vol. XXVII, #3, pp. 203-218.

- 1991. "European Monetary Integration: A Survey of Recent Literature". *Journal of Common Market Studies*, vol. XXIX, #4, pp. 363-383.

Deblock, C. et Brunelle, D. 1993. "Une intégration régionale stratégique: le cas nord-américain". *Études internationales*, vol. XXIV, #3, pp. 595-631.

De Boissieu, C. 1996. "À propos de la monnaie unique". *Revue politique et parlementaire*, #981, pp. 30-37.

De Bussy, M.H., Delorme, H. et De la Serre, F. 1971. "Approches théoriques de l'intégration européenne". *Revue française de science politique*, vol. XXI, #3, pp. 615-665.

De Ménil, G. 1994. "Propositions pour parvenir à une monnaie unique". *Commentaires*, vol. 16, #65, pp. 77-84.

De Silguy, Y.T. 1996. "Vers la monnaie unique". *Commentaires*, vol. 19, #74, pp. 277-287.

Eichengreen, B. et Kenen, P.B. 1994. "L'organisation de l'économie internationale depuis Bretton Woods: un panorama". *Économie internationale*, #59, pp. 11-54.

Frantzmeyer, F. et Weise, C. 1994. "Maastricht: un obstacle à l'intégration monétaire?". *Problèmes économiques*, #2376, pp. 14-19.

Fry, M.J. 1991. "Choosing a Money for Europe". *Journal of Common Market Studies*, vol. XXIX, #5, pp. 481-504.

Gjerbine, A. 1992. "Des écus et des chômeurs?". *Le débat*, #71, pp. 16-43.

Gros, D. 1989. "Paradigms for Monetary Union of Europe". *Journal of Common Market Studies*, vol. XXVII, #3, pp. 219-230.

Jenkins, R. 1980. "Sept arguments pour la monnaie unique". *Les cahiers français,* #196, pp. 23-26.

Lafay, G. 1995. "L'Europe à la recherche d'une stratégie monétaire". *Problèmes économiques*, #2430, pp. 11-15.

Le gacheux, J., Mathieu, C. et Sterdyniak, H. 1992. "Maastricht: les enjeux de la monnaie unique". *Problèmes économiques*, #2274, pp. 10-19.

Maillet, P. 1992. "Le double visage de Maastricht: achèvement et nouveau départ". *Revue du marché commun*, #358, pp. 209-219.

Mathieu, C. 1991. "Avantages et limites de la coordination internationale: l'exemple du SME". *Les cahiers français,* #245, pp. 82-93.

Mazier, J. 1991. "Marché unique, union monétaire et politique économique en Europe". *Revue du marché commun*, #352, pp. 97-102.

McKinnon, R. 1963. "Optimum Currency Aera". *The American Economic Review,* vol. LIII, #4, pp. 717-725.

Mendes, A.J. Marques. 1990. "Economic Cohesion in Europe: The Impact of The Delors Plan". *Journal of Common Market Studies,* vol. XXIX, #1, pp. 43-58.

Mundell, R.A. 1961. "A Theory of Optimum Currency Aera". *The American Economic Review*, vol. LI, #4, pp. 657-665.

Narassiguin, P. 1992. "La problématique de la monnaie unique et son application au cas de l'Europe". *Revue d'économie politique*, vol. 6, #106, pp. 799-843.

Nyahoho, E. 1993. "L'accord monétaire de Maastricht et ses implications de politiques économiques". *Études internationales*, vol. XXIV, #2, pp. 355-385.

Pauly, L.W. 1991/92. "The Politics of European Monetary Union: National Strategies, International Implications". *International Journal*, vol. XLVII, #1, pp. 93-112.

Pélissier, D. 1993. "Les critères de convergence dans l'Union économique et monétaire: fondements théoriques et difficultés pratiques". *Problèmes économiques*, #2329, pp. 5-10.

Pelkmans, J. 1980. "Economic Theories of Integration Revisted". *Journal of Common Market Studies*, vol. XVIII, #4, pp. 333-354.

Pinder, J. 1968. "Positive Integration and Negative Integration: Some Problems of Economic Union in the EEC". *The World Today,* pp. 43-57.

- 1986. "The Political Economy of Integration in Europe: Policies and Institutions in East and West". *Journal of Common Market Studies*, vol. XXV, #1, pp. 1-13.

Revue d'économie financière. 1992, numéro spécial "Traité de Maastricht". Le monde éditions, 373 p.

Richez-Battesti, N. 1996. "Union économique et monétaire et État-providence: la subsidiarité en question". *Études internationales*, vol. XXVII, #1, pp. 109-128.

Thygesen, N. 1992. "L'Union économique et monétaire: notes critiques sur le traité de Maastricht". *Commentaire*, vol. 15, #58, pp. 293-307.

Tovias, A. 1991. "A Survey of the Theory of Economic Integration". *Revue d'intégration européenne*, vol. XV, #1, pp. 5-25.

Triffin, R. 1980. "Je vous l'avais bien dis". *Les cahiers français*, #196, pp. 26-28.

- 1989. "L'histoire de l'unification monétaire européenne: de l'UEP à nos jours". *Revue d'économie financière*, #8/9, pp. 43-65.

Ungerer, H. 1990. "The EMS-The first ten years. Policies-Developments-Evolution". *EUI Working Papers in Economics*, #90/2, 56 p.

- 1993. "Political Aspects of European Monetary Integration". *EUI Working Papers European Policy unit*, #93/2, 34 p.

Van Ypersele, J. 1980. "SME et coopération monétaire". *Les cahiers français*, #196, pp. 10-20.

Vaubel, R. 1990. "Currency Competition and European Monetary Integration". *Economic Journal*, #100, pp. 936-946.

Vissol, T. 1992. "De l'écu à l'écu, quelques commentaires à propos du traité de Maastricht". *Revue du marché commun*, #358, pp. 372-379.